

Français
Express

Annuaire des Nations Unies
Annuaire Express



YEARBOOK OF
THE
UNITED NATIONS



2010
VOLUME 64

Volume 64

Français

Express

L'Annuaire Express rassemble l'introduction de chaque chapitre de l'Annuaire, ainsi que le rapport du Secrétaire général sur les travaux de l'Organisation pour l'année correspondante.

Avertissement :

Ceci n'est pas une traduction officielle délivrée par les Nations Unies, excepté pour le Rapport du Secrétaire Général sur l'activité de l'Organisation.

Cette traduction a été élaborée officieusement par des volontaires en ligne des Nations Unies (VNU) en collaboration avec le Département de l'Information des Nations Unies afin de rendre l'Annuaire des Nations Unies accessible aux lecteurs francophones.

ANNUAIRE DES NATIONS UNIES, 2010

Volume 64

Table des matières

Prologue	v
Table des matières	vii
A propos de l'Annuaire 2010	xiv
Abréviations courantes dans l'Annuaire	xv
Note explicative des documents	xvi
Rapport du Secrétaire Général sur l'activité de l'Organisation	3

Première partie : Questions politiques et de sécurité

I. Paix et sécurité internationales **41**

PROMOTION DE LA PAIX ET DE LA SECURITE INTERNATIONALES, 41 : Maintien de la paix et de la sécurité internationales, 41 ; Prévention des conflits, 48 ; Rétablissement et consolidation de la paix, 51 ; Protection, 58 ; Missions politiques spéciales, 68. MENACES CONTRE LA PAIX ET LA SECURITE INTERNATIONALES, 70 : Terrorisme international, 70. OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX, 79 : Aspects généraux des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, 81 ; Examen approfondi du maintien de la paix, 84 ; Opérations menées en 2010, 85 ; Registre des opérations menées en 2010, 85 ; Aspects financiers et administratifs des opérations de maintien de la paix, 87.

II. Afrique **106**

PROMOTION DE LA PAIX EN AFRIQUE, 109. AFRIQUE CENTRALE ET REGION DES GRANDS LACS, 116 : Région des Grands Lacs, 116 ; République Démocratique du Congo, 120 ; Burundi, 141 ; République centrafricaine, 148 ; République centrafricaine et Tchad, 156 ; Ouganda, 173 ; Rwanda, 173. AFRIQUE DE L'OUEST, 174 : Questions régionales, 174 ; Côte d'Ivoire, 177 ; Libéria, 200 ; Sierra Leone, 213 ; Guinée-Bissau, 221 ; Cameroun–Nigéria, 231 ; Guinée, 233 ; Mauritanie, 237. CORNE DE L'AFRIQUE, 237 : Soudan, 237 ; Tchad–Soudan, 275 ; Somalie, 276 ; Djibouti–Érythrée, 303 ; Érythrée–Éthiopie, 306. AFRIQUE DU NORD, 308 : Sahara occidentale, 308. AUTRES QUESTIONS, 315 : Madagascar, 315 ; Maurice–Royaume Uni, 315.

III. Amériques	317
<p>AMERIQUE CENTRALE, 317 : Guatemala, 317 ; Nicaragua–Costa Rica, 319 ; Nicaragua–Honduras, 319. HAÏTI, 319 : Séisme du 12 janvier, 320 ; Évolutions de la situation politique et des conditions de sécurité, 321 ; MINUSTAH, 328. AUTRES QUESTIONS, 333 : Colombie, 333 ; Cuba–États-Unis, 334 ; Coopération entre les Nations Unies et les organisations régionales, 335.</p>	
IV. Asie et Pacifique	338
<p>AFGHANISTAN, 339 : MANUA, 358 ; Force internationale d’assistance à la sécurité, 358 ; Enfants et conflits armés, 361 ; Sanctions, 361. IRAQ, 363 : Évolutions de la situation politique et des conditions de sécurité, 363 ; MANUI, 370 ; Conseil international consultatif et de contrôle, 371 ; Obligations en matière de non-prolifération et de désarmement, 373 ; Programme « Pétrole contre nourriture », 375. IRAQ–KOWEÏT, 377 : Prisonniers de guerre, biens koweïtiens et personnes disparues, 377 ; Commission et Fonds de compensation des Nations Unies, 378. TIMOR-LESTE, 379 : Évolutions de la situation politique et des conditions de sécurité, 379 ; MINUTO, 384 ; MINUT, 384 ; REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE, 386 : Non-prolifération, 386 ; Autres questions, 387. NEPAL, 388 : MINUNEP, 395 ; Enfants et conflits armés, 395. IRAN, 396 : Non-prolifération, 396 ; Sanctions, 405. AUTRES QUESTIONS, 406 : Inde–Pakistan, 406 ; Kirghizistan, 406 ; Pakistan, 406 ; Philippines, 407 ; Sri Lanka, 407 ; Thaïlande–Cambodge, 408 ; Émirats Arabes Unis–Iran, 408.</p>	
V. Europe et Méditerranée	409
<p>BOSNIE-HERZEGOVINE, 409 : Mise en œuvre de l’Accord de paix, 401. KOSOVO, 416 : Évolutions de la situation politique et des conditions de sécurité, 416 ; EULEX, 417 ; MINUK, 418 ; Force de paix au Kosovo, 419. L’EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE, 420. GEORGIE, 420 : MONUG, 422. ARMENIE ET AZERBAÏDJAN, 422. ORGANISATION POUR LA DEMOCRACIE ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE-GUAM, 423. CHYPRE, 423 : Évolutions de la situation politique et des conditions de sécurité, 424 ; UNFICYP, 425. AUTRES QUESTIONS, 431 : Renforcement de la sécurité et de la coopération en Méditerranée, 431 ; Coopération avec l’Organisation du Traité de sécurité collective, 432 ; Coopération avec le Conseil de l’Europe, 433 ; Coopération avec l’Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, 436 ; Stabilité et développement en Europe du Sud-Est, 436.</p>	
VI. Moyen-Orient	437
<p>PROCESSUS DE PAIX, 437 : Actions diplomatiques, 437 ; Territoire palestinien occupé, 438. QUESTIONS RELATIVES A LA PALESTINE, 465 : Aspects généraux, 465 ; Assistance aux Palestiniens, 470. LIBAN, 484 : Évolutions de la situation politique et des conditions de sécurité, 485 ; Mise en œuvre de la résolution 1559(2004), 486 ; Mise en œuvre de la résolution 1701(2006) et activités de la FINUL, 487 ; Tribunal spécial pour le Liban, 496. RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE, 497 : FNUOD, 500. ONUST, 503.</p>	

VII. Désarmement

504

MECANISMES DES NATIONS UNIES, 504. ROLE DES NATIONS UNIES DANS LE DESARMEMENT, 511. DESARMEMENT NUCLEAIRE, 514 : Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, 525 ; Avis consultatif de la Cour internationale de Justice, 529 ; Interdiction du recours aux armes nucléaires, 530. NON-PROLIFERATION, 531 : Traité sur la non-prolifération, 531 ; Missiles, 533 ; Non-prolifération des armes de destruction massive, 534 ; Multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, 537 ; Garanties de l'AIEA, 539 ; Déchets radioactifs, 542 ; Zones exemptes d'armes nucléaires, 543. ARMES BACTERIOLOGIQUES (BIOLOGIQUES) ET CHIMIQUES, 549 : Armes bactériologiques (biologiques), 549 ; Armes chimiques, 551 ; Protocole de Genève de 1925, 553. ARMES CONVENTIONNELLES, 554 : Vers un traité sur le commerce des armes, 554 ; Armes légères, 554 ; Convention sur les armes classiques pouvant être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs et Protocoles, 559 ; Armes à sous-munitions, 562 ; mines antipersonnel, 562 ; Désarmement concret, 563 ; Transparence, 565. AUTRES QUESTIONS, 566 : Prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, 566 ; Prévention d'une course aux armements sur les fonds marins et océaniques, 569 ; Respect des normes environnementales, 569 ; Effets de l'uranium appauvri, 570 ; Rôle de la science et de la technique dans le contexte du désarmement, 571. ETUDES, RECHERCHE ET FORMATION, 571. DESARMEMENT REGIONAL, 575 : Centres régionaux pour la paix et le désarmement, 577.

VIII. Autres questions politiques et de sécurité

581

ASPECTS GENERAUX DE LA PAIX ET DE LA SECURITE INTERNATIONALES, 582 : Appui aux démocraties, 582. ASPECTS REGIONAUX DE LA PAIX ET DE LA SECURITE INTERNATIONALE, 582 : Atlantique Sud, 582. DECOLONISATION, 583 : Décennie de l'élimination du colonialisme, 585 ; Porto Rico, 593 ; Territoires en cours d'examen, 593 ; Autres questions, 604. UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE, 609 : Mise en œuvre des recommandations UNISPACE III, 609 ; Sous-comité scientifique et technique, 603 ; Sous-comité juridique, 613. EFFETS DES RAYONNEMENTS IONISANTS, 617. SECURITE DE L'INFORMATION, 619. INFORMATION, 621 : Information publique des Nations Unies, 621.

Deuxième partie : Droits de l'Homme

I. Promotion des droits de l'homme

633

MECANISMES des Nations Unies, 633 : Conseil des droits de l'homme, 633 ; Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, 637 ; Autres aspects, 639. INSTRUMENTS DES DROITS DE L'HOMME, 639 : Convention contre la discrimination raciale, 640 ; Pacte relatif aux droits civils et politiques et protocoles facultatifs, 643 ; Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et protocole facultatif, 644 ; Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et protocole facultatif, 645 ; Convention contre la torture, 645 ; Convention relative aux droits de l'enfant, 646 ;

Convention sur les travailleurs migrants, 653 ; Convention sur les droits des personnes handicapées, 653 ; Convention internationale pour la protection contre les disparitions forcées, 654 ; Convention sur le génocide, 655 ; Aspects généraux, 655. AUTRES ACTIVITES, 656 : Renforcement des actions pour la promotion des droits de l'homme, 656 ; Éducation aux droits de l'homme, 660 ; Année internationale pour les personnes d'ascendance africaine, 661 ; Suivi de la conférence mondiale de 1993, 662.

II. Protection des droits de l'Homme

663

PROCEDURES SPECIALES, 663. DROITS CIVILS ET POLITIQUES, 664 : Racisme et discrimination raciale, 664 ; Défenseurs des droits de l'homme, 673 ; Représailles pour avoir coopéré avec des organes de défense des droits de l'homme, 674 ; Protection des migrants, 675 ; Discrimination à l'encontre des minorités, 679 ; Liberté de religion ou de conviction, 681 ; Droit à l'autodétermination, 688 ; État de droit, démocratie et droits de l'homme, 693 ; Autres questions, 699. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS, 719 : Réalisation des droits économiques, sociaux et culturels, 719 ; Impact des crises économiques et financières, 719 ; Droit au développement, 719 ; Forum social, 732 ; Extrême pauvreté, 733 ; Droit à l'alimentation, 736 ; Droit à un logement convenable, 740 ; Droit à la santé, 741 ; Droit à la culture, 744 ; Droit à l'éducation, 744 ; Préoccupations scientifiques et environnementales, 747 ; Problèmes liés à l'esclavage, 748 ; Groupes vulnérables, 751.

III. Situation des pays en matière de droits de l'homme

765

ASPECTS GENERAUX, 765. AFRIQUE, 766 : Burundi, 766 ; Côte d'Ivoire, 766 ; République démocratique du Congo, 767 ; Guinée, 768 ; Sierra Léone, 768 ; Somalie, 768 ; Soudan, 769. AMERIQUES, 770 : Bolivie, 770 ; Colombie, 771 ; Guatemala, 771 ; Haïti, 771. ASIE, 772 : Afghanistan, 772 ; Cambodge, 772 ; République populaire démocratique de Corée, 773 ; Iran, 776 ; Kirghizistan, 779 ; Myanmar, 779 ; Népal, 783. EUROPE ET MEDITERRANEE, 783 : Chypre, 783. MOYEN-ORIENT, 784 : Territoires occupés par Israël, 784.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

I. Politiques de développement et coopération économique internationale

791

RELATIONS ECONOMIQUES INTERNATIONALES, 791 : Développement et coopération économique internationale, 791 ; Développement durable, 800 ; Élimination de la pauvreté, 809 ; Science et technique au service du développement, 829. TENDANCES ECONOMIQUES ET SOCIALES, 840. POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT ET ADMINISTRATION PUBLIQUE, 840 : Comité des politiques de développement, 840 ; Administration publique, 841. GROUPES DE PAYS EN SITUATION PARTICULIERE, 842 : Pays les moins avancés, 842 ; Petits États insulaires en développement, 848 ; Pays en développement sans littoral, 855.

- II. Activités opérationnelles de développement 859**
- ACTIVITES A L'ECHELLE DU SYSTEME, 859. COOPERATION TECHNIQUE VIA LE PNUD, 867 : PNUD/Conseil exécutif du FNUAP, 867 ; Activités opérationnelles du PNUD, 871 ; Questions financières et administratives, 879. AUTRES ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE, 885 : Activités des Nations Unies, 885 ; Bureau des Nations Unies pour les partenariats, 886 ; Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, 887 ; Volontaires des Nations Unies, 890 ; Coopération économique et technique entre pays en développement, 891 ; Fonds d'équipement des Nations Unies, 891.
- III. Assistance humanitaire et programmes spéciaux d'assistance économique 893**
- ASSISTANCE HUMANITAIRE, 893 : coordination, 893 ; Mobilisation des ressources, 901 ; activités humanitaires, 902. PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE, 908 ; Redressement économique et développement de l'Afrique, 908 ; Autres activités d'assistance économique, 916 ; INTERVENTIONS EN CAS DE CATASTROPHE, 920 : Coopération internationale, 921 ; Prévention des catastrophes, 925 ; Assistance en cas de catastrophe, 929.
- IV. Commerce international, financement et transports 937**
- COMMERCE INTERNATIONAL, 937 : Système commercial multilatéral, 938 ; Politique commerciale, 941 ; Promotion et facilitation du commerce, 942 ; Produits de base, 944 ; FINANCEMENT, 945 ; Politique financière, 945 ; Financement du développement, 953 ; Autres problématiques de financement, 961. TRANSPORTS, 963 : Transport maritime, 963 ; Transport des marchandises dangereuses, 963. QUESTIONS INSTITUTIONNELLES ET ORGANISATIONNELLES RELATIVES A LA CNUCED, 964.
- V. Activités économiques et sociales régionales 967**
- COOPERATION REGIONALE, 967. AFRIQUE, 968 : Tendances économiques, 968 ; Activités, 969 ; Questions relatives aux programmes et à l'organisation, 973 ; Coopération régionale, 974. ASIE ET PACIFIQUE, 974 : Tendances économiques, 974 ; Activités, 975 ; Questions relatives aux programmes et à l'organisation, 978. EUROPE, 983 : Tendances économiques, 983 ; Activités, 983 ; Logement et aménagement du territoire, 984. AMERIQUE LATINE ET CARAÏBES, 988 ; Tendances économiques, 988 ; Activités, 985 ; Questions relatives aux programmes et à l'organisation, 992. ASIE OCCIDENTALE, 993 : Tendances économiques, 994 ; Activités, 994 ; Questions relatives aux programmes et à l'organisation, 998.
- VI. Energie, ressources naturelles et cartographie 999**
- ENERGIE ET RESSOURCES NATURELLES, 999 : Énergie, 999 ; Ressources naturelles, 1002. CARTOGRAPHIE, 1004.
- VII. Environnement et établissements humains 1005**
- ENVIRONNEMENT, 1005 : Programme des Nations Unies pour l'environnement, 1005 ; Fonds pour l'environnement mondial, 1017 ; Conventions et mécanismes internationaux, 1018 ; Activités en faveur de l'environnement, 1028. ETABLISSEMENTS HUMAINS, 1044 :

Mise en œuvre du Programme pour l'habitat et renforcement d'ONU-Habitat, 1044, Programme des Nations Unies pour les établissements humains, 1049.

VIII. Population 1052

COMMISSION DE LA POPULATION ET DU DEVELOPPEMENT, 1052 : Session de la Commission, 1052. MIGRATIONS INTERNATIONALES ET DEVELOPPEMENT, 1054. FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION, 1057 : Activités, 1057. AUTRES ACTIVITÉS RELATIVES À LA POPULATION, 1063.

IX. Politique sociale, prévention du crime et développement des ressources humaines 1065

POLITIQUE SOCIALE ET QUESTIONS CULTURELLES, 1065 : Développement social, 1065 ; Personnes handicapées, 1077 ; Activités de suivi de l'Année internationale de la famille, 1081 ; Développement culturel, 1082. PREVENTION DU CRIME ET JUSTICE PENALE, 1094 : Douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, 1094 ; Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, 1101 ; Programme pour la prévention du crime, 1103 ; Intégration et coordination, 1109. DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES, 1129 ; Instituts de recherche et de formation des Nations Unies, 1129 ; Éducation pour tous, 1130.

X. Femmes 1133

SUIVI DE LA QUATRIEME CONFERENCE MONDIALE SUR LES FEMMES ET DE BEIJING+5, 1133 : Principaux sujets de préoccupation, 1139. MECANISME DES NATIONS UNIES, 1176 : Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, 1176 ; Commission de la condition de la femme, 1177 ; ONU-Femmes, 1178 ; Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, 1182.

XI. Enfants, jeunes et personnes âgées 1183

ENFANTS, 1183 : Suivi de la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 2002 consacrée aux enfants, 1183 ; Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 1184. JEUNES, 1192. PERSONNES AGEES, 1193 : Suivi de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (2002), 1193.

XII. Réfugiés et personnes déplacées 1198

HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES, 1198 : Politique du programme du UNHCR, 1198 ; Protection et assistance aux réfugiés, 1203 ; Elaboration de la politique générale et coopération, 1213 ; Questions financières et administratives, 1215

XIII. Santé, alimentation et nutrition 1218

SANTE, 1218 : Prévention et lutte contre le SIDA, 1218 ; Maladies non transmissibles, 1222 ; Eau et assainissement, 1225 ; Tabac, 1226 ; Paludisme, 1227 ; Santé publique mondiale, 1228 ; Sécurité routière, 1233. ALIMENTATION ET AGRICULTURE, 1235 : Aide alimentaire, 1235 ; Sécurité alimentaire, 1236. NUTRITION, 1240.

XIV. Système international de contrôle des drogues 1241

ACTION DES NATIONS UNIES POUR LA LUTTE CONTRE L'ABUS DE DROGUES, 1241 : Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 1241 ; Commission des stupéfiants, 1245. COOPERATION CONTRE LE PROBLEME MONDIAL DE LA DROGUE, 1249. CONVENTIONS, 1256 : Organe international de contrôle des stupéfiants, 1257.

XV. Statistiques 1262

COMMISSION DE STATISTIQUE, 1262 : Statistiques économiques, 1262 ; Statistiques démographiques et sociales, 1266 ; Autres activités statistiques, 1268.

Quatrième partie : Questions juridiques

I. Cour internationale de Justice 1273

TRAVAIL JUDICIAIRE DE LA COUR, 1273 : Procédures contentieuses, 1273 ; Procédures consultatives, 1286. AUTRES QUESTIONS, 1289 : Fonctionnement et organisation de la Cour, 1289 ; Fonds d'affectation spéciale destiné à aider les États à porter leurs différends devant la Cour internationale de Justice, 1289.

II. Cour et tribunaux internationaux 1290

TRIBUNAL PENAL INTERNATIONAL POUR L'EX-YOUGOSLAVIE, 1290 : Chambres, 1290 ; Bureau du Procureur, 1295 ; Le Greffe, 1296 ; Financement, 1296. TRIBUNAL INTERNATIONAL POUR LE RWANDA, 1298 : Chambres, 1298 ; Bureau du Procureur, 1302 ; Le Greffe, 1303 ; Financement, 1303. FONCTIONNEMENT DES TRIBUNAUX, 1305 : Mise en œuvre des stratégies de fin de mandat, 1305. COUR PÉNALE INTERNATIONALE, 1314 : Chambres, 1317.

III. Questions juridiques internationales 1321

ASPECTS JURIDIQUES DES RELATIONS POLITIQUES INTERNATIONALES, 1321 : Commission du droit international, 1321 ; Relations politiques internationales et droit international, 1328 ; Relations diplomatiques, 1336 ; Traités et accords, 1338. DROIT INTERNATIONAL ECONOMIQUE, 1339 ; Commission pour le droit commercial international, 1339. AUTRES QUESTIONS, 1347 : État de droit aux niveaux national et international, 1347 ; Renforcement du rôle des Nations Unies, 1348 ; Relations avec le pays hôte, 1354.

IV. Droit de la mer 1356

CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER, 1356 : Institutions créées par la Convention, 1370 ; Autres évolutions relatives à la Convention, 1372 ; Division des affaires maritimes et du droit de la mer, 1391.

Cinquième partie : Questions institutionnelles, administratives et budgétaires

I. Restructuration des Nations Unies et questions institutionnelles 1395

QUESTIONS DE RESTRUCTURATION, 1395 : Programme de réformes, 1395. QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, 1407 : Organes intergouvernementaux, 1407. ORGANES INSTITUTIONNELS, 1409 : Assemblée générale, 1409 ; Conseil de sécurité, 1411 ; Conseil économique et social, 1411. COORDINATION, SURVEILLANCE ET COOPERATION, 1412 : Mécanismes institutionnels de coordination, 1412 ; Autres questions de coordination, 1413. NATIONS UNIES ET AUTRES ORGANISATIONS, 1414 : Coopération avec les organisations, 1414 ; Participation au travail des Nations Unies, 1422.

II. Financement et activités de programmation des Nations Unies 1424

SITUATION FINANCIERE, 1424. BUDGET DES NATIONS UNIES, 1425 : Budget pour 2010–2011, 1425 ; Esquisse budgétaire pour 2012–2013, 1438. CONTRIBUTIONS, 1440 : Contributions nationales, 1440. COMPTABILITE ET AUDIT, 1442 : Pratiques de gestion financière, 1444 ; Examen du fonctionnement administratif et financier des Nations Unies, 1445. PLANIFICATION DES PROGRAMMES, 1446 : Cadre stratégique pour 2012–2013, 1446 ; Performance des programmes, 1447.

III. Questions administratives et relatives au personnel 1448

QUESTIONS ADMINISTRATIVES, 1448 : Réforme et contrôle de la gestion, 1448. AUTRES QUESTIONS ADMINISTRATIVES, 1454 : Gestion des conférences, 1454 ; Systèmes d'information des Nations Unies, 1461 ; Locaux et biens des Nations Unies, 1463. QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL, 1465 : Conditions d'emploi, 1465 ; Sûreté et sécurité du personnel, 1473 ; Autres questions relatives au personnel, 1478 ; Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, 1486 ; Questions relatives aux voyages, 1488 ; Administration de la justice, 1488.

Appendices

I. Liste des membres de l'Organisation des Nations Unies	1497
II. Charte des Nations Unies et Statut de la Cour internationale de Justice	1500
III. Structure des Nations Unies	1518
IV. Programmes des organes principaux des Nations Unies en 2009	1531
V. Centres et services d'information des Nations Unies	1542
VI. Organisations intergouvernementales associées aux Nations Unies	1544

Index

Index thématique	1549
Index des résolutions et décisions	1578
Index des déclarations présidentielles du Conseil de Sécurité	1581

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation

Chapitre I Introduction

1. Au bord de la dépression au cours de l'année écoulée, l'économie mondiale a commencé à montrer des signes de reprise, certes encore fragile et inégale, le mal ne s'étant pas définitivement éloigné. Le niveau du chômage reste anormalement élevé, la précarité gagnant de plus en plus de terrain. L'instabilité économique, les conflits, les catastrophes naturelles, les problèmes de sécurité alimentaire et les pressions sur les ressources naturelles ne sont pas prêts de disparaître. Par ailleurs, d'après l'Organisation des Nations Unies, s'ils ont beaucoup fait pour stimuler la croissance et accélérer la reprise, les gouvernements n'ont toujours pas réussi à répondre aux besoins des pauvres et des plus vulnérables.
2. Il est néanmoins permis d'être de nouveau optimiste malgré un pronostic jusque-là bien sombre pour des millions de personnes de par le monde. De fait, plusieurs facteurs importants concourent à permettre à l'ONU de négocier ce virage incertain. Cadre concret, la Déclaration du Millénaire et les objectifs du Millénaire pour le développement viendront guider dans son action une Organisation dotée d'un capital de ressources et de connaissances non négligeable lui permettant de relever les défis du moment et liée au monde de l'entreprise, à la société civile et aux milieux universitaires par des partenariats de plus en plus solides qui lui permettront de faire la différence.
3. Les mesures qui s'imposent ne verront le jour que si l'ONU parvenait à capter la volonté politique des dirigeants du monde entier. Au cours de l'année écoulée, elle a entrepris de montrer le chemin et de susciter cette volonté politique, mais ne peut à elle seule s'acquitter de cette mission. Encore doit-elle pouvoir en cela compter sur la solidarité indéfectible et agissante de tous les États Membres, en développement comme développés, singulièrement lors de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement qui se tiendra en septembre.
4. En outre, au cours des cinq années à venir, l'Organisation et ses États Membres devront s'atteler à hâter le progrès à la faveur de nouvelles mesures, par exemple instituer des modes de financement et d'investissement novateurs qui viendraient accompagner la prestation de biens collectifs à l'échelle mondiale, consacrer des ressources à la promotion de la paix et de la sécurité, et se mobiliser au service de l'action humanitaire et des droits de l'homme dans le monde.
5. Il est d'autant plus pressant d'agir que nous vivons un climat particulièrement difficile. Choix redoutable s'il en est, l'ONU devra décider ou non de solliciter l'un des plus puissants agents du changement dans le monde, à savoir la femme.
6. La femme peut apporter la force et l'activité dont le monde a cruellement besoin pour relever les défis planétaires. Socle sur lequel doivent reposer la paix, la sécurité, le respect des droits de l'homme et le développement, la femme émancipée viendra guérir la société de la guerre, stimuler le marché et la croissance économique, servir de point d'ancrage à la famille et lutter pour la justice, les droits de l'homme et la dignité humaine. Faute de s'assurer sa totale solidarité, le système international ne pourra se montrer à la hauteur des attentes placées en lui.
7. En cette année qui marque le quinzième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et la dixième année de l'action mondiale en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, le message adressé aux États Membres et à l'Organisation se veut clair : réaliser l'égalité des sexes et donner son autonomie à la femme, tels sont les objectifs primordiaux auxquels les Nations Unies doivent œuvrer dans l'intérêt de tous.
8. Trop nombreuses sont les sociétés où persistent les discriminations en matière d'accès à la terre, à la technologie, aux ressources financières, à l'emploi et à l'éducation, qui étouffent l'esprit d'entreprise de la femme, la vouant à l'indigence et au statut de citoyenne de seconde zone. Source de souffrances sans fin, la violence contre la femme – sous toutes ses formes – remet en cause la stabilité sociale, la paix et le développement.

9. C'est pourquoi en cette année, j'encourage les Nations Unies à appuyer pleinement les programmes tendant à donner son autonomie à la femme et à la protéger contre la violence et les discriminations, les États Membres devant donner le ton en ce sens.

10. Ces 10 dernières années, la communauté internationale a beaucoup fait pour réduire la pauvreté, promouvoir le développement durable, sauvegarder la paix et la stabilité et donner son autonomie à la femme. La décennie à venir doit être pour l'Organisation et les États Membres celle d'ambitions encore plus grandes. Ils doivent œuvrer ensemble à donner à l'Organisation les moyens d'être le centre de l'action multilatérale et le véritable catalyseur du changement. Que chacun apporte sa pierre à l'édifice et un avenir plus radieux deviendra possible pour tous.

Chapitre II

Répondre aux besoins des plus démunis

11. L'année 2010 s'avère décisive s'agissant pour les Nations Unies et la communauté internationale de tenir les promesses qu'elles ont faites aux démunis du monde entier : atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, instaurer la paix dans les zones de conflit et stimuler le relèvement au lendemain de conflits et de catastrophes naturelles et promouvoir les droits de l'homme, l'état de droit et la démocratie dans le monde. Le terrible tremblement de terre qui a dévasté Haïti est venu rudement nous rappeler la complexité des problèmes que l'Organisation et ses États Membres doivent se donner les moyens de résoudre.

12. Aussi colossaux que soient ces problèmes, l'expérience a montré que de fermes engagements adossés aux choix politiques idoines et à des moyens suffisants permettent de satisfaire même les besoins les plus gigantesques et d'aller véritablement de l'avant.

A. Développement

13. Les objectifs de développement arrêtés au niveau international ces 20 dernières années sont venus consacrer une rupture dans la conception du développement. Les objectifs du Millénaire pour le développement en particulier sous-tendent une entreprise collective sans précédent visant à combattre la pauvreté et les inégalités dans leurs dimensions multiples, et bâtir un partenariat mondial au service du développement.

14. En souscrivant aux objectifs du Millénaire qu'ils ont dégagés, les États Membres ont entendu privilégier le développement humain et n'épargner aucun effort pour rendre notre monde plus sûr, plus équitable, plus durable et plus prospère.

1. Objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement arrêtés au niveau international

15. À cinq ans de l'échéance de 2015 fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, sans être garanti, le succès est encore à portée de main. L'Organisation et ses États Membres ont accompli des progrès considérables, quoique inégaux, mais il reste beaucoup à faire et de nouveaux problèmes ont vu le jour. Nous nous devons tous de redoubler d'efforts pour hâter la réalisation de ces objectifs.

16. Inégaux d'une région à l'autre, les acquis de la lutte contre la pauvreté sont maintenant menacés çà et là. En 2005, 1,4 milliard de personnes vivaient encore dans la misère (avec moins de 1,25 dollar par jour), contre 1,8 milliard en 1990, ce recul étant pour l'essentiel imputable à la Chine. Il ressort de nouvelles estimations actualisées de la Banque mondiale que la récente crise économique et financière aura condamné 64 millions de personnes de plus à la misère d'ici à la fin de l'année. Néanmoins, l'élan pris par la croissance économique dans le monde en développement est assez fort pour permettre de continuer à faire reculer la pauvreté et de tenir le cap de l'objectif fixé dans ce domaine.

17. Encore qu'il ne soit pas fixé d'échéance s'agissant de réaliser le plein emploi et d'offrir à chacun un emploi productif décent, aucun pays ne peut prétendre avoir atteint cet objectif. La pauvreté chronique et la paupérisation du travail s'expliquent principalement par l'absence de progrès dans la création d'emplois productifs décents en milieu urbain et la stagnation de la productivité agricole dans de nombreuses zones rurales. Que la femme soit privée d'accès à la terre, et, partant, au crédit, aux facteurs de production et aux

services de vulgarisation, a eu aussi pour effet de mettre sérieusement à mal la sécurité alimentaire. Les crises alimentaire et énergétique et la crise financière et économique mondiale sont encore venues remettre en cause les progrès accomplis.

18. À la faveur des progrès remarquables accomplis depuis 2000 sur la voie de l'éducation primaire pour tous, le taux de scolarisation dépasse maintenant 90 % dans nombre de pays en développement, l'Afrique subsaharienne ayant enregistré la plus rapide progression. On craint toutefois que ces bons résultats ne viennent nuire à l'aptitude de l'école et des enseignants à offrir une éducation de qualité.

19. L'écart entre les taux de scolarisation des filles et des garçons dans le primaire a diminué, quoique lentement, ces 10 dernières années. Les progrès ont été plus lents dans le secondaire, étape décisive pour l'émancipation de la femme, l'écart s'étant même creusé dans certains cas.

20. Éliminer les inégalités et réaliser l'émancipation de la femme reste l'un des objectifs aux ramifications multisectorielles les plus difficiles à atteindre. Progressant lentement, la proportion de femmes siégeant dans les parlements nationaux dans le monde tournait autour de 19 % en janvier 2010. Un certain nombre de pays en développement ont toutefois montré la voie en instituant des mesures temporaires spéciales, notamment des quotas, pour aller rapidement de l'avant dans ce domaine.

21. Véritable fléau, la violence contre les femmes et les filles hypothèque sérieusement la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement à l'échelle mondiale. C'est pourquoi par ma campagne « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes », j'entends encourager les pays à se donner et à appliquer des lois pour réprimer toutes les formes de violence contre les femmes et les filles, à adopter et mettre en œuvre des plans d'action multisectoriels, à améliorer la collecte de données sur la violence contre les femmes et les filles, à mieux sensibiliser et mobiliser la société face à ce phénomène, et à combattre les violences sexuelles en période de conflit.

22. S'agissant des objectifs du Millénaire pour le développement ayant trait à la santé, les progrès accomplis sont loin d'être négligeables. Le nombre de décès d'enfants de moins de 5 ans a diminué, étant passé de 12,5 millions par an en 1990 à 8,8 millions en 2008 dans le monde. Dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, le nombre de séropositifs recevant un traitement antirétroviral a décuplé en cinq ans (entre 2003 et 2008). Toutefois, les taux d'infection par le VIH chez les femmes continuent d'augmenter dans certaines régions, les femmes et les filles étant plus que de raison appelées à prodiguer des soins aux malades. Beaucoup a été fait pour faire reculer la mortalité due à la rougeole et guérir de la tuberculose et du paludisme. Aussi, le nombre des décès dus à la rougeole a fortement diminué partout en Afrique et tout porte à croire que la lutte contre le paludisme gagne également du terrain.

23. Pour autant, à en juger par les tendances actuelles, de nombreux pays n'atteindront sans doute pas les objectifs du Millénaire en matière de santé d'ici à 2015, notamment s'agissant de réduire la mortalité maternelle, volet le plus à la traîne. L'accès aux services de santé procréative reste insuffisant là où les femmes s'exposent le plus à des risques de santé.

24. Si dans les pays en développement le pourcentage d'accouchements assistés par des personnels de santé qualifiés a augmenté, étant passé de 53 % en 1990 à 63 % en 2008, il ressort d'une récente étude spécialisée que la mortalité maternelle n'a reculé que de 1,3 % par an entre 1990 et 2008, ce qui est en deçà du taux de 5,5 % nécessaire pour atteindre la cible fixée. Offrir des soins de santé aux femmes pauvres et aux femmes vivant en milieu rural fait particulièrement problème.

25. On a fait quelque progrès s'agissant de réduire de moitié le pourcentage de personnes n'ayant pas accès à de l'eau salubre. Dans les pays en développement, le pourcentage de personnes ayant accès à une meilleure source d'approvisionnement en eau est passé de 71 % en 1990 à 84 % en 2008, mais celui d'habitants qui bénéficient d'un système d'assainissement meilleur n'a augmenté que de 11 % au cours de la même période. L'ambition d'améliorer la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis s'est, quant à elle, avérée bien trop modeste pour permettre d'inverser la tendance à la prolifération des taudis.

26. Depuis 1986, la mise en œuvre du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone a permis de mettre progressivement un terme à la production et à l'utilisation de plus de 98 % de l'ensemble des substances réglementées qui appauvrissent la couche d'ozone. Par contre, la hausse des émissions de dioxyde de carbone a été bien plus forte entre 1995 et 2004 qu'entre 1970 et 1994, et cette tendance se poursuit. Si les taux nets de déforestation ont diminué, grâce notamment aux efforts de reboisement,

environ 5,6 millions d'hectares de forêt continuent de disparaître chaque année dans le monde. L'objectif de réduction du taux d'appauvrissement de la diversité biologique à l'horizon 2010 n'a pas été atteint. Près de 17 000 espèces végétales et animales sont toujours menacées d'extinction, du fait notamment de périls majeurs que sont la surconsommation, la disparition d'habitats, les espèces envahissantes, la pollution et les changements climatiques

27. L'enveloppe de l'aide publique au développement (APD) fournie en 2009 a été de près de 120 milliards de dollars. Cette année, outre le décaissement prévu, il faudra environ 20 milliards de dollars supplémentaires (aux prix de 2009) pour atteindre l'objectif fixé pour 2010 lors du Sommet de Gleneagles du Groupe des Huit, soit environ 146 milliards de dollars aux prix de 2009, dont 16 milliards pour honorer les engagements souscrits vis-à-vis de l'Afrique. En 2008, l'APD versée aux pays les moins avancés équivalait à 0,09 % du revenu national brut des pays membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), moins de la moitié de ces pays ayant effectivement alloué de 0,15 % à 0,20 % de leur revenu national brut aux pays les moins avancés.

28. Diverses initiatives majeures tendent à hâter la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. En 2009, donnant suite à la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, l'Assemblée générale a chargé un groupe de travail ad hoc à composition non limitée de se pencher sur divers problèmes de gestion de crise et de réforme. Le groupe de travail a spécialement réfléchi aux moyens d'atténuer les conséquences de la crise économique pour le développement, aux questions de réforme structurelle et au renforcement du rôle de l'ONU dans la gouvernance de l'économie mondiale.

29. Le système des Nations Unies met en exécution ses neuf initiatives destinées à aider les pays à résister à la crise économique et à se remettre de ses répercussions, dont l'Initiative pour un socle de protection sociale et le Pacte mondial pour l'emploi. Réservant le même intérêt à l'emploi et au travail décent, les organismes des Nations Unies ont de concert élaboré un plan d'action pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté, qui devrait aider, à l'échelle du système, à mieux systématiser et intégrer la riposte face à la crise économique dont les conséquences n'en finissent pas.

30. Dans l'ensemble, l'expérience de l'année écoulée montre combien il est impérieux en matière de développement de s'acheminer vers des stratégies proprement nationales alliant croissance économique ambitieuse et objectifs de développement social durable. Ces stratégies devraient permettre de combler le déficit en matière de plein emploi et de travail décent, de stimuler la création d'emplois grâce à l'investissement dans des emplois verts et à l'expansion des infrastructures publiques, d'élargir la protection sociale, d'inciter le secteur privé à conserver les emplois existants et à en créer de nouveaux, et de réorienter la politique industrielle vers une piste à faible émission de carbone.

31. La Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement, qui se tiendra en septembre, offrira l'occasion singulière de renforcer les initiatives collectives et les partenariats dans la perspective de l'échéance de 2015 et de porter de l'avant le programme général de développement mondial. J'exhorte vivement toutes les parties prenantes à venir au sommet animées de la volonté renouvelée d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015.

2. Besoins particuliers de l'Afrique

32. La ferme volonté de réforme et de stabilité politique et économique affichée une décennie durant commence à porter des fruits dans la marche de l'Afrique vers le développement. Ainsi, depuis 2000, l'Afrique subsaharienne enregistre un taux de croissance supérieur à celui d'un certain nombre d'économies émergentes. Ayant dans l'ensemble mieux résisté à la crise financière et économique que bien des régions, l'Afrique devrait regagner le terrain perdu plus rapidement que l'Amérique latine, l'Europe et l'Asie centrale. La crise est néanmoins venue freiner la croissance économique que le continent a connue jusque-là, grignotant les recettes d'exportation, les envois de la diaspora africaine et les investissements étrangers directs. Selon le *Rapport sur la situation et les perspectives de l'économie mondiale, 2010* (version actualisée à la mi-2010), estimé à 2,4 %, le taux de croissance économique global du continent devrait atteindre 4,7 % en 2010, en retrait par rapport à la moyenne d'environ 5,7 % durant la période 2004-2007.

33. Même lorsque la reprise se sera affermie dans les économies avancées, les incidences de la crise sur le chômage et le bien-être social en Afrique risqueront de perdurer faute d'une protection sociale qui permette de résister au contrecoup d'une récession mondiale sur les ménages et certains groupes vulnérables.

34. L'Afrique doit s'attacher spécialement à améliorer la condition de la femme et des filles si elle veut hâter sa marche vers le développement. Déjà, des mesures ont été prises dans ce sens. En février 2010, 4 des 10 premiers pays ayant les pourcentages les plus élevés de femmes parlementaires étaient des pays d'Afrique. Le Rwanda est le seul pays au monde où les femmes sont majoritaires au Parlement. Dans toute la région, la femme reste victime de violences et de discriminations, d'us et coutumes et de croyances néfastes, étant vouées plus que tous à la faim et à la pauvreté.

35. L'Afrique peut atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Elle est immensément riche en hommes et en ressources. L'Africain n'a besoin ni de pitié ni de charité : ce dont il a besoin, ce sont des outils qui lui permettent de créer des emplois et des revenus. Aux pays développés de tenir les promesses qu'ils ont maintes fois faites aux sommets du Groupe des Huit et du Groupe des Vingt, et à l'ONU, de doubler l'aide à l'Afrique. Or, selon l'OCDE, l'Afrique ne recevra sans doute en 2010 guère que 11 (aux prix courants) des 25 milliards de dollars des États-Unis d'augmentation (aux prix de 2004) d'APD promis à Gleneagles, et ce essentiellement parce que certains principaux donateurs grands pourvoyeurs d'APD à l'Afrique n'ont pas honoré leurs engagements.

36. Mon Groupe de pilotage pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique s'est spécialement intéressé à certains besoins particuliers dans les domaines d'intérêt stratégique crucial que sont la santé, l'éducation, l'agriculture, les infrastructures et le commerce. Il a clairement tracé à la communauté internationale la voie à suivre pour accompagner l'Afrique en ce qu'elle fait elle-même pour réaliser son extraordinaire potentiel et atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Ainsi, on enregistre partout sur le continent des avancées dans la lutte contre des maladies comme le paludisme, la tuberculose et le sida. L'Afrique est désormais en passe d'atteindre à l'horizon 2015 l'objectif de zéro décès dus à la malaria en Afrique subsaharienne. De leur côté, les organismes des Nations Unies privilégient l'appui à la gouvernance et au renforcement des capacités institutionnelles, notamment en mobilisant le capital humain et en renforçant l'encadrement à tous les échelons de la fonction publique, en généralisant l'administration en ligne et en mettant les technologies de l'information et des communications au service du développement. Dans ces domaines aussi, l'Afrique a su tenir le pari et nombreux sont les pays qui connaissent désormais la stabilité politique.

B. Paix et sécurité

37. Consacré par la Charte, le devoir de prévenir, endiguer et régler les conflits violents est une vocation cardinale de l'Organisation. Tout au long de l'année écoulée, celle-ci a redoublé d'efforts pour œuvrer à la diplomatie préventive, se donner les moyens de mieux faire face à toutes crises, gérer les conflits violents et asseoir durablement la paix au lendemain de conflits. À l'évidence, pour qu'elle soit mieux à même de faire face aux crises politiques et de les régler durablement, force lui sera de regarder les instruments que sont le maintien et la consolidation de la paix comme participant de toute solution politique, et non comme venant s'y substituer.

1. Diplomatie préventive et appui aux processus de paix

38. Œuvrant étroitement avec les acteurs nationaux, l'Organisation fait face avec plus de dynamisme, d'habileté et d'efficacité à la montée des tensions politiques et aux crises nouvelles. Tout au long de l'année écoulée, elle a mené des entreprises de médiation ou y a concouru dans plus de 20 pays sur quatre continents. Elle a professionnalisé son service d'appui à la médiation en le dotant de connaissances et de moyens meilleurs ainsi que d'un réseau de spécialistes, une stratégie sur la femme dans la médiation ayant été arrêtée pour faire une meilleure place aux femmes dans les processus de paix. À titre d'appui à cette stratégie, le Département des affaires politiques a organisé en partenariat avec des membres de la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit un colloque de haut niveau sur le sort à réserver à la violence sexuelle en période de conflit dans les accords de médiation et de paix. Elle a entrepris encore de fournir un appui politique accru et de meilleures orientations aux équipes de pays des Nations Unies qui interviennent dans des contextes politiques complexes.

39. Au cours de l'année écoulée, l'Organisation s'est beaucoup intéressée à l'Afrique et au Moyen-Orient, son action la conduisant à faire appel à tous ses moyens d'intervention, allant de la prévention des conflits à l'appui à la consolidation de la paix.

40. En Afrique, l'Organisation a œuvré étroitement aux côtés des organisations régionales et sous-régionales à favoriser le prompt rétablissement de l'ordre constitutionnel dans la paix et à prévenir la violence en Guinée, en Guinée-Bissau, à Madagascar et au Niger.

41. En Guinée, la Commission d'enquête internationale a mené des investigations poussées sur le massacre du 29 septembre 2009, s'étant intéressée en particulier aux violences sexuelles. En partenariat avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union africaine, l'Organisation y a fait œuvre de diplomatie préventive. Avec ces partenaires, elle a aussi évalué les besoins de réforme du secteur de la sécurité, essentielle pour asseoir durablement la stabilité dans le pays.

42. L'ONU a prêté son concours au Gouvernement sierra-léonais aux fins de la consolidation de la paix, en l'aidant à assurer le suivi des principaux accords politiques, et aux fins de la prévention des conflits, en lui proposant des mesures de confiance dans la perspective des élections de 2012.

43. Au Sahara occidental, l'ONU a continué à rechercher avec le Maroc et le Front Polisario, ainsi qu'avec les pays voisins, une solution mutuellement acceptable pour l'autodétermination du peuple du Sahara occidental.

44. L'ONU a accompagné le processus de paix dans l'est de la République démocratique du Congo, contribuant ainsi au rapprochement entre Kinshasa et Kigali. Elle a aussi continué de concourir au règlement pacifique de différends frontaliers entre le Cameroun et le Nigéria, et entre la Guinée équatoriale et le Gabon.

45. En République centrafricaine, l'Organisation a aidé à étayer les volets critiques du processus de paix, que sont le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants. Elle a en outre encouragé tous les groupes armés à se prêter au processus de paix.

46. Pour consolider l'architecture de prévention des conflits en Afrique de l'Ouest, l'ONU a, par l'intermédiaire de son Bureau régional, soutenu la lutte contre le trafic de drogues et la criminalité organisée.

47. En Somalie, l'ONU et ses États Membres ont mis en œuvre une stratégie d'appui au fragile processus de paix. Elle n'a cessé d'actualiser les plans de préparation l'année durant, dans l'éventualité où elle devrait déployer une mission de maintien de la paix des Nations Unies décidée par le Conseil de sécurité.

48. Au Moyen-Orient, par ses missions politiques, l'ONU a aidé plusieurs pays à opérer la difficile transition de la guerre à la paix. Elle s'est employée à créer les conditions de la reprise des négociations politiques entre Israéliens et Palestiniens. Elle a aidé à obtenir la cessation des hostilités entre Israël et le Liban et encouragé le Gouvernement libanais à arrêter une stratégie globale de gestion des frontières pour faire respecter l'embargo sur les armes. Elle n'a cessé de plaider en faveur de la réouverture complète des points de passage à Gaza.

49. L'ONU a concouru activement au sein du Quatuor à soutenir l'idée d'un règlement global de la question du Moyen-Orient et à faire face à l'évolution de la situation dans la région. Plus récemment, au lendemain de l'attaque et du détournement par Israël d'un convoi humanitaire qui faisait route vers Gaza, j'ai entrepris de formuler, dans le sens de la Déclaration du Président du Conseil de sécurité sur ce sujet (S/PRST/2010/9), des propositions en vue de la conduite d'une enquête internationale sérieuse, transparente et indépendante sur les faits.

50. En Iraq, l'ONU a aidé à débloquer la situation touchant la loi électorale, ouvrant ainsi la voie aux élections nationales de mars 2010. Réunis en équipe spéciale de haut niveau sous les auspices de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), des représentants du Gouvernement iraquien et du Gouvernement régional du Kurdistan iraquien ont examiné les rapports de la Mission sur le contentieux des frontières intérieures.

51. Au Sri Lanka, j'ai pris langue avec le Gouvernement conformément aux engagements résultant de la Déclaration commune publiée en mai 2009. L'ONU encourage ainsi la réconciliation et la recherche d'une solution politique durable qui tienne compte des aspirations et griefs de toutes les communautés, aide à organiser le retour et la réinstallation des déplacés, notamment les enfants soldats, et préconise de mettre en place un mécanisme qui permette d'établir la responsabilité de toutes les allégations de violations présumées du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme.

52. L'Organisation s'est investie ailleurs dans le monde : elle a ainsi aidé les gouvernements des pays d'Asie centrale à convenir d'arrangements pour pourvoir à la gestion commune des ressources hydriques et énergétiques partagées dans l'intérêt de la prévention des conflits, appuyé le dialogue entre la Grèce et l'ex-République yougoslave de Macédoine sur la question du nom de cette dernière, facilité de véritables négociations en vue du règlement global de la question chypriote, et aidé à régler par des moyens pacifiques les différends frontaliers entre la République bolivarienne du Venezuela et le Guyana.

2. Maintien de la paix

53. Le maintien de la paix concourt puissamment à préserver ou rétablir durablement la paix et la stabilité au lendemain de conflits, partout dans le monde. Étant donné un effectif de 124 000 personnes sur le terrain l'année dernière, contre 20 000 seulement il y a à peine 10 ans, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont atteint une ampleur sans précédent.

54. Créer des conditions propices à la tenue d'élections ou de négociations, tel était l'un des volets essentiels de l'action menée par quatre missions de maintien de la paix cette année. La Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) a accompagné la tenue d'élections dans ce pays en avril 2010, tout en renforçant sa capacité de protéger les civils. La MINUS a également commencé à encourager les principales parties prenantes à se préparer aux référendums de 2011 et à les intéresser aux dispositions à prendre à l'issue de ces référendums. Par ailleurs, au Darfour, les négociations ont abouti à la conclusion d'accords préliminaires entre le Gouvernement soudanais et l'une des coalitions de groupes d'opposition. Beaucoup reste cependant encore à faire pour que le processus de paix Nord-Sud demeure sur les rails et que soit conclu au Darfour un accord de paix global et sans exclusive. Les restrictions mises à la liberté de circulation du personnel de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) n'ont cessé de contrarier l'Opération dans l'exécution de son mandat.

55. En Côte d'Ivoire, le contentieux autour de la liste électorale définitive a conduit au report des élections dans un contexte marqué par plusieurs incidents violents. L'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire et l'équipe de pays des Nations Unies ont continué d'accompagner la mise en œuvre des Accords politiques de Ouagadougou et la consolidation de la paix.

56. La Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) a fourni au pays une assistance technique pour la conduite des élections d'août 2009, notamment en encourageant la participation des femmes, et a facilité le dialogue politique pour vider le contentieux postélectoral. La MANUA a continué d'aider à coordonner l'aide internationale et a aidé le nouveau Gouvernement à assumer des responsabilités de plus en

plus étendues. L'insécurité vient cependant gêner la Mission dans son action; le 28 octobre 2009, un terrible attentat contre une résidence des Nations Unies à Kaboul a ainsi coûté la vie à cinq membres du personnel.

57. Un autre groupe de missions de maintien de la paix ont été essentiellement occupées à renforcer les institutions et à soutenir la stabilité et la reprise économique. Ainsi, les opérations du Libéria et du Timor-Leste ont principalement œuvré à renforcer les institutions nationales chargées de la sécurité et de l'état de droit, tout en encourageant les activités de relèvement et de consolidation de la paix. Au Timor-Leste, la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) a aidé la Police nationale timoraise à se rétablir dans sa mission première de maintien de l'ordre et a continué d'aider le Gouvernement timorais à renforcer les institutions de l'État. Au Libéria, la Mission a pu continuer à revoir ses effectifs à la baisse en fonction de la réalisation d'objectifs déterminés.

58. Le processus de paix au Burundi est également allé sensiblement de l'avant, le pays étant entré dans une phase d'élections décisives qui se poursuivront au-delà de l'été. Le fait que les élections se déroulent dans la paix, en dépit des désaccords et des contestations de résultats, est le signe du mûrissement de l'accord de paix entre frères ennemis d'hier. De mission de maintien de la paix, la mission au Burundi s'est muée le 1^{er} janvier 2010 en mission de consolidation de la paix.

59. La Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) a continué de surveiller la mise en œuvre de l'accord de cessation des hostilités, contribuant ainsi, dans des conditions difficiles, à instaurer un climat de relative stabilité dans le sud du Liban; elle a activement tenté de faciliter un accord qui permettrait aux forces israéliennes de quitter la partie nord de Ghajar, comme envisagé dans la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité.

60. Aidé en cela par la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), Haïti s'acheminait sûrement vers la stabilité et la relance économique lorsqu'il a été frappé par un séisme dévastateur qui a emporté plus de 220 000 personnes dont 101 fonctionnaires de l'ONU, fait plus de 300 000 blessés parmi les Haïtiens et causé des dégâts et pertes de l'ordre de 7,8 milliards de dollars des États-Unis. L'ONU a immédiatement lancé une gigantesque entreprise d'aide internationale, et le Conseil de sécurité a autorisé l'envoi d'effectifs militaires et de police supplémentaires pour soutenir la MINUSTAH.

61. Au lendemain du séisme, la MINUSTAH a augmenté l'effectif global de sa force pour soutenir l'entreprise de relèvement immédiat, de reconstruction et de stabilisation. Elle fournit au Gouvernement haïtien un appui logistique et des compétences techniques pour l'aider à assurer la continuité de l'État, à renforcer les institutions chargées de faire respecter l'état de droit aux niveaux national et local et à mettre en œuvre sa stratégie de réinstallation des déplacés. Elle aide aussi le Gouvernement haïtien et le Conseil électoral provisoire à organiser et tenir les élections dans le pays et coordonne l'assistance électorale internationale à Haïti en coopération avec les autres parties concernées.

62. Deux autres missions ont fait une place de choix au retrait ou à la réduction des effectifs dans leurs stratégies de maintien de la paix. Au Tchad, la réflexion sur l'avenir de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) a commencé après que le Gouvernement ait demandé le retrait de celle-ci, l'accent étant mis en particulier sur la manière de continuer à assurer la protection des réfugiés et déplacés et de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire dans l'est du Tchad. S'étant opéré sans anicroche à ce jour, le retrait de la Mission devrait s'achever le 31 décembre 2010 comme prévu.

63. En République démocratique du Congo une nouvelle ère s'est ouverte, la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo s'étant muée en Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, conformément à l'accord entre le Gouvernement et l'ONU aux termes duquel le retrait s'opérerait graduellement et sur la base d'évaluations communes de la situation sur le terrain. Entre-temps, compte tenu de l'insécurité qui règne dans l'est du pays, la Mission a continué de s'employer à protéger les civils et à appuyer l'exécution des plans nationaux dans le but de régler la question de la présence de groupes armés, sur la base d'une politique de stricte conditionnalité quant à la conduite des Forces armées de la République démocratique du Congo en matière de droits de l'homme. L'entreprise de stabilisation et de renforcement de la gouvernance, notamment dans le secteur de la sécurité, s'est également poursuivie.

64. Au cours de l'année écoulée, on s'est vivement inquiété de ce que des violences sexuelles généralisées ou systématiques sont exercées contre les civils comme tactique de guerre en période de conflit armé. S'inspirant essentiellement de rapports émanant de missions de maintien de la paix, mon premier rapport sur la question

(S/2009/362) a mis en évidence les graves carences des mécanismes nationaux de sécurité et de justice chargés de combattre l'impunité, ainsi que les insuffisances dans l'aide aux survivants. Entre autres recommandations clefs, j'y proposais de charger un haut fonctionnaire des actions de prévention et d'intervention en cas de violence sexuelle dans tout le système des Nations Unies. J'ai par la suite nommé une Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles en période de conflit.

65. Dans le cadre d'une vaste stratégie d'autonomisation de la femme, j'ai encouragé les États Membres à accroître le nombre de femmes dans leurs contingents. Le Département des opérations de maintien de la paix, des directives sur la problématique hommes-femmes ainsi qu'une stratégie de formation en la matière.

66. Les moyens disponibles sont sans commune mesure avec la multiplication constante des déploiements, sans parler de la diversité et de la complexité des mandats des missions. Ces derniers temps, les divergences de vues au sein du Conseil de sécurité et parmi d'autres parties prenantes quant à la stratégie politique à assigner aux missions et les hésitations des gouvernements hôtes sont venues entraver l'exécution de mandats confiés par le Conseil à plusieurs opérations. Les sollicitations accrues ont fait apparaître les limites des systèmes, structures et outils de base de l'Organisation, la taille et la cadence des missions d'aujourd'hui et la complexité des tâches qui leur sont confiées constituant autant d'obstacles à surmonter.

67. Dans le cadre de l'initiative Horizons nouveaux, le Secrétariat s'est activement employé au cours de l'année écoulée, avec les États Membres, à examiner ces difficultés et à formuler des recommandations en vue d'y remédier. Les États Membres devront demeurer solidaires de la mise en œuvre de ce programme qui a recueilli une large adhésion en diverses occasions au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale, pour donner à l'ONU les moyens de peser de tout son poids dans le maintien de la paix dans l'avenir.

3. Consolidation de la paix

68. Au cours de l'année passée, l'entreprise de consolidation de la paix menée par l'ONU n'a cessé de prendre de l'ampleur, d'importantes recommandations énoncées dans le rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (A/63/881-S/2009/304) ayant été mises en œuvre. Des progrès ont en particulier été faits en ce qui concerne le déploiement d'équipes de direction sur le terrain, l'élaboration et la mise en œuvre de cadres stratégiques intégrés pour la consolidation de la paix dans certaines missions et le resserrement de la collaboration avec la Banque mondiale.

69. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a entrepris une évaluation globale des capacités civiles internationales, l'idée étant de réfléchir à la manière dont le système international pourrait combler les lacunes constatées en matière de normes, de formation et de déploiement rapide des capacités civiles au service de la consolidation de la paix.

70. Le Conseil de sécurité m'a demandé de lui présenter un rapport sur la participation des femmes à l'entreprise de consolidation de la paix, qui analyserait les besoins des femmes et des filles au lendemain de conflits et proposerait des recommandations propres à permettre à la planification et au financement de la consolidation de la paix de répondre pleinement à ces impératifs.

71. La Commission de consolidation de la paix est restée solidaire des quatre pays relevant de sa mission, ayant pu compter sur le concours du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et des missions de consolidation de la paix intégrées. Au cours de l'année écoulée, elle a amélioré ses méthodes de travail et resserré ses partenariats avec les institutions financières internationales, les organisations régionales et sous-régionales et les acteurs nationaux dans les pays concernés.

72. Le Fonds pour la consolidation de la paix a accordé une aide financière à un nombre de plus en plus grands de pays divers sortant de conflits. Comptant plus de 334 millions de dollars de dépôts au 28 février 2010, le Fonds a déjà alloué plus de 196 millions de dollars des États-Unis à 16 pays, et financé ainsi 115 projets au total.

73. Entamé en février 2010, l'examen quinquennal de l'architecture de consolidation de la paix de l'ONU est une excellente occasion de réaffirmer et de renforcer l'adhésion politique à la mission de la Commission de consolidation de la paix et de réfléchir aux moyens de réaliser tout le potentiel de cet organe.

C. Affaires humanitaires

74. Au cours de la période considérée, de nouvelles problématiques humanitaires suscitées, par exemple, par le changement climatique, les crises alimentaire et financière, la raréfaction de certaines ressources, l'accroissement de la population et l'urbanisation se sont traduites par des vulnérabilités plus grandes et la multiplication des besoins humanitaires en différentes régions du monde. L'année a été également marquée par de nouvelles catastrophes liées aux aléas de la nature et par la recrudescence des conflits armés.

75. À titre d'appui aux gouvernements concernés, le système des Nations Unies, agissant en collaboration avec d'autres partenaires, est intervenu face à 43 nouvelles situations d'urgence, 33 catastrophes naturelles, 9 conflits armés et 1 épidémie. Ces interventions se sont réparties comme suit entre les différentes régions : 15 en Afrique, 14 en Asie et dans le Pacifique, 8 en Amérique latine et dans les Caraïbes et 6 en Asie centrale. Par rapport à l'année précédente, les situations d'urgence ont été plus nombreuses en Afrique et dans la région Asie et Pacifique, l'Europe et l'Asie centrale en ayant connu moins.

76. En Amérique latine et dans les Caraïbes, le système des Nations Unies ayant été sollicité à la suite du séisme dévastateur du 12 janvier en Haïti, l'Organisation a dépêché, dans les 36 heures qui ont suivi, des agents avec pour mission d'organiser et de coordonner cette intervention d'urgence, les responsables de sa mission sur place ayant péri dans la catastrophe.

77. En mars 2006, l'ONU, les États-Unis d'Amérique et le Gouvernement haïtien, soutenus en cela par le Brésil, le Canada, l'Union européenne, la France et l'Espagne, ont organisé conjointement, à New York, une conférence ministérielle internationale des donateurs pour un nouvel avenir en Haïti, qui avait pour objet de mobiliser le soutien de la communauté internationale en vue de pourvoir aux besoins de développement d'Haïti, le but étant de poser les fondements du relèvement à long terme de ce pays. Les États Membres et les partenaires internationaux ont annoncé des contributions d'un montant de 5,3 milliards de dollars étalés sur les 18 mois à venir afin de mettre Haïti sur les rails du relèvement à long terme.

78. Fin mai 2010, des matériels d'aménagement d'abris d'urgence avaient été distribués à quasiment tous les sinistrés et l'appel humanitaire d'urgence de 1,5 milliard de dollars au titre des opérations humanitaires en cours était financé à 58 % (878 millions de dollars).

79. Outre les secours et les diverses formes d'assistance relevant du mandat de la MINUSTAH décrites plus haut, les organismes des Nations Unies ont épaulé le Gouvernement haïtien dans son entreprise de relèvement en fournissant des abris, des aides monétaires moyennant travail, en déblayant les décombres, en soutenant l'effort de reconstruction et, généralement, en aidant le Gouvernement à se donner les moyens d'assurer les services de base. La tragédie haïtienne est venue une fois de plus démontrer toute l'importance de la gestion des catastrophes et de la réduction des risques, deux domaines où l'Organisation doit se donner plus de moyens.

80. L'Organisation des Nations Unies s'est certes mobilisée pour aider les Haïtiens à se relever de cette catastrophe mais l'autosatisfaction n'est guère de mise. Il reste encore beaucoup à faire et l'Organisation et ses États Membres doivent redoubler d'efforts pour honorer les engagements qu'ils ont pris vis-à-vis du Gouvernement et du peuple haïtiens.

81. La période considérée a également vu se rétrécir le champ des interventions humanitaires du fait des attaques dont les agents humanitaires ont été victimes. En Afghanistan, au Pakistan, en Somalie, au Tchad, en République démocratique du Congo et au Soudan, les morts, enlèvements et attaques d'agents des Nations Unies se sont multipliés. Les attaques et menaces contre les Nations Unies ont contraint l'Organisation à revoir et réaménager son dispositif de sécurité et à prendre des mesures propres à atténuer les risques en modifiant le mode d'exécution de ses programmes. Parallèlement, celle-ci s'emploie à ménager un meilleur accès aux acteurs de l'humanitaire et à faire respecter les principes humanitaires dans diverses situations de conflit. Par ses activités de plaidoyer, elle aide à appeler l'attention sur les urgences méconnues, suscitant ainsi le soutien politique et financier si nécessaire pour y faire face.

82. Grâce à un système de financement de l'action humanitaire reposant sur une coordination plus rigoureuse et sur l'évaluation des besoins, les appels globaux et les appels éclairs ont permis de mobiliser à l'échelle mondiale près de 10 milliards de dollars au cours de l'année écoulée. Financé à 71 %, ce montant représente quasiment le double des chiffres de 2007 (7,1 milliards de dollars demandés, financés à 71 %) et le triple de ceux de 2004 (3,4 milliards demandés, financés à 64 %). Le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires n'était certes plus abondé qu'à hauteur de 401 millions de dollars en 2009, contre 453 millions de

dollars en 2008, mais 23 États Membres ont accru leurs contributions en monnaie locale. Par ailleurs, 17 autres pays sont venus grossir les rangs des donateurs au Fonds en 2009, ce qui porte à 117 le nombre total des États Membres qui soutiennent financièrement ce mécanisme. Les montants versés aux fonds communs de pays sont également en recul, étant revenus de 407 millions de dollars en 2008 à 339 millions de dollars en 2009, et 5 fonds d'intervention d'urgence ont été créés dans de nouveaux pays, ce qui porte à 18 le nombre total de ces fonds. Cette contraction des financements s'explique essentiellement par les fluctuations des taux de change à l'échelle mondiale. L'ONU demande aux États Membres d'accroître le montant moyen par fonds de leurs contributions ajustées des variations des taux de change de la monnaie locale. Le financement du système de coordination humanitaire et des processus communs de planification, y compris le financement, stagne et ne suit donc pas l'évolution des besoins.

83. On a de plus en plus le souci de définir les responsabilités des uns et des autres vis-à-vis des fonds; c'est ainsi par exemple que l'on a élaboré un projet de cadre de résultats et de responsabilisation afférent au Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires. On a renforcé encore les systèmes respectifs de suivi des différents fonds communs de pays, notamment en République démocratique du Congo, en Éthiopie, en Iraq, dans le territoire palestinien occupé et en Somalie.

84. L'Organisation s'est essentiellement employée à progresser sur trois grands axes d'intervention. En premier lieu, s'étant jointe à des partenaires internationaux, elle a plaidé, avec succès, pour qu'il soit fait une place à la réduction et à la gestion des risques de catastrophe dans les délibérations sur le changement climatique. En deuxième lieu, elle a aidé le nouveau groupe informel d'experts du Conseil de sécurité sur la protection des civils à définir une action plus rationnelle, transparente et systématique en matière de protection. En troisième lieu, elle s'est employée à inscrire pleinement la perspective de l'égalité des sexes dans les interventions humanitaires, la planification prévisionnelle et la planification intégrée des missions, en apportant un appui technique en matière de programmation respectueuse de l'égalité entre les sexes.

D. Droits de l'homme, état de droit, prévention du génocide et responsabilité de protéger, démocratie et bonne gouvernance

85. Conditions *sine qua non* de la promotion du bien-être humain, la défense des droits de l'homme, l'avènement de l'état de droit, la prévention du génocide et la responsabilité de protéger, ainsi que la démocratie et la bonne gouvernance, concourent à l'édification d'une société politique stable. Socle des objectifs du Millénaire pour le développement, ces principes sont le rempart de l'absence duquel découlent violences, corruption, inégalités et conflits, autant de facteurs d'instabilité, d'incertitude et de fragmentation sociale. Aussi, l'Organisation est-elle inébranlablement décidée à œuvrer à leur avènement partout dans le monde.

1. Droits de l'homme

86. Au cours de l'année qui vient de s'écouler, l'Organisation des Nations Unies a pu mesurer les effets préjudiciables des difficultés mondiales actuelles – crises économique et alimentaire, changement climatique, etc. – sur les droits de l'homme. La multiplication des cas de xénophobie et de discrimination contre des étrangers et l'impunité dont continuent de jouir des auteurs de violations des droits de l'homme inquiètent spécialement.

87. Cela étant, le système des Nations Unies a redoublé d'efforts pour voir faire une place aux droits de l'homme dans les actions menées par les États Membres en faveur du développement. Ainsi, le Groupe des Nations Unies pour le développement a mis en place un mécanisme permanent destiné à aider le système des Nations Unies, au niveau des sièges comme sur le terrain, à inscrire les droits de l'homme dans l'élaboration des politiques et les activités opérationnelles.

88. La célébration du trentième anniversaire de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, du vingtième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant et du vingtième anniversaire de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille a aussi été pour l'Organisation l'occasion de rappeler à la communauté internationale qu'une action décisive s'impose pour protéger les groupes les plus vulnérables, en particulier les femmes et les enfants, les migrants, les réfugiés, les personnes déplacées et les demandeurs d'asile. Après le succès de la Conférence d'examen de Durban, en avril 2009, l'Organisation a entrepris concrètement de donner corps aux aspirations consacrées dans le document issu de cette conférence.

89. En déployant plus de spécialistes des droits de l'homme sur le terrain, l'Organisation s'est donnée les moyens d'aider les gouvernements et d'autres partenaires à régler les problèmes qu'ils rencontreraient dans ce domaine. Les spécialistes des droits de l'homme ont prêté main-forte à la Mission d'établissement des faits dépêchée par le Conseil des droits de l'homme à Gaza ainsi qu'à la Commission d'enquête pour la Guinée que j'ai créée à la suite des violences survenues le 28 septembre 2009 à Conakry. Ils ont aussi apporté leur concours au processus de justice transitionnelle dans de nombreux pays de par le monde. Par ailleurs, le système des Nations Unies a continué de suivre l'évolution de la situation des enfants touchés par des conflits, comme le Conseil de sécurité l'a demandé dans ses résolutions 1612 (2005) et 1882 (2009).

90. J'espère sincèrement que, lors de son prochain examen, en 2010-2011, le Conseil des droits de l'homme s'attèlera à consolider ses acquis, notamment le mécanisme des examens périodiques universels. Le Conseil peut et doit faire plus pour régler les situations graves et chroniques des droits de l'homme et faire face aux crises qui se profilent. Il devrait également renforcer son dialogue avec les experts indépendants qui constituent les procédures spéciales mandatées par lui.

91. À l'approche de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement, la communauté internationale doit trouver les moyens de tirer parti de l'élan suscité par ces objectifs pour élargir l'adhésion à la cause des droits de l'homme, soubassement de la Déclaration du Millénaire.

2. État de droit

92. Bon nombre de groupes pauvres et marginalisés de par le monde sont privés de la protection qu'apporte l'état de droit. Ainsi des femmes en particulier, qui représentent une part trop grande des personnes privées d'accès à la justice.

93. Depuis quelques années, l'Organisation s'efforce de remédier à ce déséquilibre en élargissant sa programmation à l'échelle mondiale. Au cours de l'année qui vient de s'écouler, le système des Nations Unies a mené à bien des programmes de promotion de l'état de droit dans plus de 120 pays, dont 19 accueillent des opérations de paix établies par le Conseil de sécurité et auxquelles ce dernier a assigné notamment pour objectifs de « lutter contre l'exclusion » et de « renforcer la justice et la sécurité pour tous ».

94. Le document final de la première Conférence d'examen du Statut de Rome de la Cour pénale internationale est de nouveau venu constater les rapports qui unissent paix, développement et justice. La Déclaration de Kampala sur la Cour pénale internationale, les modifications apportées au Statut de Rome et l'accord sur le crime d'agression adoptés dans le courant de l'année écoulée sont venus étoffer l'arsenal de la communauté internationale contre l'impunité.

95. Afin d'aider à la démarginalisation des femmes, en particulier, l'Organisation a entrepris concrètement de se doter d'une équipe mobile d'experts ayant pour vocation de renforcer dans le respect de la légalité la réponse en présence de violences sexuelles en période de conflit armé, en application de la résolution 1888 (2009) du Conseil de sécurité, et ce dans le prolongement de l'action menée par les Nations Unies dans de nombreux pays en proie à un conflit. L'Organisation s'est également donné de nouvelles règles des Nations Unies sur le traitement des prisonnières ou délinquantes et des modèles révisés de stratégies et de mesures sur l'élimination de la violence faite aux femmes dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale. En outre, elle a entrepris à l'échelle mondiale d'encourager les États Membres à affecter davantage de femmes dans les rangs de la Police des Nations Unies, l'objectif étant d'en porter le pourcentage de 6,5 % à 20 % d'ici à 2014.

96. Soucieux de cohérence, le Groupe de coordination et de conseil sur l'état de droit a arrêté des orientations à l'échelle du système pour une approche commune de la justice transitionnelle. Fondée sur la notion de centralité des victimes et du droit international, cette approche prend en compte le contexte propre du pays considéré, insiste sur l'importance de la lutte contre l'impunité et de la consécration de la défense des droits de l'homme dans les accords de paix et préconise de s'attaquer aux violations des droits économiques et sociaux.

97. Le Groupe a également ouvert un site Web et dépôt documentaire des Nations Unies sur l'état de droit (www.unrol.org), service central de documentation, reliant 42 entités des Nations Unies et 126 partenaires de toutes les régions du monde, qui propose plus de 1 200 documents des Nations Unies. Ces deux initiatives participent de ce que l'Organisation fait plus généralement pour concourir plus stratégiquement et efficacement à l'avènement de l'état de droit, les États Membres et d'autres partenaires étant par ailleurs invités à concourir à

renforcer la coordination et la cohérence de l'action menée à l'échelle mondiale comme au niveau des pays dans le domaine de la sécurité et de la justice.

3. Prévention du génocide et responsabilité de protéger

98. Le principe de la responsabilité de protéger commence à s'imposer dans le système des Nations Unies. Le Conseiller spécial sur la question de la responsabilité de protéger a dirigé l'établissement du rapport de janvier 2009 du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la responsabilité de protéger (A/63/677) et a procédé, avec le Conseiller spécial pour la prévention du génocide, à de vastes consultations avec les États Membres et d'autres parties prenantes au cours des mois précédant le débat de trois jours que l'Assemblée générale a consacré à ce rapport en juillet. Tout à fait fructueux, ce débat a débouché sur l'adoption, par consensus, par l'Assemblée de sa première résolution sur la question (résolution 63/308).

99. Le Bureau du Conseiller spécial pour la prévention du génocide demeure au sein du système des Nations Unies une source irremplaçable d'évaluation analytique permettant de tirer la sonnette d'alarme en cas de nécessité et de donner aux Nations Unies les moyens de prévenir le génocide. Au cours de l'année écoulée, ce bureau a renforcé le système de gestion de l'information qui permet de suivre l'évolution de la situation dans tous les pays. Rendu public, son cadre analytique d'évaluation du risque de génocide dans telle ou telle situation a été accueilli avec satisfaction par les États Membres, les spécialistes et les organisations non gouvernementales, le Groupe des Sages de l'Union africaine ayant de son côté demandé de l'intégrer au mécanisme d'alerte rapide de l'Union.

100. Le Bureau a également élargi le champ de ses campagnes d'ouverture et de sensibilisation. Afin d'institutionnaliser la prévention du génocide et d'encourager l'émergence d'une tradition de prévention dans tout le système des Nations Unies et au-delà, il a établi des contacts avec l'Union africaine, l'Organisation des États américains, y compris la Commission interaméricaine des droits de l'homme, et l'Union européenne.

101. Un travail d'ordre conceptuel, politique et opérationnel plus poussé s'impose de la part de toutes les parties prenantes.

4. Démocratie et bonne gouvernance

102. Participant de l'essence même de l'Organisation, les principes démocratiques se nourrissent de la consécration de normes et pratiques internationales. Document clef, la Note d'orientation du Secrétaire général sur la démocratie est venue harmoniser les actions que l'Organisation mène en faveur de la démocratie, et ce, en définissant des objectifs et normes précis.

103. La mal gouvernance peut être aussi bien source que conséquence de conflits. Les interventions tendant à remédier aux carences de la gouvernance, en particulier en favorisant la démarginalisation et la participation des femmes, sont désormais admises comme faisant partie intégrante de toutes approches du développement, de la prévention et du règlement des conflits et de la consolidation de la paix. Inscrite aussi dans le mandat de nombreuses missions, la promotion de la bonne gouvernance a notablement contribué à asseoir la gouvernance démocratique dans les pays d'accueil.

104. Au cours de l'année écoulée, l'Organisation a fourni une assistance électorale à plus de 50 États Membres. Dans des contextes de maintien de la paix ou de sortie de conflit, par exemple en Afghanistan, en République centrafricaine, en Côte d'Ivoire, en République démocratique du Congo, en Guinée-Bissau, en Haïti et en Iraq, cette assistance est érigée en composante des missions du Département des opérations de maintien de la paix ou du Département des affaires politiques. L'assistance technique liée au développement, par exemple au Bangladesh, en El Salvador, au Malawi, en République-Unie de Tanzanie et au Timor-Leste, a été essentiellement fournie par le Programme des Nations Unies pour le développement, dans le cadre de ses programmes de promotion de la gouvernance démocratique. Dans d'autres contextes de conflit, par exemple au Kirghizistan et en Guinée, l'assistance électorale est venue accompagner le rétablissement en cours de l'ordre constitutionnel, en œuvrant à l'ouverture et à la transparence de ces processus, y compris dans des situations très difficiles.

105. Le Fonds des Nations Unies pour la démocratie est venu renforcer l'action de l'Organisation en accordant des subventions en particulier à des organisations non gouvernementales locales, le but étant de faire mieux entendre la voix de la société civile, de promouvoir les droits de l'homme et d'encourager la participation des

groupes marginalisés au jeu démocratique. À ce jour, le Fonds a reçu plus de 105 millions de dollars de contributions qui ont servi à soutenir 271 projets dans toutes les régions du monde.

Chapitre III

Sauvegarder les biens de l'humanité

106. Agir face aux changements climatiques, aller de l'avant dans le domaine de la santé dans le monde, faire pièce au terrorisme et avancer sur la voie du désarmement et de la non-prolifération sont autant de priorités que je me suis fixées depuis le premier jour de mon mandat. Ces défis ont quelques caractéristiques en commun : ils peuvent avoir un impact énorme sur le sort de l'humanité et sur la paix et la sécurité; ils font fi des frontières et frappent les populations sans discrimination; extrêmement complexes, ils appellent des solutions intersectorielles et une action coordonnée de la part d'intervenants multiples et variés. Ce sont des menaces planétaires à conjurer si l'on veut sauvegarder l'humanité. Étant donné sa vocation plurielle et fort diverse, l'ONU, qui regroupe tous les pays de la terre, est la seule institution du monde qui possède l'envergure, le capital de connaissances et la légitimité voulus pour concevoir et mettre en œuvre des politiques efficaces face à ces défis.

A. Changements climatiques

107. Dans ce domaine, la dynamique politique s'est accélérée pendant le second semestre de 2009, alors que le monde se préparait à se réunir à Copenhague, en décembre, à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques. J'ai accueilli en septembre sur les changements climatiques un sommet de 101 dirigeants, qui a permis d'élever la question au rang de priorité des priorités mondiales. Rien n'est plus crucial pour le développement durable à long terme et la prospérité, la sécurité énergétique, la sécurité alimentaire et la sécurité internationale.

108. Copenhague n'a pas répondu à toutes les attentes, mais un pas en avant décisif a été fait dans l'action mondiale face aux changements climatiques, à l'occasion de la plus grande rencontre de chefs d'État et de gouvernement jamais consacrée à la question. Beaucoup a été fait pour dégager un large consensus politique qui viendrait donner un coup de fouet aux négociations mondiales.

109. Il s'agit maintenant de faire fond sur les points d'accord dégagés à Copenhague dans le cadre du processus de négociation mondiale à double filière de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il faut absolument asseoir la confiance entre les pays et procéder en toute transparence et efficacité. Il s'agit à terme d'aboutir à un véritable accord mondial complet et ambitieux, qui mette le monde sur la voie du développement propre et favorise l'essor du secteur de l'énergie propre dans les pays en développement.

110. Aux gouvernements de décider quand cet accord pourra voir le jour, et exactement sous quelle forme. Chaque année qui passe accroît le risque de désordres d'origine climatique au bilan humain et économique de plus en plus lourd.

111. Depuis la fin de 2009, je m'emploie, en étroite collaboration avec d'autres dirigeants mondiaux, à conserver à la question des changements climatiques son statut d'impératif stratégique. Je pousse les gouvernements à aller de l'avant en prenant chacun pour son pays l'engagement de réduire les émissions au minimum et d'entreprendre résolument, à tous les niveaux, de se donner les moyens d'atténuer les effets des changements climatiques ou de s'y adapter.

112. Par ailleurs, j'engage les pays à faire fond sur les acquis de Copenhague s'agissant des questions suivantes : plan général d'adaptation; accord sur la réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts; système de mesure, de constatation et de vérification des actions d'atténuation et de financement; mise au point et transfert de technologies; financement à court et long terme; tous domaines où l'ONU continuera d'apporter son concours aux gouvernements, selon leurs besoins.

113. Pour accélérer le mouvement, j'ai chargé le Groupe consultatif de haut niveau sur le financement de la lutte contre les changements climatiques de trouver d'éventuelles sources de financement de l'action contre les changements climatiques dans les pays en développement. Je compte également charger un groupe de haut

niveau sur la viabilité de l'environnement mondial de réfléchir aux changements climatiques dans leurs rapports avec le développement durable.

114. Il nous reste encore beaucoup à faire. Les émissions mondiales de gaz à effet de serre continuent d'augmenter, leurs effets sur le climat étant ressentis par des millions de personnes à travers le monde, surtout les plus vulnérables. Aussi les Nations Unies sont-elles décidées à aider les gouvernements à mettre en œuvre les accords futurs ou déjà signés concernant les changements climatiques, tout en entraînant le monde sur le chemin d'une prospérité verte. Les organismes des Nations Unies continueront d'offrir leur savoir-faire et leur aide dans le domaine du développement durable, notamment dans les secteurs clefs liés au climat que sont l'énergie, l'eau, la sécurité alimentaire et la réduction des risques de catastrophe. En s'attaquant au problème des changements climatiques, chacun peut aider à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et à tracer la voie vers un avenir plus sûr, plus sain, plus propre et plus prospère pour tous.

B. Santé dans le monde

115. Que la santé soit essentielle pour la productivité économique, la stabilité et la sécurité de la société et la réduction de la pauvreté n'est plus à démontrer. Cette année, j'ai exhorté à privilégier à nouveau la réalisation des objectifs du Millénaire touchant la santé qui, à l'évidence, conditionne le progrès dans les autres domaines.

116. La politique du résultat a stimulé l'innovation, non seulement en matière de médicaments et de vaccins mais aussi dans la façon de faire, la manière de réunir des fonds et dans l'attention prêtée au choix des priorités et à la mesure des résultats. C'est aux partenariats nouvellement tissés que l'on doit les résultats extraordinaires enregistrés notamment dans les domaines de l'immunisation et de la lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

117. L'année écoulée, la pandémie de grippe A (H1N1) est venue nous rappeler à quelle vitesse les agents pathogènes nouveaux se répandent et faire la preuve de l'efficacité du Règlement sanitaire international de l'Organisation mondiale de la Santé.

118. Le paludisme fait chaque année plus de 800 000 morts, dont des enfants de moins de 5 ans et des femmes enceintes pour la plupart. Il reste qu'on a fait des progrès extraordinaires en peu de temps : plus de 150 millions de moustiquaires imprégnées d'insecticide ont été distribuées en Afrique en 2008 et 2009, et neuf pays ont réduit la mortalité infantile de plus de moitié.

119. La lutte contre le sida a sensiblement gagné du terrain. Depuis 2001, le rythme mondial des nouvelles infections est tombé de 17 %. Parallèlement, l'accès au traitement du VIH dans les pays à revenu faible ou intermédiaire a été multiplié par 10 en seulement cinq ans, ce qui a porté à 4 millions, fin 2008, le nombre de personnes sous traitement antirétroviral. On dispose maintenant de moyens et de techniques qui permettent d'éliminer pratiquement toute transmission du VIH de mère à enfant. La stigmatisation et la discrimination fondées sur la séropositivité ne sont plus de mise. À preuve, plusieurs pays ont levé les restrictions qui frappaient depuis des dizaines d'années les passagers sidéens.

120. L'action mondiale contre le sida doit gagner en efficacité pour mieux répondre aux besoins des femmes. À l'échelle mondiale, le sida reste la première cause de mortalité chez les femmes en âge de procréer. Au total, on compte 15,7 millions de sidéennes. L'insuffisance des financements publics vient remettre en cause les acquis réalisés dans la lutte menée pour enrayer la propagation de la maladie et sauver la vie de ceux qui sont infectés. Quatre sur cinq pays à revenu faible ou intermédiaire sont à ce stade loin d'atteindre leurs objectifs de santé pour tous.

121. Les progrès réalisés dans le monde en matière de santé maternelle, indicateur déterminant de la santé et de la prospérité d'un pays, sont dérisoires. Étant donné les centaines de milliers de femmes et de jeunes filles qui meurent chaque année en grossesse ou en couches, et 10 à 15 millions de survivantes frappées d'infirmité, j'ai officiellement lancé une campagne mondiale en faveur de la santé de la femme et de l'enfant, l'idée en étant de faire fond sur des engagements renouvelés, d'en susciter de nouveaux de la part de divers partenaires influents, d'organiser la prestation de services et d'en assigner la responsabilité aux plus hautes sphères de l'État.

122. Au-delà de ce que prévoient les objectifs du Millénaire, l'ONU a beaucoup avancé sur la voie de l'éradication de la dracunculose. On s'intéresse plus aux maladies non contagieuses comme le cancer, les maladies cardiaques, le diabète et l'attaque cérébrale.

123. Malgré tout, il reste beaucoup à faire pour améliorer la santé principalement à cause des carences des systèmes de santé, des menaces que constituent la grippe pandémique et d'autres maladies nouvelles, et des grandes injustices tenant à l'insuffisance des ressources consacrées à la prestation de services de santé aux pauvres, à la femme et à l'enfance. Ainsi, on a guère réussi à améliorer l'accès au traitement contre les deux plus grands tueurs d'enfants que sont la diarrhée et la pneumonie. Ayant vocation stratégique à façonner l'avenir de la santé dans le monde, les Nations Unies doivent s'atteler d'abord à aider à assurer à tous un accès équitable à des systèmes de santé capables de fournir des prestations de haute qualité dans le cadre d'un ensemble de politiques cohérent.

124. Il faudrait faire plus pour aider les pays à se donner des politiques, des stratégies et des plans cohérents en matière de santé et à les mettre en œuvre, quand on sait l'impact national ou mondial de tout problème de santé. L'ONU continuera de jouer un rôle important en faisant campagne, en produisant des directives et en aidant les pays à se doter de modèles novateurs qui permettent de toucher ceux qui sont dans le besoin.

C. Lutte contre le terrorisme

125. Grande menace contre la paix et la sécurité internationales, le terrorisme appelle une action ferme et concertée à l'échelon mondial. À cette fin, il est éminemment important pour le système des Nations Unies de jeter toutes ses forces dans la bataille, l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme des Nations Unies étant à cet égard un mécanisme clef pour mobiliser ses ressources contre le terrorisme.

126. Pour appuyer la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, l'Équipe spéciale a lancé des initiatives, formulé des recommandations précises, mené des activités d'appui et produit des rapports sur l'aide aux victimes du terrorisme, la lutte contre le financement du terrorisme et l'utilisation d'Internet à des fins terroristes et les partenariats entre secteurs privé et public voués à la protection des cibles vulnérables. Avec le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, l'Équipe aide les États Membres de la région à élaborer leur plan de mise en œuvre de la Stratégie, l'accent devant être mis en particulier sur l'action à mener pour éliminer tout ce qui fait le lit du terrorisme. Elle a aussi aidé l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) à créer un Centre d'orientation des cibles vulnérables et un système d'information destiné à faciliter l'amélioration du partage de l'information et la coordination des prestations d'assistance technique.

127. L'action contre le terrorisme doit s'inscrire systématiquement dans le cadre général de la lutte pour la paix, la sécurité et le développement internationaux et être respectueuse des droits de l'homme, du droit humanitaire et du droit des réfugiés. Dans cet esprit, et à la suite de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1904 (2009) sur le régime des sanctions contre Al-Qaida, Oussama ben Laden et les Taliban, j'ai nommé, le 14 juillet 2010, un ombudsman avec pour mission d'examiner les demandes de radiation présentées par des personnes ou des entités figurant dans la Liste récapitulative.

128. L'appui des États Membres restera indispensable à la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste des Nations Unies.

D. Désarmement et non-prolifération

129. L'année 2010 s'avère cruciale pour ce qui est de tracer la voie à suivre dans la marche vers le désarmement et la non-prolifération. La communauté internationale a accompli des progrès non négligeables, en particulier dans le domaine nucléaire. Au nombre des faits nouveaux encourageants, on retiendra la signature par le Président Medvedev et le Président Obama, le 8 avril, du Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs, la déclaration des États-Unis et du Royaume-Uni sur la taille de leurs stocks d'armes nucléaires et le succès de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, à l'occasion de laquelle a été adopté un plan d'action de cinq ans en faveur du désarmement nucléaire, de la non-prolifération et des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Cet accord tourné vers l'avenir vient mettre un terme à tant d'années de discrédit du régime de non-prolifération. J'ai salué en particulier l'accord sur un processus devant aboutir à l'application intégrale de la résolution de 1995 tendant à faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes de destruction massive. Par ailleurs, le Document final de la Conférence des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires prend note du plan d'action du Secrétaire général pour le désarmement nucléaire, et en envisage les repères.

130. Ce qui est moins encourageant, en revanche, c'est que la Conférence du désarmement n'est guère allée de l'avant. Les pourparlers à six n'ont pas permis d'avancer vers la dénucléarisation pacifique et négociée de la péninsule coréenne.

131. De même, la question du programme nucléaire de la République islamique d'Iran ne laisse de préoccuper.

132. Une certitude : il faut en faire plus. À la suite de l'heureuse issue de la Conférence d'examen de 2010, les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et les organisations concernées doivent commencer immédiatement à appliquer le plan d'action. Il est de plus en plus impérieux d'œuvrer à faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires. Il faut réaliser l'universalité du Traité. Le plan d'action me charge expressément de convoquer une réunion de haut niveau, en marge de l'Assemblée générale, de façon à relancer la Conférence du désarmement.

133. La Conférence du désarmement doit se mettre à l'œuvre sans plus tarder, en particulier pour entamer des négociations et un sérieux débat sur les principales questions de fond. Il faut aussi s'efforcer à nouveau de donner rapidement effet au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire ayant, quant à elle, besoin d'être renforcée.

134. Dans le domaine des armes classiques, on peut tirer encouragement de ceci par exemple que la Convention sur les armes à sous-munitions est entrée en vigueur en 2010. L'ONU continuera de participer activement aux activités intéressant tous les aspects de la lutte antimines, et entend bien continuer de concourir à donner application et portée universelle aux principaux traités de droit humanitaire, dont la Convention sur certaines armes classiques, la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et la Convention sur les armes à sous-munitions, et ce tout en cherchant à renforcer les synergies entre ces instruments.

135. On retiendra aussi que des négociations ont commencé à l'ONU, en 2010, sur un traité sur le commerce des armes, qui devraient aboutir en 2012. Les États Membres doivent élaborer un traité fort qui permette de lutter contre les effets défavorables des ventes d'armes non réglementées sur la stabilité des régions, le développement et les droits de l'homme.

136. La prolifération d'armes de petit calibre que l'on peut facilement se procurer dans des zones vouées aux conflits où à la criminalité ne laisse de préoccuper. Que l'Assemblée générale ait récemment décidé de s'intéresser spécialement au problème général de la violence armée, notamment en ce qu'il constitue un frein au développement, a de quoi faire espérer.

137. J'ai mis en évidence les rapports étroits que le désarmement entretient avec d'autres problèmes de dimension mondiale et souligné que « le monde est surarmé et le développement est sous-financé ». L'Organisation œuvrera avec les États Membres à maintenir et réactiver des normes efficaces en matière de désarmement et de non-prolifération, pour voir régner la stabilité et la sécurité et voir dégager les ressources nécessaires pour lutter contre les changements climatiques et atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

Chapitre IV

Faire de l'ONU une organisation plus forte

138. L'Organisation doit s'investir efficacement dans des domaines très divers si elle veut atteindre les objectifs à long terme qu'elle s'est fixés de répondre aux besoins des plus défavorisés et de faire face aux défis planétaires du siècle nouveau qui interpellent la communauté internationale. Elle doit s'atteler spécialement à moderniser ses structures et rouages, se mettre à l'école de l'économie et récompenser l'excellence et les résultats. Elle doit aussi s'employer à amener ses composantes et les organismes des Nations Unies à coopérer utilement, en faisant fond sur les atouts les uns des autres. De son aptitude à tisser de solides relations de travail avec des acteurs divers, notamment les organisations régionales et la société civile dépendra en outre en partie l'avenir de l'Organisation. D'où l'intérêt de tout ce qu'elle fait pour s'ouvrir et multiplier les partenariats.

A. Secrétariat, organes intergouvernementaux, cohérence de l'action des organismes des Nations Unies et coopération avec les organisations régionales

139. Pour renforcer l'Organisation, j'ai pris l'initiative de réformes majeures de la gestion des ressources humaines, de la planification budgétaire et du dispositif de responsabilisation. J'ai ainsi institué diverses mesures tendant à renforcer le rôle des femmes au sein de l'Organisation et à préparer l'avènement d'une nouvelle entité chargée des questions liées à la problématique hommes-femmes. Tribunes importantes, le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale ont offert l'occasion de susciter une réflexion fructueuse à la recherche de consensus sur diverses questions d'intérêt mondial. L'action des organismes du système a beaucoup gagné en cohérence, la coopération entre l'Organisation et les organisations régionales s'étant encore resserrée.

1. Secrétariat

140. Pour répondre aux besoins des plus démunis, l'Organisation doit être à même de recruter et de déployer rapidement et efficacement des fonctionnaires, qui doivent sans cesse apprendre et se perfectionner. Je continue ainsi d'opérer mon train de réformes des ressources humaines, ayant notamment ramené de 16 à 3 les différents types de contrats, unifié les conditions d'emploi des agents sur le terrain et des fonctionnaires en poste dans des villes sièges et institué un nouveau système de gestion des aptitudes venu moderniser les procédures de recrutement, la gestion de la performance et la formation et le perfectionnement du personnel.

141. Toujours dans le but de renforcer l'Organisation, j'ai adopté diverses politiques destinées à responsabiliser et promouvoir les femmes du Secrétariat, politiques qui viennent compléter les grandes initiatives évoquées plus haut que j'ai préconisées pour permettre aux femmes et aux filles d'exercer la plénitude de leurs droits et rôle en temps de guerre et de conflit armé : ainsi, j'ai consacré un rapport fondamental à la violence sexuelle en période de conflit armé (S/2009/362), nommé une Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles en période de conflit et j'entends pratiquer une politique de tolérance zéro à l'encontre des exactions et des actes de violence perpétrés à l'occasion de missions de maintien de la paix.

142. J'ai nommé à de hautes fonctions un nombre de femmes sans précédent dans l'histoire de l'Organisation et je supervise la mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan d'action propres à permettre de réaliser l'équilibre entre hommes et femmes au Secrétariat, et d'amener chaque responsable et département à répondre de la réalisation des objectifs en ce domaine.

143. À la fin 2009, j'ai saisi l'Assemblée générale d'une proposition détaillée relative à l'entité composite chargée de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme, qui, tendant à regrouper les structures actuelles, viendrait donner à l'ONU les moyens de fournir plus efficacement un appui meilleur à ses partenaires nationaux. L'Assemblée a fait sienne cette proposition en adoptant à l'unanimité, le 2 juillet 2010, la résolution de principe 64/289 sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies, dans laquelle elle demande notamment de regrouper les quatre composantes du système des Nations Unies chargées des questions relatives aux femmes en une entité composite, l'« Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme », dite « ONU-Femmes », de nommer un secrétaire général adjoint à la tête de cette nouvelle entité, un conseil d'administration devant être chargé de fournir un appui intergouvernemental à ses activités

opérationnelles et d'en assurer la supervision, cependant que le Programme d'action de Beijing, adopté à la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, viendra encadrer les activités de l'Entité.

144. Un budget vraiment stratégique et bien articulé est indispensable si l'on veut assigner à l'Organisation des résultats à atteindre dans tel ou tel intervalle de temps et pouvoir dire si elle les a atteints ou non. Pour améliorer l'architecture du budget, j'ai ouvert avec les États Membres un dialogue qui a été l'occasion de réfléchir à diverses formules pour modifier l'économie des textes budgétaires, et de recenser plusieurs solutions à examiner plus avant. Important, ce dialogue doit se poursuivre, car le Secrétariat a besoin d'une procédure budgétaire moins lourde qui ménagerait aux responsables plus de latitude dans l'utilisation des ressources, chacun devant en contrepartie répondre de sa gestion en conséquence.

145. L'avènement d'Umoja, réforme instituant la planification des ressources de l'Organisation, et des Normes comptables internationales pour le secteur public viendra permettre à l'Organisation d'améliorer sensiblement sa prestation de services et la gestion de ses ressources humaines. Umoja viendra moderniser les pratiques de fonctionnement du Secrétariat, favoriser le perfectionnement du personnel et instituer un système d'information intégré. Cette réforme permettra à l'Organisation de gagner en transparence, de mieux assurer le suivi de la performance et de mieux rendre compte de ses résultats, au regard des objectifs et de l'utilisation des ressources. Comptant voir l'Organisation gagner sensiblement en capacité et rentrer dans ses fonds d'année en année, l'Assemblée générale a approuvé ma proposition tendant à voir mettre en service Umoja selon une stratégie dite de « phase pilote initiale », formule la moins coûteuse permettant d'obtenir le plus tôt possible les résultats escomptés.

146. En bonne voie, l'exécution du plan-cadre d'équipement permettra d'offrir à l'Organisation des installations modernes et fonctionnelles. Au cours de la période considérée, les services et le personnel ont déménagé en bon ordre dans des locaux temporaires, le bâtiment de la pelouse nord a été mis en service, le déménagement du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social s'est opéré sans anicroche, les travaux d'aménagement des espaces souterrains s'étant poursuivis cependant que commençaient les travaux de rénovation des bâtiments du Secrétariat et des conférences.

147. Pour se donner véritablement les moyens de répondre en toute efficacité aux besoins des plus démunis, l'Organisation doit se doter de solides dispositifs de contrôle interne, et consacrer le principe de responsabilité en son sein et entre le Secrétariat et les États Membres. À cette fin, j'ai, au cours de la période considérée, parachevé l'entreprise de réforme des procédures d'achat, et soumis à l'Assemblée générale pour examen à sa soixante-cinquième session des rapports sur la gestion des achats et les pratiques responsables en matière d'achats. Je me suis fixé pour priorités avant tout pour ce qui reste de l'année 2010 et 2011 d'ériger la responsabilité en impératif pour chacun, de cultiver une école du résultat en matière de gestion, d'instituer un système préventif de gestion des risques et de continuer à analyser et à suivre la mise en œuvre des recommandations émanant des organes de tutelle afin d'en tirer des enseignements dans le sens de la constante amélioration de la gestion.

2. Organes intergouvernementaux

148. En 2010, le Conseil de sécurité s'est spécialement intéressé aux conflits intra-étatiques, à la menace terroriste, à la non-prolifération nucléaire et au désarmement et, de plus en plus, aux incidences sur la sécurité de la criminalité transnationale organisée et du trafic de stupéfiants. Le Conseil économique et social a pour sa part réservé son attention à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement amenant les uns et les autres à mieux répondre des engagements qu'ils auraient souscrits au titre du développement mondial. Son examen ministériel annuel consacré à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes a été l'occasion de réunir les gouvernements, le secteur privé et la société civile lors de plusieurs manifestations organisées durant l'année. En participant à ces rencontres et en y prenant fermement position en faveur des femmes et de la santé publique, j'ai pu susciter une plus forte adhésion à ces causes. La session de 2010 du Forum multipartite pour la coopération en matière de développement a consacré l'essentiel de ses délibérations à l'accroissement des flux d'aide et de la qualité de l'aide, ainsi qu'à la cohérence des politiques. Elle a été pour les États Membres, la société civile, le secteur privé, les parlementaires et les responsables d'administrations locales l'occasion d'un débat public sur la manière de promouvoir et d'améliorer la coopération pour le développement en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

149. Alors qu'elle est tout occupée à préparer sa réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement qui se tiendra au Siège de l'ONU en septembre, les dialogues de haut niveau que

l'Assemblée générale a consacré aux thèmes « L'eau, source de vie » et « Financement du développement », ainsi que diverses réunions informelles qu'elle a organisées avec les organismes des Nations Unies, les universitaires, la société civile et le secteur privé ont suscité d'importantes contributions sur la manière de renforcer la mise en œuvre des engagements mondiaux en faveur du développement.

150. Je me suis rapproché encore des organes intergouvernementaux en multipliant les échanges avec ces derniers. À l'Assemblée générale, j'ai entretenu les États Membres de questions allant des réunions du Groupe des 20 et du Quatuor à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Copenhague, en passant par les catastrophes naturelles survenues à Haïti et au Chili.

3. Cohérence de l'action des organismes des Nations Unies

151. Le 2 juillet 2010, l'Assemblée générale a adopté à l'unanimité la résolution de principe 64/289 sur la cohérence de l'action des organismes des Nations Unies, aboutissement du processus intergouvernemental lancé à sa soixante et unième session. Outre celle de créer une entité composite chargée des questions liées à la problématique hommes-femmes, l'Assemblée a, dans ladite résolution, entre autres décisions importantes, institué une nouvelle méthode de calcul de la « masse critique » des ressources de base des fonds et programmes; décidé de faciliter la participation de décideurs de pays de programme aux réunions des organes directeurs des fonds et programmes et au débat consacré aux activités opérationnelles du Conseil économique et social; d'améliorer la formation des membres des missions permanentes des États Membres aux attributions et responsabilités des organes directeurs; invité le Président et le Bureau du Conseil économique et social à organiser des réunions de coordination informelles avec les organes directeurs chargés des activités opérationnelles de développement des Nations Unies; demandé au Secrétaire général d'élaborer et d'adresser aux gouvernements des pays de programme, sous les auspices du Conseil, des questionnaires périodiques sur ces activités; demandé au Secrétaire général de faire dresser un bilan complet du dispositif institutionnel actuel d'évaluation des activités opérationnelles de développement à l'échelle du système.

152. Toujours dans cette résolution, l'Assemblée a approuvé un système permettant aux pays de présenter volontairement un descriptif de programme commun de pays, autre pas important dans le renforcement de la cohérence des activités de développement du système des Nations Unies. Elle s'est par ailleurs félicitée des réunions intergouvernementales qui avaient réuni les pays où est mise en œuvre l'initiative « Unis dans l'action », à Kigali en octobre 2009 et à Hanoï en juin 2010, et dans les documents finals desquelles ces pays ont affirmé que les principes de cette initiative avaient apporté une valeur ajoutée en raffermissant le rôle moteur des gouvernements dans la conception et la réalisation des programmes des Nations Unies, en les alignant mieux sur les priorités du pays et en renforçant la cohérence et l'efficacité du concours apporté par les Nations Unies. De plus, l'Assemblée a engagé le Secrétaire général à faire procéder à l'évaluation indépendante des enseignements tirés des expériences pilotes « Unis dans l'action », en l'invitant à lui faire rapport sur la question à sa soixante-sixième session.

153. Pendant la période considérée, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination a continué, par l'intermédiaire de ses trois piliers, à plaider en faveur d'une approche collective des objectifs communs des organismes des Nations Unies. On notera à cet égard que ceux-ci ont dégagé une approche commune des questions relatives aux changements climatiques et apporté leur concours aux pays qui mettaient sur pied un plan-cadre pour l'aide au développement. En outre, en 2010, les présidents du Comité de haut niveau sur la gestion et du Groupe des Nations Unies pour le développement ont envoyé dans plusieurs pays une mission de haut niveau chargée de déterminer ce qui freinait l'harmonisation des pratiques de fonctionnement dans le pays et d'y remédier.

4. Coopération avec les organisations régionales

154. Les crises et problèmes auxquels nous devons faire face à l'heure actuelle appellent des solutions multidimensionnelles, si bien que la coopération entre les Nations Unies et les organisations régionales est plus vitale que jamais. Le séminaire-retraite auquel j'ai participé en janvier 2010 avec des chefs d'organisations diverses, notamment régionales, a offert une importante occasion de réfléchir à des stratégies communes de prévention et de règlement des conflits. Les participants ont étudié l'idée de resserrer les liens de coopération avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, la Ligue des États arabes, l'Organisation de la Conférence islamique et la Communauté des Caraïbes.

155. En Afrique, l'action menée pour renforcer notre partenariat avec l'Union africaine, dans le cadre du Programme décennal de renforcement des capacités, a consisté notamment à aider à renforcer les capacités du secrétariat du Conseil de paix et de sécurité de l'Union, à concourir à doter l'Union d'un Groupe de la démocratie et de l'assistance électorale et à aider à arrêter une stratégie de médiation pour l'Afrique. L'ONU a également entretenu l'Union de l'intérêt de sensibiliser les uns et les autres à l'importance qu'il y aurait à faire une place à la problématique hommes-femmes dans le règlement des conflits. Afin de rendre plus efficaces ses futurs partenariats stratégiques avec l'Union, l'Organisation a réorganisé sa présence à Addis-Abeba : elle a ainsi créé le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, dirigé par un Sous-Secrétaire général. Elle continue à s'employer, en étroite collaboration avec l'Union et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, à favoriser le prompt rétablissement de l'ordre constitutionnel en Guinée et au Niger. En outre, elle a affecté plusieurs de ses fonctionnaires au secrétariat de la Communauté de développement de l'Afrique australe, à Gaborone, et auprès de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, afin d'aider ces organisations sous-régionales à se doter de capacités de médiation et d'alerte rapide.

156. L'Organisation a poursuivi sa politique d'échanges entre homologues avec l'Union européenne, l'Organisation des États américains et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, et a organisé un programme commun de formation à la médiation avec cette dernière. Pour l'avenir, les activités menées en coopération avec les organisations régionales compétentes pèseront d'un poids important s'agissant de soutenir le Gouvernement haïtien dans son entreprise de reconstruction à la suite du tremblement de terre du 12 janvier 2010.

B. Grands partenaires mondiaux

157. La société civile, le monde de l'entreprise et les milieux universitaires sont des partenaires essentiels dans l'action que nous menons pour atteindre les objectifs de l'ONU, en particulier les objectifs du Millénaire pour le développement. Dans tous les secteurs de l'Organisation, les partenariats sont le mécanisme de choix de plus en plus affiné en présence de problèmes des plus pressants. L'année écoulée, l'Organisation a grandement diversifié son champ d'intervention, sur les plans géographique et démographique, et maximisé l'apport de la société civile dans ses activités.

1. Renforcement des partenariats avec la société civile

158. L'Organisation s'emploie activement à s'ouvrir à la société civile, et encourage les citoyens à s'investir davantage dans la formulation et la mise en œuvre de la politique internationale, en faisant appel à la fois à des moyens d'ouverture classiques et à des méthodes plus novatrices, y compris les nouveaux outils médiatiques qui aident à informer et mobiliser la prochaine génération de citoyens du monde.

159. L'année écoulée a été l'occasion d'une collaboration dynamique entre des représentants de la société civile et l'ONU sur les changements climatiques, le désarmement et l'autonomisation de la femme. La communauté internationale s'est ralliée derrière la bannière de la campagne médiatique « Scellons l'accord », qui a aidé à sensibiliser des millions de personnes de par le monde au fait que les changements climatiques étaient un des plus grands problèmes du XXI^e siècle. Plus de 1 300 personnes, venues de 55 pays et représentant 340 organisations non gouvernementales, se sont réunies à l'occasion de la soixante-deuxième Conférence annuelle du Département de l'information pour les organisations non gouvernementales sur le thème « Pour la paix et le développement, désarmement immédiat », accueillie à Mexico par le Gouvernement mexicain, du 9 au 11 septembre. Un nombre record d'organisations non gouvernementales ont participé à la cinquante-quatrième session de la Commission de la condition de la femme, à l'occasion du quinzième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Une manifestation spéciale du Conseil économique et social sur la philanthropie avisée a aidé à rallier le secteur privé, les fondations et la société civile à la cause de l'émancipation économique de la femme.

160. On peut espérer que la société civile apportera la même activité au Sommet consacré aux objectifs du Millénaire en sorte d'en faire un succès.

161. Il est encourageant de constater que le nombre total d'organisations non gouvernementales qui collaborent avec l'ONU ne cesse de croître, ce qui laisserait présumer non seulement que les campagnes d'ouverture et de communication de l'ONU ne sont pas indifférentes, mais, chose plus importante, que l'Organisation et la société civile s'intéressent l'une à l'autre et respectent la vocation l'une de l'autre. L'ONU

ne peut prétendre agir en bien sur la vie des gens ordinaires qu'en s'ouvrant à une société civile dynamique et avertie.

2. S'ouvrir au monde de l'entreprise

162. L'ONU a beaucoup fait pour se rapprocher du monde de l'entreprise. Véritables jalons, les directives révisées sur la coopération entre les Nations Unies et le secteur privé, ainsi que la page du site Web consacrée aux entreprises sont essentielles pour la modernisation de l'Organisation. Publiées le 20 novembre 2009, les directives aident le personnel à bâtir des partenariats fructueux dans le respect de l'intégrité et de l'indépendance de l'Organisation. Lancé le 14 janvier 2010, business.un.org/fr est le premier portail en ligne destiné à rapprocher les moyens des entreprises des besoins de l'Organisation en présence de crises humanitaires et à l'occasion de partenariats de plus longue durée.

163. Les entreprises ont beaucoup apporté à la poursuite des objectifs de l'ONU. Les 24 et 25 juin 2010, j'ai présidé le troisième Sommet des dirigeants sur le Pacte mondial, à l'occasion duquel des centaines d'entreprises ont mis en valeur leurs actions au service du développement. De nombreuses initiatives y ont été lancées qui contribuent à la réalisation des objectifs du Millénaire; elles intéressent notamment les principes de l'autonomisation des femmes, les principes de dénonciation de la corruption et un plan général de gestion responsable de l'environnement. Deux initiatives du Pacte mondial, le Programme des chefs d'entreprise pour la protection du climat et un autre consacré à l'eau (CEO Water Mandate), continuent d'apporter des solutions d'entreprise dans ces secteurs d'importance critique.

164. Il s'agira désormais avant tout pour l'ONU de continuer à s'assurer le concours du monde de l'entreprise pour atteindre ses objectifs. Elle se doit de multiplier ses efforts dans ce sens en se donnant les moyens de nouer davantage de partenariat avec des entreprises et en favorisant le développement de la collaboration entre partenaires, du monde de l'entreprise, de la société civile, des milieux universitaires ou des administrations locales.

Chapitre V Conclusion

165. Par-delà ses locaux, réunions et conférences, rapports ou consultations et voire principes et programmes de toutes sortes, l'Organisation s'incarne véritablement dans les hommes et les femmes qui la composent et dans l'enthousiasme et le dévouement qu'ils mettent à son service.

166. Outre des réussites et réalisations importantes, l'année écoulée a aussi apporté son lot de pertes et d'échecs considérables dans l'activité et la vie de l'Organisation. Celle-ci a perdu plus de ses fonctionnaires dévoués cette année qu'en aucune autre en ses 65 ans d'existence. Aux familles, aux proches et aux collègues de ceux qui sont tombés au service de l'ONU, nous disons : l'Organisation ne se laissera jamais détourner des idéaux qu'ils défendaient. Leur sacrifice ne sera jamais oublié, et il n'aura pas été vain. À nous qui œuvrons sans répit à toujours donner vie aux idéaux de l'Organisation et à la soutenir dans la mission à laquelle nos collègues ont sacrifié leur vie de reprendre le flambeau.

Annexe

Objectifs du Millénaire pour le développement, cibles et indicateurs (2010) : tableaux statistiques

Objectif 1

Réduire l'extrême pauvreté et la faim

Cible 1.A

Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour

Indicateur 1.1

Proportion de la population disposant de moins de 1,25 dollar par jour en parité de pouvoir d'achat^{a, b}

(En pourcentage)

	1990	1999	2005
Régions en développement	45,7	33,0	26,6
Afrique du Nord	4,5	4,4	2,6
Afrique subsaharienne	57,5	58,3	50,9
Amérique latine et Caraïbes	11,3	10,9	8,2
Amérique latine	10,5	10,2	7,4
Caraïbes	28,8	25,4	25,8
Asie de l'Est	60,1	35,6	15,9
Asie du Sud	49,5	42,2	38,6
Asie du Sud (hors Inde)	44,6	35,3	30,7
Asie du Sud-Est	39,2	35,3	18,9
Asie occidentale	2,2	4,1	5,8
Océanie	–	–	–
Communauté d'États indépendants	2,7	7,8	5,3
Communauté d'États indépendants, Asie	6,3	22,3	19,2
Communauté d'États indépendants, Europe	1,6	3,0	0,3
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	0,1	1,9	0,5
Pays les moins avancés	63,3	60,4	53,4
Pays en développement sans littoral	49,1	50,7	42,8
Petits États insulaires en développement	32,4	27,7	27,5

^a Les économies à haut revenu, telles que définies par la Banque mondiale, sont exclues.

^b Estimations de la Banque mondiale (mars 2010).

Indicateur 1.2

Indice d'écart de la pauvreté^{a, b}

(En pourcentage)

	1990	1999	2005
Régions en développement	15,6	11,6	8,0

Annuaire Express 2010

	1990	1999	2005
Afrique du Nord	0,8	0,8	0,5
Afrique subsaharienne	26,3	25,8	20,7
Amérique latine et Caraïbes	3,9	3,8	2,8
Amérique latine	3,5	3,4	2,3
Caraïbes	13,4	12,7	12,8
Asie de l'Est	20,7	11,1	4,0
Asie du Sud	14,5	11,2	9,8
Asie du Sud (hors Inde)	14,2	9,9	8,1
Asie du Sud-Est	11,1	9,6	4,2
Asie occidentale	0,6	1,0	1,5
Océanie	–	–	–
Communauté d'États indépendants	0,9	2,5	1,5
Communauté d'États indépendants, Asie	2,1	7,5	5,4
Communauté d'États indépendants, Europe	0,5	0,8	0,1
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	0,0	0,5	0,2
Pays les moins avancés	27,5	24,7	19,9
Pays en développement sans littoral	21,9	20,2	15,5
Petits États insulaires en développement	14,4	12,3	11,9

^a L'indice d'écart de la pauvreté mesure l'ampleur de la pauvreté. Il s'obtient en multipliant la proportion de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté (1,25 dollar par jour en parité de pouvoir d'achat) par la différence entre le seuil de pauvreté et le revenu moyen de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté.

^b Les économies à haut revenu, telles que définies par la Banque mondiale, sont exclues.

Indicateur 1.3

Part du quintile le plus pauvre de la population dans la consommation nationale^{a, b}

(En pourcentage)

	2005
Afrique du Nord	6,1
Afrique subsaharienne	3,6
Amérique latine et Caraïbes	2,9
Asie de l'Est	4,3
Asie du Sud.	7,4
Asie du Sud-Est.	5,7
Asie occidentale	6,2
Communauté d'États indépendants	7,0
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	8,2

^a Les économies à haut revenu, telles que définies par la Banque mondiale, sont exclues.

^b On ne dispose pas de données nouvelles, ni mondiales ni régionales. Les chiffres présentés sont ceux du rapport de 2008 (A/63/1).

Cible 1.B

Assurer le plein emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif

Indicateur 1.4

Taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) par personne occupée

a) Taux de croissance annuelle du PIB par personne occupée

(En pourcentage)

	1998	2009 ^a
Monde	0,9	-2,1
Régions en développement	0,5	0,6
Afrique du Nord	1,3	1,0
Afrique subsaharienne	-0,9	-1,8
Amérique latine et Caraïbes	0,2	-3,4
Asie de l'Est	3,2	5,4
Asie du Sud	2,3	1,9
Asie du Sud-Est	-8,5	-1,7
Asie occidentale	0,0	-1,5
Océanie	-5,6	-1,3
Communauté d'États indépendants	-2,3	-5,2
Communauté d'États indépendants, Asie	0,5	-0,4
Communauté d'États indépendants, Europe	-2,1	-5,4
Régions développées	1,7	-1,2
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	0,4	-3,2
Pays les moins avancés	1,3	0,7
Pays en développement sans littoral	-0,3	-0,9
Petits États insulaires en développement	-0,4	-2,8

^a Données préliminaires.

b) PIB par personne occupée

[En dollars des États-Unis (2005) (en parité de pouvoir d'achat)]

	1998	2009 ^a
Monde	17 457	21 172
Régions en développement	7 816	11 559
Afrique du Nord	15 806	18 368
Afrique subsaharienne	4 381	5 135
Amérique latine et Caraïbes	21 170	22 214
Asie de l'Est	5 370	11 952
Asie du Sud	5 030	7 794
Asie du Sud-Est	6 744	9 089
Asie occidentale	33 084	39 559
Océanie	5 954	5 564

	1998	2009 ^a
Communauté d'États indépendants	12 875	21 181
Communauté d'États indépendants, Asie	6 453	11 886
Communauté d'États indépendants, Europe	14 695	24 399
Régions développées	61 156	69 841
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	15 490	25 150
Pays les moins avancés	2 062	2 974
Pays en développement sans littoral	3 519	4 828
Petits États insulaires en développement	20 926	23 846

^a Données préliminaires.

Indicateur 1.5

Ratio emploi/population

a) Total

(En pourcentage)

	1991	2000	2009 ^a
Monde	62,2	61,2	60,4
Régions en développement	64,2	62,9	61,7
Afrique du Nord	43,9	43,4	46,0
Afrique subsaharienne	63,5	64,1	64,9
Amérique latine et Caraïbes	56,3	57,9	60,0
Asie de l'Est	74,5	73,1	69,8
Asie du Sud	57,6	56,0	55,4
Asie du Sud-Est	68,0	66,5	65,6
Asie occidentale	48,6	46,4	44,3
Océanie	65,5	66,3	66,8
Communauté d'États indépendants	57,9	54,0	56,9
Communauté d'États indépendants, Asie	57,4	55,7	59,3
Communauté d'États indépendants, Europe	58,0	53,6	56,1
Régions développées	56,5	56,5	55,3
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	53,4	51,9	47,7
Pays les moins avancés	70,7	69,3	69,0
Pays en développement sans littoral	66,1	66,0	68,3
Petits États insulaires en développement	54,8	56,6	57,7

^a Données préliminaires.

b) Hommes, femmes et jeunes (2009)^a

(En pourcentage)

	Hommes	Femmes	Jeunes
Monde	72,8	48,0	44,2
Régions en développement	75,5	47,8	45,0
Afrique du Nord	70,1	22,2	29,4

Annuaire Express 2010

	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Jeunes</i>
Afrique subsaharienne	74,5	55,5	49,0
Amérique latine et Caraïbes	74,3	46,5	43,6
Asie de l'Est	75,4	64,0	53,9
Asie du Sud	77,2	32,5	41,2
Asie du Sud-Est	77,6	53,9	43,6
Asie occidentale	66,4	20,4	26,0
Océanie	71,2	62,4	52,8
Communauté d'États indépendants	62,9	51,8	34,9
Communauté d'États indépendants, Asie	65,6	53,4	38,6
Communauté d'États indépendants, Europe	61,9	51,3	32,8
Régions développées	62,9	48,1	41,0
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	55,0	40,8	24,1
Pays les moins avancés	79,3	58,9	55,9
Pays en développement sans littoral	76,6	60,4	55,0
Petits États insulaires en développement	69,8	45,8	43,0

^a Données préliminaires.

Indicateur 1.6

Proportion de la population occupée disposant de moins de 1,25 dollar par jour (en parité de pouvoir d'achat)

(En pourcentage)

	1991	2000	2009 ^a
Monde	42,9	32,6	24,8
Régions en développement	56,3	41,3	30,7
Afrique du Nord	6,4	5,5	4,3
Afrique subsaharienne	66,8	66,1	63,5
Amérique latine et Caraïbes	12,7	12,9	8,5
Asie de l'Est	67,4	36,5	12,6
Asie du Sud	60,9	53,3	51,3
Asie du Sud-Est	53,5	41,8	27,6
Asie occidentale	8,7	8,6	11,5
Océanie	51,6	47,4	49,7
Communauté d'États indépendants	4,6	7,7	5,6
Communauté d'États indépendants, Asie	16,2	25,5	21,3
Communauté d'États indépendants, Europe	1,7	2,6	0,2
Régions développées	0,0	0,0	0,0
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	0,6	0,9	0,6
Pays les moins avancés	70,5	70,7	65,8
Pays en développement sans littoral	57,7	58,7	52,5
Petits États insulaires en développement	17,1	20,4	24,0

^a Prévisions.

Indicateur 1.7

Proportion de travailleurs indépendants et de travailleurs familiaux dans la population occupée

a) Hommes et femmes

(En pourcentage)

	1991	2000	2009 ^a
Monde	55.4	52.8	50.6
Régions en développement	69.2	64.0	60.2
Afrique du Nord	36.7	31.5	33.9
Afrique subsaharienne	82.7	81.0	76.6
Amérique latine et Caraïbes	35.4	34.4	31.9
Asie de l'Est	69.2	59.0	53.3
Asie du Sud	81.5	79.8	76.6
Asie du Sud-Est	68.9	64.8	61.3
Asie occidentale	42.4	33.2	28.5
Océanie	72.4	74.1	78.6
Communauté d'États indépendants	13.0	20.5	18.7
Communauté d'États indépendants, Asie	43.0	49.8	44.0
Communauté d'États indépendants, Europe	5.3	12.0	10.0

Annuaire Express 2010

	1991	2000	2009 ^a
Régions développées	12.1	11.0	10.6
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	23.3	34.1	28.5
Pays les moins avancés	87.2	85.0	82.9
Pays en développement sans littoral	74.2	76.9	73.6
Petits États insulaires en développement	33.5	37.3	39.6

^a Prévisions.

b) Hommes

(En pourcentage)

	1991	2000	2009 ^a
Monde	53,0	51,3	49,4
Régions en développement	64,7	60,8	57,3
Afrique du Nord	32,9	28,2	27,7
Afrique subsaharienne	78,1	76,4	70,6
Amérique latine et Caraïbes	34,8	34,6	32,3
Asie de l'Est	63,1	54,4	49,5
Asie du Sud	77,8	76,7	73,6
Asie du Sud-Est	64,3	61,1	58,3
Asie occidentale	36,2	29,3	26,1
Océanie	67,3	68,4	73,1
Communauté d'États indépendants	14,7	21,2	20,2
Communauté d'États indépendants, Asie	46,9	50,6	45,2
Communauté d'États indépendants, Europe	6,0	12,3	11,0
Régions développées	12,0	11,6	11,8
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	21,6	33,2	30,2
Pays les moins avancés	83,0	80,4	79,2
Pays en développement sans littoral	71,9	73,9	70,0
Petits États insulaires en développement	32,4	36,9	39,8

^a Prévisions.

c) Femmes

(En pourcentage)

	1991	2000	2009 ^a
Monde	59,2	55,1	52,3
Régions en développement	76,7	69,3	64,7
Afrique du Nord	49,9	42,3	53,3
Afrique subsaharienne	89,0	87,3	84,3
Amérique latine et Caraïbes	36,5	34,1	31,3
Asie de l'Est	76,7	64,7	57,8
Asie du Sud	90,9	88,1	83,9
Asie du Sud-Est	75,1	69,9	65,4
Asie occidentale	62,9	47,3	36,8
Océanie	79,1	80,9	84,9
Communauté d'États indépendants	11,1	19,7	17,2
Communauté d'États indépendants, Asie	38,4	48,8	42,6
Communauté d'États indépendants, Europe	4,5	11,7	8,9
Régions développées	12,3	10,2	9,1
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	25,4	35,1	26,4
Pays les moins avancés	92,9	91,2	87,7
Pays en développement sans littoral	77,2	80,7	78,0
Petits États insulaires en développement	35,5	37,8	39,2

^a Prévisions.

Cible 1.C

Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim

Indicateur 1.8

Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans

a) Total

(En pourcentage)

	1990	2008
Régions en développement	31	26
Afrique du Nord	11	7
Afrique subsaharienne	31	27
Amérique latine et Caraïbes	11	6
Asie de l'Est	17	7
Asie de l'Est (hors Chine)	12	6
Asie du Sud	51	46
Asie du Sud (hors Inde)	49	35
Asie du Sud-Est	37	25
Asie occidentale	14	14
Océanie	–	–

b) Par sexe (2003-2008)

(En pourcentage)

	<i>Garçons</i>	<i>Filles</i>	<i>Rapport filles/garçons</i>
Régions en développement	28	29	0,97
Afrique du Nord	–	–	–
Afrique subsaharienne	28	26	1,08
Amérique latine et Caraïbes	8	7	1,14
Asie de l'Est	–	–	–
Asie de l'Est (hors Chine)	10	11	0,93
Asie du Sud	46	49	0,94
Asie du Sud (hors Inde)	42	46	0,92
Asie du Sud-Est	25	25	1,00
Asie occidentale	20	19	1,05
Océanie	–	–	–
Communauté d'États indépendants	5	5	1,00
Communauté d'États indépendants, Asie	7	7	1,00
Communauté d'États indépendants, Europe	–	–	–
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	3	3	1,13

c) Par lieu de résidence (2003-2008)

(En pourcentage)

	<i>Zones rurales</i>	<i>Zones urbaines</i>
Régions en développement	32	18
Afrique du Nord	8	6
Afrique subsaharienne	30	19
Amérique latine et Caraïbes	12	5
Asie de l'Est	9	2
Asie de l'Est (hors Chine)	6	7
Asie du Sud	50	39
Asie du Sud (hors Inde)	39	47
Asie du Sud-Est	27	21
Asie occidentale	21	8
Océanie	–	–
Communauté d'États indépendants	–	–
Communauté d'États indépendants, Asie	8	5
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	3	3

d) Par richesse du ménage (2003-2008)

(En pourcentage)

	<i>Quintile le plus pauvre</i>	<i>Quintile le plus riche</i>
Régions en développement	43	19
Afrique du Nord	10	5

	Quintile le plus pauvre	Quintile le plus riche
Afrique subsaharienne	34	17
Amérique latine et Caraïbes	–	–
Asie de l'Est	–	–
Asie de l'Est (hors Chine)	8	4
Asie du Sud	60	26
Asie du Sud (hors Inde)	54	29
Asie du Sud-Est	–	–
Asie occidentale	–	–
Océanie	–	–
Communauté d'États indépendants	–	–
Communauté d'États indépendants, Asie	9	4

Indicateur 1.9

Proportion de la population n'atteignant pas l'apport calorique minimal

(En pourcentage)

	1990-1992	2000-2002	2005-2007
Monde ^a	16	14	13
Régions en développement ^a	20	16	16
Afrique du Nord	<5	<5	<5
Afrique subsaharienne	31	30	26
Amérique latine et Caraïbes	12	10	9
Asie de l'Est	18	10	10
Asie de l'Est (hors Chine)	8	13	12
Asie du Sud	21	20	21
Asie du Sud (hors Inde)	26	23	23
Asie du Sud-Est	24	17	14
Asie occidentale	5	8	7
Océanie	–	–	–
Communauté d'États indépendants	6 ^b	7	<5
Communauté d'États indépendants, Asie	16 ^b	17	9
Communauté d'États indépendants, Europe	<5 ^b	<5	<5
Régions développées	<5	<5	<5
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	<5	<5	<5
Pays les moins avancés	40	36	32
Pays en développement sans littoral	34	30	26
Petits États insulaires en développement	24	21	21

^a Comprend les pays et territoires d'Océanie.

^b Se rapporte à la période de 1993 à 1995.

Objectif 2 Rendre l'enseignement primaire universel

Cible 2.A

D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires

Indicateur 2.1

Taux net de scolarisation dans le primaire

a) Total^a

	1991	2000	2008
Monde	82,2	84,3	89,6
Régions en développement	79,9	82,6	88,8
Afrique du Nord	80,2	88,0	94,4
Afrique subsaharienne	53,4	60,3	76,4
Amérique latine et Caraïbes	85,8	94,1	94,9
Asie de l'Est	97,5	94,4	96,0
Asie de l'Est (hors Chine)	98,1	97,6	98,0
Asie du Sud	75,3	80,0	89,7
Asie du Sud (hors Inde)	64,1	68,5	76,3
Asie du Sud-Est	94,0	93,6	94,7
Asie occidentale	82,1	83,3	88,0
Océanie	–	–	–
Communauté d'États indépendants	90,3	90,5	93,4
Communauté d'États indépendants, Asie	85,9	95,2	94,0
Communauté d'États indépendants, Europe	92,5	86,8	93,0
Régions développées	97,1	97,5	96,1
Pays les moins avancés	52,3	59,5	78,8
Pays en développement sans littoral	55,1	65,4	81,6
Petits États insulaires en développement	71,2	80,1	75,8

^a Nombre d'enfants inscrits dans les établissements d'enseignement primaire et secondaire qui ont l'âge réglementaire pour être scolarisés dans le primaire pour 100 enfants du même âge. Taux à la fin de l'année scolaire pour laquelle les données sont présentées.

b) Par sexe^a

	1991		2000		2008	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Monde	86,1	78,0	87,0	81,5	90,6	88,6
Régions en développement	84,4	75,1	85,6	79,4	89,9	87,6
Afrique du Nord	86,9	73,3	90,7	85,2	96,3	92,5
Afrique subsaharienne	58,0	48,8	63,9	56,6	78,3	74,5
Amérique latine et Caraïbes	85,4	86,3	93,7	94,4	95,1	94,8

Annuaire Express 2010

	1991		2000		2008	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Asie de l'Est	99,9	94,9	93,4	95,4	94,2	98,1
Asie de l'Est (hors Chine)	98,1	98,2	98,1	97,0	98,3	97,7
Asie du Sud	83,4	66,7	86,7	72,8	91,7	87,5
Asie du Sud (hors Inde)	71,7	56,2	73,7	63,1	78,8	73,7
Asie du Sud-Est	96,0	91,9	94,9	92,2	95,5	93,8
Asie occidentale	87,1	76,9	87,8	78,6	90,7	85,3
Océanie	–	–	–	–	–	–
Communauté d'États indépendants	91,0	89,7	90,8	90,1	93,5	93,4
Communauté d'États indépendants, Asie	87,6	84,2	95,5	95,0	94,7	93,3
Communauté d'États indépendants, Europe	92,7	92,4	87,2	86,3	92,6	93,5
Régions développées	97,3	96,8	97,5	97,5	95,8	96,4
Pays les moins avancés	57,8	46,8	63,0	56,0	80,7	76,7
Pays en développement sans littoral	60,9	49,2	69,9	60,7	84,2	79,1
Petits États insulaires en développement	71,9	70,4	81,2	79,0	76,3	75,1

^a Nombre d'enfants inscrits dans les écoles primaires et secondaires qui ont l'âge réglementaire pour être scolarisés dans le primaire pour 100 enfants du même âge. Taux à la fin de l'année scolaire pour laquelle les données sont présentées.

Indicateur 2.2

Proportion d'écoliers commençant la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire

a) Total^a

	1991	2000	2008
Monde	79,6	82,1	88,1
Régions en développement	77,0	79,5	86,7
Afrique du Nord	72,2	81,1	96,3
Afrique subsaharienne	50,5	52,0	63,8
Amérique latine et Caraïbes	84,2	97,5	101,0
Asie de l'Est	106,2	97,9	96,0
Asie de l'Est (hors Chine)	94,5	97,8	96,9
Asie du Sud	64,4	69,3	85,4
Asie du Sud (hors Inde)	55,2	62,3	66,2
Asie du Sud-Est	85,7	92,4	98,7
Asie occidentale	77,6	78,9	88,2
Océanie	61,1	63,7	67,0
Communauté d'États indépendants	82,8	94,3	97,3
Communauté d'États indépendants, Asie	61,7	94,8	99,1
Communauté d'États indépendants, Europe	92,5	94,0	96,0
Régions développées	97,8	99,1	97,8
Pays les moins avancés	39,5	45,8	58,7
Pays en développement sans littoral	43,4	54,9	64,5

Annuaire Express 2010

	1991	2000	2008
Petits États insulaires en développement	66,3	76,0	78,9

^a Les taux d'achèvement de l'enseignement primaire correspondent à la fin de l'année scolaire pour laquelle les données sont présentées. Les moyennes régionales n'étant pas disponibles, le taux d'achèvement de l'enseignement primaire se calcule à partir du taux brut d'admission dans la dernière année de l'enseignement primaire de la manière suivante : nombre d'élèves inscrits pour la première fois en dernière année de l'enseignement primaire, quel que soit leur âge, exprimé en pourcentage de la population en âge officiel d'entrer dans la dernière année du primaire (*Recueil de données mondiales sur l'éducation 2009 : statistiques comparées sur l'éducation dans le monde*, (Montréal (Canada), Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), 2009), annexe B, p. 256).

b) Par sexe^a

	1991		2000		2008	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Monde	82,0	74,1	84,9	79,2	89,6	86,9
Régions en développement	79,5	69,8	82,8	76,2	88,6	85,3
Afrique du Nord	80,1	64,6	84,2	77,9	99,4	93,0
Afrique subsaharienne	55,8	45,9	57,0	47,9	69,3	59,8
Amérique latine et Caraïbes	84,5	86,1	97,1	97,8	101,8	103,0
Asie de l'Est	96,1	91,5	97,9	97,8	94,6	97,8
Asie de l'Est (hors Chine)	93,9	94,0	97,8	97,6	97,9	95,8
Asie du Sud	73,5	54,6	75,8	62,3	87,3	83,4
Asie du Sud (hors Inde)	60,5	49,7	66,4	58,1	68,2	64,2
Asie du Sud-Est	89,3	87,9	92,7	92,1	98,8	98,7
Asie occidentale	83,0	72,6	83,5	74,1	92,6	83,7
Océanie	63,4	55,8	65,9	59,0	70,1	61,4
Communauté d'États indépendants	91,4	91,3	94,0	93,4	95,7	95,1
Communauté d'États indépendants, Asie	85,7	85,0	97,4	96,1	99,4	97,9
Communauté d'États indépendants, Europe	94,0	94,2	92,0	91,8	92,9	92,9
Régions développées	96,5	98,0	99,3	98,9	97,2	98,2
Pays les moins avancés	45,0	34,6	50,4	42,1	62,8	56,1
Pays en développement sans littoral	53,7	44,5	60,5	49,9	68,1	60,7
Petits États insulaires en développement	64,8	64,7	75,8	75,8	79,3	78,1

^a Les taux d'achèvement de l'enseignement primaire correspondent à la fin de l'année scolaire pour laquelle les données sont présentées. Les moyennes régionales n'étant pas disponibles, le taux d'achèvement de l'enseignement primaire se calcule à partir du taux brut d'admission dans la dernière année de l'enseignement primaire de la manière suivante : nombre d'élèves inscrits pour la première fois en dernière année de l'enseignement primaire, quel que soit leur âge, exprimé en pourcentage de la population en âge officiel d'entrer dans la dernière année du primaire (*Recueil de données mondiales sur l'éducation 2009 : statistiques comparées sur l'éducation dans le monde*, (Montréal (Canada), Institut de statistique de l'UNESCO, 2009), annexe B, p. 256).

Indicateur 2.3

Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans, femmes et hommes

a) Total^a

(En pourcentage)

	1985-1994	1995-2004	2005-2008
Monde	83,3	87,1	89,0
Régions en développement	79,8	84,6	87,2
Afrique du Nord	67,8	79,3	86,1
Afrique subsaharienne	65,4	68,6	71,9
Amérique latine et Caraïbes	91,8	96,2	96,9
Asie de l'Est	94,6	98,9	99,3
Asie de l'Est (hors Chine)	99,4	99,4	99,5
Asie du Sud	60,3	73,7	79,3
Asie du Sud (hors Inde)	56,4	67,3	75,4
Asie du Sud-Est	94,5	96,3	96,1
Asie occidentale	87,8	91,9	92,7
Océanie	71,4	73,9	73,0
Communauté d'États indépendants	99,8	99,8	99,8
Communauté d'États indépendants, Asie	99,8	99,8	99,8
Communauté d'États indépendants, Europe	99,7	99,7	99,7
Régions développées	99,6	99,6	99,6
Pays les moins avancés	55,7	65,3	69,9
Pays en développement sans littoral	61,6	68,1	71,8
Petits États insulaires en développement	85,3	87,1	87,4

^a Les moyennes régionales sont calculées à partir d'une moyenne pondérée des derniers ensembles de données dont on dispose pour chaque pays ou territoire pour la période considérée. Les estimations de l'Institut de statistique de l'UNESCO ont été utilisées pour les pays pour lesquels on ne disposait pas de données.

b) Par sexe^a

(En pourcentage)

	1985-1994		1995-2004		2005-2008	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Monde	87,7	78,6	90,2	83,8	91,7	86,4
Régions en développement	85,3	74,2	88,5	80,6	90,3	84,1
Afrique du Nord	77,4	57,7	85,2	73,3	89,8	82,2
Afrique subsaharienne	72,9	58,3	75,6	62,3	76,8	67,1
Amérique latine et Caraïbes	91,5	92,0	95,8	96,5	96,7	97,2
Asie de l'Est	97,1	91,9	99,2	98,6	99,4	99,2
Asie de l'Est (hors Chine)	99,3	99,5	99,2	99,5	99,3	99,7
Asie du Sud	71,6	48,3	81,1	65,6	85,7	73,3
Asie du Sud (hors Inde)	66,9	46,0	73,9	60,8	79,7	71,0
Asie du Sud-Est	95,5	93,5	96,6	96,1	96,3	95,8
Asie occidentale	93,6	81,6	95,6	88,1	95,6	89,8

	1985-1994		1995-2004		2005-2008	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Océanie	76,6	66,1	76,1	71,5	72,0	74,1
Communauté d'États indépendants	99,7	99,8	99,7	99,8	99,7	99,8
Communauté d'États indépendants, Asie	99,8	99,8	99,8	99,9	99,8	99,8
Communauté d'États indépendants, Europe	99,7	99,8	99,7	99,8	99,6	99,8
Régions développées	99,1	99,6	99,0	99,6	99,5	99,6
Pays les moins avancés	64,2	47,6	72,2	58,9	74,5	65,5
Pays en développement sans littoral	67,6	56,1	74,6	62,2	77,6	66,3
Petits États insulaires en développement	87,3	83,3	88,0	86,2	87,2	87,7

^a Les moyennes régionales sont calculées à partir d'une moyenne pondérée des derniers ensembles de données dont on dispose pour chaque pays ou territoire pour la période considérée. Les estimations de l'Institut de statistique de l'UNESCO ont été utilisées pour les pays pour lesquels on ne disposait pas de données.

Objectif 3

Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Cible 3.A

Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard

Indicateur 3.1

Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur

a) Enseignement primaire^a

	1991	2000	2008
Monde	0,89	0,92	0,97
Régions en développement	0,87	0,91	0,96
Afrique du Nord	0,82	0,91	0,94
Afrique subsaharienne	0,84	0,85	0,91
Amérique latine et Caraïbes	0,98	0,97	0,97
Asie de l'Est	0,92	1,02	1,04
Asie de l'Est (hors Chine)	1,00	0,99	0,99
Asie du Sud	0,76	0,83	0,96
Asie du Sud (hors Inde)	0,74	0,80	0,96
Asie du Sud-Est	0,97	0,97	0,97
Asie occidentale	0,87	0,88	0,92
Océanie	0,90	0,90	0,89
Communauté d'États indépendants	1,00	0,99	0,99
Communauté d'États indépendants, Asie	0,99	0,99	0,98

Annuaire Express 2010

	1991	2000	2008
Communauté d'États indépendants, Europe	1,00	0,99	1,00
Régions développées	0,99	0,99	1,00
Pays les moins avancés	0,80	0,84	0,92
Pays en développement sans littoral	0,83	0,83	0,92
Petits États insulaires en développement	0,96	0,96	0,95

^a Taux bruts de scolarisation.

b) Enseignement secondaire^a

	1991	2000	2008
Monde	0,84	0,92	0,96
Régions en développement	0,76	0,89	0,95
Afrique du Nord	0,79	0,94	0,98
Afrique subsaharienne	0,77	0,81	0,79
Amérique latine et Caraïbes	1,07	1,07	1,08
Asie de l'Est	0,77	0,94	1,05
Asie de l'Est (hors Chine)	0,96	0,99	0,99
Asie du Sud	0,60	0,76	0,87
Asie du Sud (hors Inde)	0,63	0,88	0,91
Asie du Sud-Est	0,90	0,97	1,03
Asie occidentale	0,70	0,78	0,86
Océanie	0,84	0,91	0,87
Communauté d'États indépendants	1,02	1,01	0,98
Communauté d'États indépendants, Asie	0,96	0,98	0,98
Communauté d'États indépendants, Europe	1,05	1,02	0,98
Régions développées	1,01	1,01	1,00
Pays les moins avancés	0,58	0,80	0,81
Pays en développement sans littoral	0,84	0,84	0,85
Petits États insulaires en développement	1,07	1,04	1,02

^a Taux bruts de scolarisation.

c) Enseignement supérieur^a

	1991	2000	2008
Monde	0,90	0,99	1,08
Régions en développement	0,67	0,83	0,97
Afrique du Nord	0,57	0,76	0,95
Afrique subsaharienne	0,50	0,70	0,67
Amérique latine et Caraïbes	0,95	1,16	1,25
Asie de l'Est	0,51	0,70	1,00
Asie de l'Est (hors Chine)	0,54	0,63	0,75
Asie du Sud	0,49	0,67	0,76
Asie du Sud (hors Inde)	0,34	0,71	0,92
Asie du Sud-Est	0,85	0,98	1,07

	1991	2000	2008
Asie occidentale	0,67	0,82	0,92
Océanie	0,54	0,83	0,84
Communauté d'États indépendants	1,22	1,22	1,30
Communauté d'États indépendants, Asie	1,01	0,92	1,07
Communauté d'États indépendants, Europe	1,28	1,28	1,34
Régions développées	1,07	1,19	1,29
Pays les moins avancés	0,36	0,60	0,58
Pays en développement sans littoral	0,84	0,78	0,85
Petits États insulaires en développement	1,17	1,30	1,56

^a Taux bruts de scolarisation.

Indicateur 3.2

Proportion de femmes salariées dans le secteur non agricole

(En pourcentage)

	1990	2000	2005	2008
Monde	35,2	37,6	38,5	39,2
Régions en développement	31,2	33,8	34,7	35,5
Afrique du Nord	19,3	19,0	18,7	19,2
Afrique subsaharienne	23,5	28,2	30,5	32,4
Amérique latine et Caraïbes	36,3	40,3	41,4	42,4
Asie de l'Est	38,1	39,6	40,6	41,2
Asie de l'Est (hors Chine)	40,1	42,3	43,2	44,0
Asie du Sud	13,2	17,2	18,0	19,2
Asie du Sud (hors Inde)	14,5	18,4	17,9	19,1
Asie du Sud-Est	35,5	37,3	37,1	38,1
Asie occidentale	16,5	18,8	19,5	20,1
Océanie	33,3	35,6	35,1	36,0
Communauté d'États indépendants	48,7	50,1	50,9	50,6
Communauté d'États indépendants, Asie	44,3	44,7	45,5	45,2
Communauté d'États indépendants, Europe	49,6	51,2	52,1	51,8
Régions développées	43,4	45,5	46,3	46,8

Indicateur 3.3

Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national^a

(En pourcentage)

	1990	2000	2005	2010 ^b
Monde	12,8	12,5	15,6	19,0
Régions en développement	10,4	10,8	13,9	17,6
Afrique du Nord	2,6	2,1	5,4	9,0
Afrique subsaharienne	7,2	9,1	14,2	18,4
Amérique latine et Caraïbes	11,9	14,8	19,0	22,7
Amérique latine	8,6	12,9	16,4	20,1
Caraïbes	22,1	19,9	26,0	29,4

	1990	2000	2005	2010 ^b
Asie de l'Est	20,2	19,9	19,4	19,5
Asie de l'Est (hors Chine)	17,8	14,6	17,2	14,5
Asie du Sud	5,7	6,7	8,8	18,2
Asie du Sud (hors Inde)	5,9	5,6	9,0	20,1
Asie du Sud-Est	10,4	9,7	15,5	19,3
Asie occidentale	4,6	4,7	5,0	9,4
Océanie	1,2	3,4	3,0	2,5
Communauté d'États indépendants	–	7,3	10,2	14,6
Communauté d'États indépendants, Asie	–	7,1	9,9	15,1
Communauté d'États indépendants, Europe	–	7,5	10,5	14,2
Régions développées	16,3	17,5	20,9	23,5
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	27,8	8,4	15,0	18,3
Pays les moins avancés	7,2	7,3	13,0	19,1
Pays en développement sans littoral	14,0	7,7	13,4	21,6
Petits États insulaires en développement	15,5	13,3	18,3	21,0

^a Chambre unique ou chambre basse seulement.

^b Au 31 janvier 2010.

Objectif 4

Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans

Cible 4.A

Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

Indicateur 4.1

Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans^a

	1990	2000	2008
Monde	90	78	65
Régions en développement	100	86	72
Afrique du Nord	80	46	29
Afrique subsaharienne	184	166	144
Amérique latine et Caraïbes	52	33	23
Asie de l'Est	45	36	21
Asie de l'Est (hors Chine)	32	28	27
Asie du Sud	121	97	74
Asie du Sud (hors Inde)	132	105	85
Asie du Sud-Est	73	50	38
Asie occidentale	66	44	32
Océanie	76	66	60
Communauté d'États indépendants	46	39	25
Communauté d'États indépendants, Asie	78	62	39
Communauté d'États indépendants, Europe	26	23	14
Régions développées	12	8	6

	1990	2000	2008
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	30	19	12

^a Nombre de décès d'enfants de moins de 5 ans, pour 1 000 naissances vivantes.

Indicateur 4.2

Taux de mortalité infantile^a

	1990	2000	2008
Monde	62	54	45
Régions en développement	68	59	49
Afrique du Nord	61	38	25
Afrique subsaharienne	108	98	86
Amérique latine et Caraïbes	42	28	19
Asie de l'Est	36	29	18
Asie de l'Est (hors Chine)	25	22	21
Asie du Sud	87	71	56
Asie du Sud (hors Inde)	96	78	64
Asie du Sud-Est	50	37	29
Asie occidentale	52	35	26
Océanie	56	50	46
Communauté d'États indépendants	38	33	22
Communauté d'États indépendants, Asie	64	52	34
Communauté d'États indépendants, Europe	22	19	12
Régions développées	10	6	5
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	24	16	10

^a Nombre de décès d'enfants de moins de 1 an, pour 1 000 naissances vivantes.

Indicateur 4.3

Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole^a

(En pourcentage)

	1990	2000	2008
Monde	73	72	83
Régions en développement	71	70	81
Afrique du Nord	85	93	92
Afrique subsaharienne	57	55	72
Amérique latine et Caraïbes	76	92	93
Asie de l'Est	98	85	94
Asie de l'Est (hors Chine)	95	88	95
Asie du Sud	57	58	75
Asie du Sud (hors Inde)	60	68	87
Asie du Sud-Est	70	80	88
Asie occidentale	79	84	83
Océanie	70	68	58

	1990	2000	2008
Communauté d'États indépendants	85	95	96
Communauté d'États indépendants, Asie	–	93	93
Communauté d'États indépendants, Europe	85	97	98
Régions développées	84	91	93
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	93	93	95

^a Enfants âgés de 12 à 23 mois ayant reçu au moins une dose de vaccin contre la rougeole.

Objectif 5 Améliorer la santé maternelle

Cible 5.A Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle

Indicateur 5.1

Taux de mortalité maternelle^{a, b}

	1990	2005
Monde	430	400
Régions en développement	480	450
Afrique du Nord	250	160
Afrique subsaharienne	920	900
Amérique latine et Caraïbes	180	130
Asie de l'Est	95	50
Asie de l'Est (hors Chine)	–	170
Asie du Sud	620	490
Asie du Sud (hors Inde)	–	570
Asie du Sud-Est	450	300
Asie occidentale	190	160
Océanie	550	430
Communauté d'États indépendants	58	51
Régions développées	11	9
Pays les moins avancés	900	870

^a Nombre de décès maternels pour 100 000 naissances vivantes.

^b On ne dispose pas de données nouvelles, ni mondiales ni régionales. Les chiffres présentés sont ceux du rapport de 2008 (A/63/1).

Indicateur 5.2

Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié

(En pourcentage)

	Vers 1990	Vers 2008
Monde	58	66
Régions en développement	53	63
Afrique du Nord	46	80

	Vers 1990	Vers 2008
Afrique subsaharienne	41	46
Amérique latine et Caraïbes ^a	72	86
Asie de l'Est	94	98
Asie de l'Est (hors Chine)	97	100
Asie du Sud	30	45
Asie du Sud (hors Inde)	25	41
Asie du Sud-Est	46	75
Asie occidentale	62	78
Océanie	54	57
Communauté d'États indépendants	97	98
Communauté d'États indépendants, Asie	93	97
Communauté d'États indépendants, Europe	99	99
Régions développées	99	99
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	98	99

^a Les chiffres indiqués concernent uniquement les accouchements pratiqués dans des établissements de santé.

Cible 5.B

Rendre l'accès à la médecine procréative universel d'ici à 2015

Indicateur 5.3

Taux de contraception^a

(En pourcentage)

	1990	2007
Monde	55	63
Régions en développement	52	62
Afrique du Nord	44	60
Afrique subsaharienne	12	22
Amérique latine et Caraïbes	62	72
Amérique latine	63	72
Caraïbes	54	62
Asie de l'Est	78	86
Asie de l'Est (hors Chine)	74	76
Asie du Sud	40	54
Asie du Sud (hors Inde)	30	49
Asie du Sud-Est	48	62
Asie occidentale	46	55
Océanie	28	28
Communauté d'États indépendants	61	70
Communauté d'États indépendants, Asie	54	56
Communauté d'États indépendants, Europe	63	76
Régions développées	70	71
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	60	58
Pays les moins avancés	17	31

	1990	2007
Pays en développement sans littoral	25	33
Petits États insulaires en développement	50	54

^a Femmes de 15 à 49 ans mariées ou vivant maritalement.

Indicateur 5.4

Taux de natalité parmi les adolescentes^a

	1990	2007
Monde	60	48
Régions en développement	65	52
Afrique du Nord	43	31
Afrique subsaharienne	124	121
Amérique latine et Caraïbes	91	74
Amérique latine	92	74
Caraïbes	81	67
Asie de l'Est	15	5
Asie de l'Est (hors Chine)	4	3
Asie du Sud	89	53
Asie du Sud (hors Inde)	123	71
Asie du Sud-Est	53	44
Asie occidentale	62	53
Océanie	83	61
Communauté d'États indépendants	52	29
Communauté d'États indépendants, Asie	45	29
Communauté d'États indépendants, Europe	55	29
Régions développées	29	23
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	48	30
Pays les moins avancés	133	121
Pays en développement sans littoral	106	104
Petits États insulaires en développement	77	63

^a Nombre de naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans.

Indicateur 5.5

Accès aux soins prénatals (au moins une visite et au moins quatre visites)

a) Au moins une visite^a

(En pourcentage)

	Vers 1990	Vers 2008
Monde	64	80
Régions en développement	64	80
Afrique du Nord	46	78
Afrique subsaharienne	67	76
Amérique latine et Caraïbes	79	94
Asie de l'Est	80	91
Asie du Sud	48	70

	Vers 1990	Vers 2008
Asie du Sud (hors Inde)	22	58
Asie du Sud-Est	72	93
Asie occidentale	53	79
Océanie	–	–
Communauté d'États indépendants, Asie	90	96

^a Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant reçu au moins une fois durant leur grossesse des soins prénatals dispensés par du personnel qualifié.

b) Au moins quatre visites^a

(En pourcentage)

	2003-2009 ^b
Monde	47
Régions en développement	47
Afrique du Nord	58
Afrique subsaharienne	44
Amérique latine et Caraïbes	84
Asie de l'Est	–
Asie du Sud	36
Asie du Sud (hors Inde)	34
Asie du Sud-Est	75
Asie occidentale	–
Océanie	56

^a Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant reçu au moins quatre fois durant leur grossesse des soins prénatals dispensés par du personnel qualifié.

^b Données annuelles les plus récentes dont on dispose pour la période considérée.

Indicateur 5.6

Besoins de planification familiale non couverts^a

(En pourcentage)

	1990	2007
Monde	13,2	11,2
Régions en développement	13,7	11,4
Afrique du Nord	19,5	9,9
Afrique subsaharienne	26,5	24,8
Amérique latine et Caraïbes	15,8	10,5
Amérique latine	15,6	9,9
Caraïbes	19,7	20,1
Asie de l'Est	3,3	2,3
Asie du Sud	18,2	14,7
Asie du Sud (hors Inde)	24,3	20,7
Asie du Sud-Est	15,1	10,9
Asie occidentale	15,7	12,2
Communauté d'États indépendants	–	–
Communauté d'États indépendants, Asie	14,4	13,4

	1990	2007
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	15,2	15,0
Pays les moins avancés	26,1	24,4
Pays en développement sans littoral	24,6	24,8

^a Parmi les femmes, mariées ou vivant maritalement, en âge de procréer (âgées de 15 à 49 ans).

Objectif 6 Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

Cible 6.A D'ici à 2015, avoir arrêté et commencé à inverser la progression du VIH/sida

Indicateur 6.1

Taux de prévalence du VIH chez les 15 à 24 ans^a

(En pourcentage)

	1990		2002		2008	
	<i>Prévalence estimée dans la population adulte âgée de 15 à 49 ans</i>	<i>Part des femmes dans la population d'adultes séropositifs de 15 ans</i>	<i>Prévalence estimée dans la population adulte âgée de 15 à 49 ans</i>	<i>Part des femmes dans la population d'adultes séropositifs de 15 ans</i>	<i>Prévalence estimée dans la population adulte âgée de 15 à 49 ans</i>	<i>Part des femmes dans la population d'adultes séropositifs de 15 ans</i>
Régions en développement	0,3	51	0,9	53	0,8	53
Afrique du Nord	<0,1	28	<0,1	30	0,1	31
Afrique subsaharienne	1,9	57	5,3	58	4,7	58
Amérique latine et Caraïbes	0,3	29	0,6	32	0,6	33
Amérique latine	0,3	24	0,6	30	0,6	31
Caraïbes	1,1	46	1,1	52	1,1	53
Asie de l'Est	<0,1	29	0,1	27	0,1	27
Asie de l'Est (hors Chine)	<0,1	29	0,0	30	0,0	31
Asie du Sud	<0,1	31	0,3	42	0,2	43
Asie du Sud (hors Inde)	<0,1	23	0,1	28	0,1	29
Asie du Sud-Est	0,2	43	0,3	44	0,4	40
Asie occidentale	<0,1	29	0,1	30	0,1	30
Océanie	<0,1	29	0,6	30	0,9	30
Communauté d'États indépendants	0,1	43	0,6	42	0,8	43
Communauté d'États indépendants, Asie	<0,1	34	0,1	31	0,2	30
Communauté d'États indépendants, Europe	0,1	43	0,8	43	1,0	44
Régions développées	0,2	15	0,4	20	0,4	21
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	<0,1	39	0,1	41	0,1	40
Pays les moins avancés	1,4	55	2,0	58	1,8	58
Pays en développement sans littoral	2,5	56	3,8	58	3,1	58

	1990		2002		2008	
	Prévalence estimée dans la population adulte âgée de 15 à 49 ans	Part des femmes dans la population d'adultes séropositifs de plus de 15 ans	Prévalence estimée dans la population adulte âgée de 15 à 49 ans	Part des femmes dans la population d'adultes séropositifs de plus de 15 ans	Prévalence estimée dans la population adulte âgée de 15 à 49 ans	Part des femmes dans la population d'adultes séropositifs de plus de 15 ans
Petits États insulaires en développement	0,6	45	0,8	47	0,8	47

Indicateur 6.2

Utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque^a (2003-2008)^b

	Femmes		Hommes	
	Nombre de pays visés par les enquêtes	Pourcentage ayant utilisé un préservatif lors de leur dernier rapport sexuel à haut risque	Nombre de pays visés par les enquêtes	Pourcentage ayant utilisé un préservatif lors de leur dernier rapport sexuel à haut risque
Régions en développement	49	27	38	43
Afrique subsaharienne	37	35	29	48
Amérique latine et Caraïbes ^c	10	49	–	–
Asie du Sud	1	22	2	38
Communauté d'États indépendants, Asie ^c	–	–	3	49

^a Pourcentage de jeunes âgés de 15 à 24 ans, femmes et hommes, disant avoir utilisé un préservatif lors de rapports sexuels avec un partenaire occasionnel (partenaires non mariés et ne cohabitant pas) au cours des 12 derniers mois, parmi ceux qui ont eu un tel partenaire au cours des 12 derniers mois.

^b Données annuelles les plus récentes dont on dispose pour la période considérée.

^c Données annuelles les plus récentes dont on dispose pour la période de 2002 à 2008.

Indicateur 6.3

Pourcentage des 15 à 24 ans ayant des connaissances exactes et complètes au sujet du VIH/sida^a (2003-2008)^b

	Femmes		Hommes	
	Nombre de pays visés par les enquêtes	Pourcentage ayant des connaissances complètes	Nombre de pays visés par les enquêtes	Pourcentage ayant des connaissances complètes
Monde ^c	87	19	45	31
Régions en développement ^c	69	19	39	31
Afrique du Nord	3	8	1	18
Afrique subsaharienne	38	24	28	33
Asie du Sud	4	17	3	34
Asie du Sud (hors Inde)	3	7	–	–
Asie du Sud-Est	5	22	3	17
Communauté d'États indépendants	11	28	–	–
Communauté d'États indépendants, Asie	8	20	–	–
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	7	18	2	5

^a Pourcentage de jeunes, hommes et femmes, âgés de 15 à 24 ans qui identifient

correctement les deux principaux moyens d'éviter la transmission du VIH par voie sexuelle (utiliser un préservatif et n'avoir des rapports qu'avec un seul partenaire, non infecté et fidèle), qui rejettent deux idées fausses et qui savent qu'une personne paraissant en bonne santé peut transmettre le virus du sida.

(Voir notes page suivante)

(Suite des notes du tableau)

^b Données annuelles les plus récentes dont on dispose pour la période considérée.

^c Hors Chine.

Indicateur 6.4

Taux de scolarisation des orphelins par rapport aux non-orphelins âgés de 10 à 14 ans^a (2003-2008)^b

	Nombre de pays ayant communiqué des données	Taux de scolarisation
Régions en développement	44	0,81
Afrique subsaharienne	33	0,93
Asie du Sud	2	0,73
Asie du Sud-Est	3	0,84

^a Rapport entre le taux de scolarisation des enfants âgés de 10 à 14 ans dont les deux parents biologiques sont décédés et le taux de scolarisation des enfants du même âge dont les deux parents biologiques sont toujours en vie et qui vivent avec au moins l'un des deux.

^b Données annuelles les plus récentes dont on dispose pour la période considérée.

Cible 6.B

D'ici à 2010, assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH/sida

Indicateur 6.5

Proportion de la population au stade avancé de l'infection par le VIH ayant accès à des médicaments antirétroviraux^{a, b}

(En pourcentage)

	2005	2006	2007	2008
Régions en développement ^c	16	24	33	42
Afrique du Nord	27	31	37	40
Afrique subsaharienne	14	22	33	43
Amérique latine et Caraïbes	46	47	50	54
Asie de l'Est	10	14	15	19
Asie de l'Est (hors Chine)	<1	<1	<1	1
Asie du Sud	7	12	21	31
Asie du Sud (hors Inde)	2	3	7	10
Asie du Sud-Est et Océanie	28	37	50	57
Asie occidentale	–	–	–	–
Communauté d'États indépendants	4	8	13	20
Communauté d'États indépendants, Asie	6	11	13	23
Communauté d'États indépendants, Europe	4	8	13	20

	2005	2006	2007	2008
Pays les moins avancés	13	23	35	46
Pays en développement sans littoral	16	27	38	53
Petits États insulaires en développement	22	30	42	52

^a Recevant un traitement antirétroviral.

^b Les économies à haut revenu, telles que définies par la Banque mondiale, sont exclues.

^c Deux pays d'Asie occidentale sont pris en compte dans les données relatives aux régions en développement.

Cible 6.C

D'ici à 2015, avoir arrêté et commencé à inverser la progression du paludisme et d'autres maladies graves

Indicateur 6.6

Incidence du paludisme et taux de mortalité due à cette maladie

a) Incidence^a

Monde	71
Afrique du Nord	0
Afrique subsaharienne	294
Amérique latine et Caraïbes	8
Amérique latine	7
Caraïbes	11
Asie de l'Est	<1
Asie de l'Est (hors Chine)	6
Asie du Sud	13
Asie du Sud (hors Inde)	13
Asie du Sud-Est	26
Asie occidentale	4
Océanie	173
Communauté d'États indépendants, Asie	<1
Pays les moins avancés	182
Pays en développement sans littoral	201
Petits États insulaires en développement	92

^a Nombre de nouveaux cas pour 1 000 habitants (2008) dans les pays où le paludisme est endémique.

b) Décès^a

	Tous âges confondus	Enfants âgés de moins de 5 ans
Monde	25,0	192,0
Afrique du Nord	0,0	0,0
Afrique subsaharienne	112,0	587,0
Amérique latine et Caraïbes	1,0	2,0
Amérique latine	<0,5	1,0

	Tous âges confondus	Enfants âgés de moins de 5 ans
Caraïbes	3,0	8,0
Asie de l'Est	<0,5	<0,5
Asie de l'Est (hors Chine)	0,0	0,0
Asie du Sud	2,0	7,0
Asie du Sud (hors Inde)	2,0	8,0
Asie du Sud-Est	5,0	14,0
Asie occidentale	1,0	3,0
Océanie	34,0	100,0
Communauté d'États indépendants, Asie	<0,5	<0,5
Pays les moins avancés	71,0	391,0
Pays en développement sans littoral	78,0	397,0
Petits États insulaires en développement	24,0	101,0

^a Nombre de décès pour 100 000 habitants (2008) dans les pays où le paludisme est endémique.

Indicateur 6.7

**Proportion d'enfants de moins de 5 ans dormant
sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide (2006-2009)**

a) Total

(En pourcentage)

Afrique subsaharienne (33 pays)	20 ^a
---	-----------------

^a D'après les données concernant un sous-ensemble de 26 pays d'Afrique subsaharienne et les données conjoncturelles dont on dispose, la proportion d'enfants dormant sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide est passée de 2 % en 2000 à 22 % en 2008.

b) Par sexe

(En pourcentage)

	Garçons	Filles
Afrique subsaharienne (29 pays)	17	17

c) Par lieu de résidence

(En pourcentage)

	Zones urbaines	Zones rurales
Afrique subsaharienne (32 pays)	20	19

Indicateur 6.8

**Proportion d'enfants de moins de 5 ans atteints de fièvre traités
au moyen de médicaments antipaludéens appropriés (2006-2009)**

a) Total

(En pourcentage)

Régions en développement (44 pays)	17
Afrique subsaharienne (34 pays)	34
Asie du Sud (4 pays)	7
Asie du Sud (hors Inde) (3 pays)	3
Asie du Sud-Est (3 pays)	1

b) Par sexe

(En pourcentage)

	<i>Garçons</i>	<i>Filles</i>
Asie du Sud (3 pays)	8	6

c) Par lieu de résidence

(En pourcentage)

	<i>Zones urbaines</i>	<i>Zones rurales</i>
Régions en développement (41 pays)	23	16
Afrique subsaharienne (33 pays)	41	30
Asie du Sud (4 pays)	9	7
Asie du Sud (hors Inde) (3 pays)	3	3

Indicateur 6.9

Incidence et prévalence de la tuberculose et taux de mortalité due à cette maladie

a) Incidence

(Nombre de nouveaux cas pour 100 000 habitants, y compris les personnes infectées par le VIH)^a

	<i>1990</i>	<i>2000</i>	<i>2008</i>
Monde	130 (110; 150)	140 (130; 140)	140 (130; 150)
Régions en développement	150 (130; 180)	160 (150; 170)	160 (160; 170)
Afrique du Nord	59 (49; 71)	48 (44; 52)	43 (39; 47)
Afrique subsaharienne	180 (160; 200)	320 (300; 340)	350 (330; 370)
Amérique latine et Caraïbes	90 (75; 110)	61 (57; 67)	46 (43; 50)
Amérique latine	89 (74;110)	59 (54;64)	4 (40; 47)
Caraïbes	96 (70; 130)	91 (79; 110)	81 (70; 95)
Asie de l'Est	120 (81; 190)	110 (90; 130)	100 (85; 120)
Asie du Sud	170 (130; 250)	170 (150; 200)	170 (150; 200)
Asie du Sud-Est	240 (200; 300)	230 (210; 250)	220 (200; 240)
Asie occidentale	58 (48; 70)	48 (43; 53)	34 (31; 37)
Océanie	200 (140; 300)	190 (160; 230)	190 (160; 220)
Communauté d'États indépendants	99 (74; 130)	120 (110; 130)	110 (100; 120)
Communauté d'États indépendants, Asie	120 (95; 150)	130 (120; 150)	140 (130; 150)

Annuaire Express 2010

	1990	2000	2008
Communauté d'États indépendants, Europe	91 (62; 140)	110 (96; 130)	100 (92; 120)
Régions développées	28 (26; 31)	20 (19; 21)	13 (13; 14)
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	110 (75; 160)	110 (97; 140)	76 (65; 89)
Pays les moins avancés	220 (190; 250)	270 (260; 290)	280 (270; 300)
Pays en développement sans littoral	170 (150; 190)	270 (260; 290)	280 (260; 300)
Petits États insulaires en développement	120 (95; 140)	110 (100; 120)	110 (97; 120)

^a Les limites inférieure et supérieure sont indiquées entre parenthèses.

b) Prévalence

(Nombre de cas existants pour 100 000 habitants, y compris les personnes infectées par le VIH)^a

	1990	2000	2008
Monde	250 (200; 330)	220 (190; 260)	170 (150; 210)
Régions en développement	310 (240; 410)	270 (240; 310)	210 (170; 250)
Afrique du Nord	80 (52; 170)	33 (23; 51)	27 (18; 44)
Afrique subsaharienne	300 (240; 380)	480 (430; 540)	490 (430; 560)
Amérique latine et Caraïbes	150 (90; 250)	66 (51; 89)	40 (30; 58)
Amérique latine	130 (85; 260)	60 (45; 85)	34 (25; 55)
Caraïbes	160 (97; 320)	130 (93; 180)	96 (64; 150)
Asie de l'Est	270 (150; 510)	210 (150; 310)	90 (43; 200)
Asie du Sud	380 (240; 660)	270 (200; 380)	220 (150; 330)
Asie du Sud-Est	440 (320; 630)	460 (380; 560)	290 (220; 380)
Asie occidentale	83 (49; 160)	59 (44; 80)	40 (29; 59)
Océanie	430 (250; 790)	130 (68; 280)	110 (51; 260)
Communauté d'États indépendants	200 (120; 320)	120 (77; 190)	100 (65; 170)
Communauté d'États indépendants, Asie	230 (150; 360)	150 (110; 210)	160 (120; 210)
Communauté d'États indépendants, Europe	180 (97; 350)	100 (53; 200)	72 (33; 170)
Régions développées	29 (21; 43)	14 (10; 20)	9 (6; 13)
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	160 (70; 380)	97 (49; 200)	58 (28; 130)
Pays les moins avancés	430 (350; 560)	490 (440; 550)	420 (380; 490)
Pays en développement sans littoral	240 (190; 300)	370 (320; 430)	380 (330; 450)
Petits États insulaires en développement	210 (140; 330)	130 (110; 170)	110 (84; 150)

^a Les limites inférieure et supérieure sont indiquées entre parenthèses.

c) Décès

(Nombre de décès pour 100 000 habitants, à l'exclusion des personnes infectées par le VIH)^a

	1990	2000	2008
Monde	30 (22; 45)	27 (21; 34)	21 (17; 27)
Régions en développement	38 (26; 55)	32 (25; 42)	25 (20; 32)
Afrique du Nord	11 (6; 20)	5 (3; 8)	4 (3; 7)

	1990	2000	2008
Afrique subsaharienne	33 (25; 47)	50 (40; 67)	52 (41; 69)
Amérique latine et Caraïbes	17 (11; 27)	6 (5; 8)	5 (4; 7)
Amérique latine	16 (10; 27)	6 (5; 7)	5 (4; 7)
Caraïbes	18 (9; 38)	15 (8; 27)	12 (8; 21)
Asie de l'Est	31 (13; 77)	26 (13; 54)	12 (6; 26)
Asie du Sud	45 (24; 94)	33 (20; 54)	28 (17; 46)
Asie du Sud-Est	56 (35; 96)	56 (38; 85)	37 (26; 53)
Asie occidentale	9 (6; 17)	7 (5; 11)	5 (4; 8)
Océanie	50 (24; 120)	19 (10; 41)	17 (9; 37)
Communauté d'États indépendants	26 (15; 47)	22 (20; 26)	18 (13; 25)
Communauté d'États indépendants, Asie	30 (20; 49)	22 (19; 36)	26 (19; 36)
Communauté d'États indépendants, Europe	23 (11; 52)	22 (20; 23)	14 (9; 24)
Régions développées	3 (2; 4)	1 (1; 1)	1 (1; 1)
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	21 (10; 49)	7 (7; 8)	5 (4; 6)
Pays les moins avancés	50 (36; 76)	56 (44; 75)	50 (40; 64)
Pays en développement sans littoral	29 (21; 41)	40 (31; 55)	42 (33; 59)
Petits États insulaires en développement	24 (15; 39)	16 (11; 25)	15 (11; 21)

^a Les limites inférieure et supérieure sont indiquées entre parenthèses.

Indicateur 6.10

Proportion de cas de tuberculose décelés et soignés dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation

a) Nouveaux cas décelés dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation

(Taux de dépistage des cas de tuberculose à frottis positif, en pourcentage)^a

	2000	2008
Monde	40 (38; 43)	62 (58; 66)
Régions en développement	39 (37; 41)	61 (58; 65)
Afrique du Nord	89 (82; 98)	86 (78; 94)
Afrique subsaharienne	39 (37; 41)	46 (44; 49)
Amérique latine et Caraïbes	70 (64; 75)	77 (71; 82)
Amérique latine	72 (66; 79)	79 (73; 85)
Caraïbes	51 (44; 59)	62 (53; 72)
Asie de l'Est	33 (27; 39)	72 (60; 86)
Asie du Sud	37 (32; 43)	67 (58; 77)
Asie du Sud-Est	40 (36; 44)	66 (60; 72)
Asie occidentale	52 (47; 57)	65 (59; 71)
Océanie	31 (26; 37)	32 (28; 37)
Communauté d'États indépendants	58 (51; 65)	74 (68; 82)
Communauté d'États indépendants, Asie	60 (55; 65)	63 (58; 69)
Communauté d'États indépendants, Europe	57 (49; 67)	80 (70; 91)

	2000	2008
Régions développées	87 (82; 92)	92 (87; 97)
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	99 (84; 120)	110 (93; 130)
Pays les moins avancés	35 (33; 36)	49 (46; 51)
Pays en développement sans littoral	38 (36; 40)	41 (38; 43)
Petits États insulaires en développement	42 (38; 46)	52 (47; 57)

^a Les limites inférieure et supérieure sont indiquées entre parenthèses.

b) Patients soignés avec succès dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation

(En pourcentage)

	2000	2007
Monde	69	86
Régions en développement	69	87
Afrique du Nord	88	87
Afrique subsaharienne	71	79
Amérique latine et Caraïbes	76	82
Amérique latine	77	83
Caraïbes	72	80
Asie de l'Est	92	94
Asie du Sud	42	88
Asie du Sud-Est	86	89
Asie occidentale	77	86
Océanie	76	46
Communauté d'États indépendants	77	64
Communauté d'États indépendants, Asie	79	75
Communauté d'États indépendants, Europe	67	59
Régions développées	66	61
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	72	85
Pays les moins avancés	77	85
Pays en développement sans littoral	75	80
Petits États insulaires en développement	73	74

Objectif 7 Préserver l'environnement

Cible 7.A Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance à la déperdition des ressources naturelles

Indicateur 7.1
Proportion de zones forestières
(En pourcentage)

	1990	2000	2010
Monde	32,0	31,4	31,0
Régions en développement	30,8	29,5	28,8
Afrique du Nord	1,4	1,4	1,4
Afrique subsaharienne	31,2	29,5	28,1
Amérique latine et Caraïbes	52,0	49,6	47,4
Amérique latine	52,3	49,9	47,6
Caraïbes	25,8	28,1	30,3
Asie de l'Est	16,4	18,0	20,5
Asie de l'Est (hors Chine)	15,2	14,0	12,8
Asie du Sud	14,1	14,1	14,5
Asie du Sud (hors Inde)	7,8	7,3	7,1
Asie du Sud-Est	56,9	51,3	49,3
Asie occidentale	2,8	3,0	3,4
Océanie	67,5	65,1	62,5
Communauté d'États indépendants	39,5	39,6	39,6
Communauté d'États indépendants, Asie	3,9	3,9	3,9
Communauté d'États indépendants, Europe	48,0	48,1	48,1
Régions développées	30,0	30,4	30,6
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	30,2	30,5	32,6
Pays les moins avancés	32,7	31,0	29,6
Pays en développement sans littoral	19,3	18,2	17,1
Petits États insulaires en développement	64,6	63,7	62,7

Indicateur 7.2

Émissions de dioxyde de carbone par habitant et pour 1 dollar de produit intérieur brut (en parité du pouvoir d'achat)

a) Total^a

(En millions de tonnes)

	1990	2000	2005	2007
Monde	21 899	24 043	27 923	29 595
Régions en développement	7 070	9 915	13 277	14 894
Afrique du Nord	232	362	425	453
Afrique subsaharienne	464	554	658	684
Amérique latine et Caraïbes	1 051	1 342	1 477	1 594
Amérique latine	966	1 243	1 371	1 474
Caraïbes	84	99	106	120
Asie de l'Est	2 986	3 974	6 212	7 165
Asie de l'Est (hors Chine)	525	569	598	626
Asie du Sud	1 009	1 675	2 032	2 326
Asie du Sud (hors Inde)	319	489	621	714
Asie du Sud-Est	426	790	1 064	1 133
Asie occidentale	653	1 042	1 218	1 340
Océanie	6	7	11	10
Communauté d'États indépendants ^b	3 797	2 141	2 299	2 372
Communauté d'États indépendants, Asie ^b	499	330	387	445
Communauté d'États indépendants, Europe ^b	2 806	1 811	1 911	1 926
Régions développées	10 907	11 768	12 084	12 053
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	243	169	180	191
Pays les moins avancés	64	112	167	185
Pays en développement sans littoral	56	400	460	523
Petits États insulaires en développement	139	163	182	190
Pays visés à l'annexe I ^{c, d}	11 615	12 577	12 958	13 026

b) Par habitant

(En tonnes)

	1990	2000	2005	2007
Monde	4,2	3,9	4,3	4,4
Régions en développement	1,8	2,1	2,6	2,8
Afrique du Nord	1,9	2,5	2,7	2,8
Afrique subsaharienne	0,9	0,8	0,9	0,9
Amérique latine et Caraïbes	2,4	2,6	2,7	2,8
Amérique latine	2,4	2,6	2,7	2,8
Caraïbes	2,7	2,9	2,9	3,2
Asie de l'Est	2,5	3,0	4,5	5,1
Asie de l'Est (hors Chine)	7,4	7,2	7,4	7,7
Asie du Sud	0,8	1,1	1,3	1,4

Annuaire Express 2010

	1990	2000	2005	2007
Asie du Sud (hors Inde)	0,9	1,2	1,3	1,5
Asie du Sud-Est	1,0	1,5	1,9	2,0
Asie occidentale	4,9	6,0	6,2	6,6
Océanie	1,0	1,0	1,3	1,1
Communauté d'États indépendants ^b	11,7	7,6	8,3	8,6
Communauté d'États indépendants, Asie ^b	7,3	4,6	5,2	5,9
Communauté d'États indépendants, Europe ^b	13,1	8,6	9,4	9,6
Régions développées	12,3	12,4	12,4	12,2
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	6,9	4,3	4,7	5,0
Pays les moins avancés	0,1	0,2	0,2	0,2
Pays en développement sans littoral	0,3	1,2	1,3	1,4
Petits États insulaires en développement	3,2	3,2	3,3	3,3
Pays visés à l'annexe I ^{c, d}	12,0	12,2	12,2	12,1

c) Pour 1 dollar de produit intérieur brut (en parité de pouvoir d'achat)

(En kilogrammes)

	1990	2000	2005	2007
Monde	0,54	0,50	0,49	0,47
Régions en développement	0,65	0,59	0,60	0,58
Afrique du Nord	0,43	0,54	0,52	0,50
Afrique subsaharienne	0,58	0,54	0,50	0,45
Amérique latine et Caraïbes	0,33	0,31	0,30	0,29
Amérique latine	0,33	0,31	0,30	0,29
Caraïbes	0,61	0,59	0,55	0,55
Asie de l'Est	1,46	0,87	0,92	0,86
Asie de l'Est (hors Chine)	0,44	0,45	0,38	0,36
Asie du Sud	0,60	0,62	0,55	0,53
Asie du Sud (hors Inde)	0,49	0,51	0,49	0,49
Asie du Sud-Est	0,42	0,47	0,50	0,47
Asie occidentale	0,52	0,58	0,54	0,53
Océanie	0,30	0,25	0,38	0,29
Communauté d'États indépendants ^b	1,54	1,27	0,98	0,86
Communauté d'États indépendants, Asie ^b	2,37	1,80	1,33	1,21
Communauté d'États indépendants, Europe ^b	1,45	1,20	0,93	0,81
Régions développées	0,49	0,41	0,38	0,36
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	0,99	0,70	0,58	0,54
Pays les moins avancés	0,18	0,19	0,21	0,20
Pays en développement sans littoral	0,30	0,96	0,76	0,71
Petits États insulaires en développement	0,59	0,43	0,41	0,36
Pays visés à l'annexe I ^{c, d}	0,51	0,43	0,40	0,38

^a L'ensemble des émissions de dioxyde de carbone provenant de combustibles fossiles englobe la consommation de combustibles solides, de combustibles liquides et de gaz, la production de ciment et la combustion de gaz de torchères [source : United States Carbon Dioxide Information Analysis Center (CDIAC)].

Annuaire Express 2010

^b Les données présentées dans la colonne « 1990 » correspondent à l'année 1992.

^c Sur la base des inventaires annuels des émissions des pays visés à l'annexe I (à l'exception du Bélarus, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine, qui sont regroupés sous la rubrique « Communauté d'États indépendants ») qui font rapport à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les pays autres que ceux visés à l'annexe I ne sont pas tenus de présenter des rapports annuels.

^d À l'exclusion des émissions et des absorptions liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie.

Indicateur 7.3

Consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone

(En tonnes de potentiel de destruction de l'ozone)

	1990 ^a	2000	2008
Régions en développement	247 582	212 514	44 689
Afrique du Nord	6 203	8 129	1 347
Afrique subsaharienne	23 449	9 561	1 327
Amérique latine et Caraïbes	76 048	31 087	6 715
Amérique latine	73 871	29 418	6 496
Caraïbes	2 177	1 669	219
Asie de l'Est	103 217	105 762	21 530
Asie de l'Est (hors Chine)	12 904	14 885	4 144
Asie du Sud	3 338	28 161	4 057
Asie du Sud (hors Inde)	3 338	9 466	1 152
Asie du Sud-Est	21 108	16 831	2 916
Asie occidentale	11 516	11 882	6 605
Océanie	47	129	10
Communauté d'États indépendants	139 454	27 585	1 719
Communauté d'États indépendants, Asie	2 738	928	183
Communauté d'États indépendants, Europe	136 716	26 657	1 536
Régions développées	826 807	24 060	(1 792) ^b
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	6 239	966	113
Pays les moins avancés	1 462	4 786	1 075
Pays en développement sans littoral	3 354	2 386	437
Petits États insulaires en développement	7 162	2 147	396

^a Pour les années ayant précédé l'entrée en vigueur de l'obligation de communiquer des données sur un groupe de substances, les chiffres faisant défaut concernant la consommation de certains pays ont été estimés par rapport à l'année de référence. Tel est le cas pour les substances visées aux annexes B, C et E, pour lesquelles l'obligation est entrée en vigueur en 1992, 1992 et 1994 respectivement.

^b Les valeurs sont négatives lorsque la somme des exportations et des destructions est supérieure à la somme de la production effective et des importations.

Indicateur 7.4

Proportion de stocks de poissons qui ne sont pas en danger pour des raisons biologiques^a

(En pourcentage)

	1990	2000	2006
Total	81	72	72
Pleinement exploités	50	47	52

	1990	2000	2006
Sous-exploités ou modérément exploités	31	25	20

^a On ne dispose pas de données nouvelles, ni mondiales ni régionales. Les chiffres présentés sont ceux du rapport de 2009 (A/64/1).

Indicateur 7.5

Taux d'utilisation de l'ensemble des ressources en eau^a (vers 2000)^b

(En pourcentage)

Régions en développement	6,7
Afrique du Nord	77,5
Afrique subsaharienne	2,2
Amérique latine et Caraïbes	1,4
Asie de l'Est	21,6
Asie de l'Est (hors Chine)	19,2
Asie du Sud	26,8
Asie du Sud (hors Inde)	19,6
Asie du Sud-Est	4,5
Asie occidentale	47,5
Océanie	0,02
Communauté d'États indépendants	5,2
Régions développées	9,2
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	7,5
Pays les moins avancés	3,5
Pays en développement sans littoral	8,2
Petits États insulaires en développement	1,3

^a Taux d'extraction d'eaux superficielles et souterraines en pourcentage du total des ressources renouvelables en eau.

^b Les écarts entre ces chiffres et ceux présentés dans l'annexe statistique au *Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement* (2009) (voir <http://unstats.un.org/unsd/mdg>) s'expliquent par l'existence de nouvelles données.

Cible 7.B

Réduire l'appauvrissement de la diversité biologique et en ramener le taux à un niveau sensiblement plus bas d'ici à 2010

Indicateur 7.6

Proportion de zones terrestres et marines protégées

a) Zones terrestres et zones marines^{a, b}

(En pourcentage)

	1990	2000	2009
Monde ^c	7,9	9,9	10,9
Régions en développement	8,1	10,9	12,4
Afrique du Nord	3,2	3,7	4,0
Afrique subsaharienne	10,4	10,6	11,1

	1990	2000	2009
Amérique latine et Caraïbes	9,4	15,2	19,3
Amérique latine	9,6	15,6	19,9
Caraïbes	3,5	4,0	4,6
Asie de l'Est	11,6	14,4	15,3
Asie de l'Est (hors Chine)	3,9	11,5	11,5
Asie du Sud	5,3	5,9	6,2
Asie du Sud (hors Inde)	5,7	6,5	7,1
Asie du Sud-Est	4,3	6,7	7,3
Asie occidentale	3,7	14,4	14,5
Océanie	0,5	1,1	1,6
Communauté d'États indépendants	6,7	7,8	7,8
Communauté d'États indépendants, Asie	2,7	3,0	3,0
Communauté d'États indépendants, Europe	7,6	8,8	8,8
Régions développées	10,8	12,1	13,1
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	2,8	4,9	7,0
Pays les moins avancés	8,5	9,2	9,5
Pays en développement sans littoral	8,8	10,8	11,2
Petits États insulaires en développement	1,4	2,7	3,2

^a Rapport entre zones protégées (terrestres et marines) et superficie totale. Les écarts entre ces chiffres et ceux présentés dans l'annexe statistique au *Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement, 2009* (voir <http://unstats.un.org/unsd/mdg>) s'expliquent par l'existence de nouvelles données et la révision des méthodes utilisées.

^b Les zones dont on ignore en quelle année elles ont été déclarées zones protégées sont prises en compte pour chaque année.

^c Y compris les territoires qui ne sont pas pris en compte dans le calcul des agrégats de la Communauté d'États indépendants, des régions développées et des régions en développement.

b) Zones terrestres^{a, b}

(En pourcentage)

	1990	2000	2009
Monde ^c	8,7	10,7	11,6
Régions en développement	9,4	12,4	13,9
Afrique du Nord	3,3	3,7	4,0
Afrique subsaharienne	11,1	11,3	11,7
Amérique latine et Caraïbes	10,5	16,1	20,8
Amérique latine	10,5	16,2	20,9
Caraïbes	9,1	9,8	11,1
Asie de l'Est	12,0	14,9	15,9
Asie de l'Est (hors Chine)	4,0	12,1	12,1
Asie du Sud	5,5	6,1	6,4
Asie du Sud (hors Inde)	5,9	6,8	7,4
Asie du Sud-Est	8,6	13,0	13,6
Asie occidentale	4,0	15,4	15,5
Océanie	2,0	3,0	3,0

	1990	2000	2009
Communauté d'États indépendants	7,0	7,7	7,7
Communauté d'États indépendants, Asie	2,7	3,0	3,0
Communauté d'États indépendants, Europe	7,9	8,8	8,8
Régions développées	11,6	12,9	13,6
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	2,9	4,7	6,9
Pays les moins avancés	9,4	10,0	10,2
Pays en développement sans littoral	8,8	10,8	11,2
Petits États insulaires en développement	4,0	6,3	6,7

^a Rapport entre les zones terrestres protégées et la superficie terrestre totale. Les écarts entre ces chiffres et ceux présentés dans l'annexe statistique au *Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement, 2009* (voir <http://unstats.un.org/unsd/mdg>) s'expliquent par l'existence de nouvelles données et la révision des méthodes utilisées.

^b Les zones dont on ignore en quelle année elles ont été déclarées zones protégées sont prises en compte pour chaque année.

^c Y compris les territoires qui ne sont pas pris en compte dans le calcul des agrégats de la Communauté d'États indépendants, des régions développées et des régions en développement.

c) Zones marines^{a, b}

(En pourcentage)

	1990	2000	2009
Monde ^c	2,9	5,0	6,3
Régions en développement	0,9	2,9	3,5
Afrique du Nord	1,6	2,1	3,1
Afrique subsaharienne	0,7	1,5	1,8
Amérique latine et Caraïbes	2,3	9,0	9,8
Amérique latine	2,6	10,7	11,6
Caraïbes	1,2	1,6	2,0
Asie de l'Est	1,2	1,7	1,9
Asie de l'Est (hors Chine)	3,2	3,2	3,4
Asie du Sud	1,3	1,4	1,6
Asie du Sud (hors Inde)	1,0	1,2	1,5
Asie du Sud-Est	0,5	1,2	1,8
Asie occidentale	0,7	2,0	2,2
Océanie	0,1	0,6	1,2
Communauté d'États indépendants	3,2	8,9	8,9
Communauté d'États indépendants, Asie	0,2	0,4	0,4
Communauté d'États indépendants, Europe	3,2	8,9	8,9
Régions développées	6,5	8,1	11,0
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	0,6	9,8	10,8
Pays les moins avancés	0,5	1,1	2,0
Pays en développement sans littoral ^d	0,0	0,0	0,0
Petits États insulaires en développement	0,4	1,2	1,8

^a Rapport entre les zones marines protégées et la superficie totale des eaux territoriales. Les écarts entre ces chiffres et ceux présentés dans l'annexe statistique au *Rapport sur*

les objectifs du Millénaire pour le développement, 2009 (voir <http://unstats.un.org/unsd/mdg>) s'expliquent par l'existence de nouvelles données et la révision des méthodes utilisées.

^b Les zones dont on ignore en quelle année elles ont été déclarées zones protégées sont prises en compte pour chaque année.

^c Y compris les territoires qui ne sont pas pris en compte dans le calcul des agrégats de la Communauté d'États indépendants, des régions développées et des régions en développement.

^d Certains pays en développement sans littoral ont des revendications territoriales sur les eaux des mers fermées.

Indicateur 7.7

Proportion d'espèces menacées d'extinction^{a, b}

(Pourcentage d'espèces dont on ne considère pas qu'elles disparaîtront dans un proche avenir)

	Oiseaux		Mammifères	
	1994	2008	1996	2008
Monde	93,51	93,09	86,03	85,33
Régions en développement	96,44	95,71	85,87	85,13
Afrique du Nord	92,55	92,19	90,18	89,82
Afrique subsaharienne	97,60	97,12	86,76	86,59
Amérique latine et Caraïbes	93,75	93,60	87,09	86,56
Amérique latine	93,49	93,35	87,59	87,04
Caraïbes	96,01	95,93	89,81	89,94
Asie de l'Est	93,10	92,95	91,42	90,67
Asie du Sud	96,19	95,78	86,92	86,21
Asie du Sud-Est	95,99	95,52	84,27	82,59
Asie occidentale	93,40	92,66	92,95	92,50
Océanie	97,60	96,99	85,16	84,39
Communauté d'États indépendants	91,86	91,41	92,28	91,68
Régions développées	92,20	91,85	91,04	90,79

^a On ne dispose pas de données nouvelles, ni mondiales ni régionales pour les mammifères. Les chiffres présentés sont ceux du rapport de 2009 (A/64/1).

^b Données relatives aux espèces pour lesquelles on ne manque pas de données, d'après l'indice de la Liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature.

Cible 7.C

Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès durable à l'eau potable et à des services d'assainissement de base

Indicateur 7.8

Proportion de la population utilisant une source d'eau de boisson améliorée

(En pourcentage)

	1990			2008		
	Total	Zones urbaines	Zones rurales	Total	Zones urbaines	Zones rurales
Monde	77	95	64	87	96	78
Régions en développement	71	93	60	84	94	76
Afrique du Nord	86	94	78	92	95	87

	1990			2008		
	Total	Zones urbaines	Zones rurales	Total	Zones urbaines	Zones rurales
Afrique subsaharienne	49	83	36	60	83	47
Amérique latine et Caraïbes	85	95	63	93	97	80
Asie de l'Est	69	97	56	89	98	82
Asie de l'Est (hors Chine)	93^a	97 ^a	80 ^a	98	100	91
Asie du Sud	75	91	69	87	95	83
Asie du Sud (hors Inde)	82	95	77	85	93	80
Asie du Sud-Est	72	92	63	86	92	81
Asie occidentale	86	96	70	90	96	78
Océanie	51	92	38	50	92	37
Communauté d'États indépendants	92	98	82	94	98	87
Communauté d'États indépendants, Asie	88	96	80	88	97	80
Communauté d'États indépendants, Europe	94	98	82	96	98	91
Régions développées	99	100	98	100	100	98
Pays les moins avancés	54	81	47	62	80	54

^a Données de 1995.

Indicateur 7.9

Proportion de la population utilisant des infrastructures d'assainissement améliorées

(En pourcentage)

	1990			2008		
	Total	Zones urbaines	Zones rurales	Total	Zones urbaines	Zones rurales
Monde	54	77	36	61	76	45
Régions en développement	41	65	28	52	68	40
Afrique du Nord	72	91	55	89	94	83
Afrique subsaharienne	28	43	21	31	44	24
Amérique latine et Caraïbes	69	81	39	80	86	55
Asie de l'Est	43	53	39	56	61	53
Asie de l'Est (hors Chine)	86^a	88 ^a	78 ^a	97	99	92
Asie du Sud	25	56	13	36	57	26
Asie du Sud (hors Inde)	42	74	30	50	65	42
Asie du Sud-Est	46	69	36	69	79	60
Asie occidentale	80	96	53	85	94	67
Océanie	55	85	46	53	81	45
Communauté d'États indépendants	89	94	79	89	93	83
Communauté d'États indépendants, Asie	91	96	86	91	91	91
Communauté d'États indépendants, Europe	89	94	76	89	94	76
Régions développées	99	100	97	99	100	96
Pays les moins avancés	24	43	19	36	50	31

^a Données de 1995. Ces données concernent un sous-ensemble de pays différents de ceux utilisés pour les estimations de 2008.

Cible 7.D

Améliorer sensiblement, d'ici à 2020, les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis

Indicateur 7.10

Proportion de citoyens vivant dans des taudis^a

(En pourcentage)

	1990	2000	2010
Régions en développement	46,1	39,3	32,7
Afrique du Nord	34,4	20,3	13,3
Afrique subsaharienne	70,0	65,0	61,7
Amérique latine et Caraïbes	33,7	29,2	23,5
Asie de l'Est	43,7	37,4	28,2
Asie du Sud	57,2	45,8	35,0
Asie du Sud-Est	49,5	39,6	31,0
Asie occidentale	22,5	20,6	24,6
Océanie	24,1	24,1	24,1

^a Citadins connaissant l'une au moins des quatre conditions suivantes : accès insuffisant à une source d'eau de boisson améliorée, accès insuffisant à des infrastructures d'assainissement améliorées, surpeuplement (trois personnes ou plus par pièce) ou habitation faite de matériaux non durables. La moitié des fosses d'aisance sont considérées comme des infrastructures d'assainissement améliorées. Ces chiffres ne peuvent être comparés aux estimations publiées précédemment puisque tous les ménages utilisant des fosses communes étaient alors comptabilisés parmi les ménages vivant dans un taudis.

Objectif 8

Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Cible 8.A

Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire

Est assortie d'un engagement en faveur de la bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, au niveau tant national qu'international.

Cible 8.B

Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés

Suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés, l'application du programme renforcé d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés et l'annulation des

dettes publiques bilatérales, ainsi que l'octroi d'une aide publique au développement plus généreuse aux pays qui montrent leur volonté de lutter contre la pauvreté.

Cible 8.C

Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement (en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et les décisions issues de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale)

Cible 8.D

Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre l'endettement tolérable à long terme

Aide publique au développement (APD)

Indicateur 8.1

Montant net de l'APD, totale et en faveur des pays les moins avancés, en pourcentage du revenu national brut des pays donateurs du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques

a) Montant total de l'aide annuelle^a

(En milliards de dollars des États-Unis)

	1990	2002	2005	2006	2007	2008	2009 ^b
Ensemble des pays en développement	52,8	58,6	107,8	104,8	104,2	122,	119,6
Pays les moins avancés	15,1	15,9	26,1	30,1	32,1	37,1	

^a Y compris les remises de dette ne relevant pas de l'APD mais à l'exclusion des remises de dettes militaires.

^b Données préliminaires.

b) Part du revenu national brut des pays donateurs du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques

(En pourcentage)

	1990	2002	2005	2006	2007	2008	2009 ^a
Ensemble des pays en développement	0,32	0,23	0,32	0,3	0,27	0,3	0,31
Pays les moins avancés	0,09	0,06	0,08	0,09	0,08	0,09	

^a Données préliminaires.

Indicateur 8.2

Part de l'APD sectorielle des pays du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques consacrée aux services sociaux de base (éducation de base, soins de santé primaires, nutrition, eau salubre et assainissement)

	1998	2000	2002	2004	2006	2008
En pourcentage	10,7	15,5	17,3	15,9	20,0	18,6
En milliards de dollars des États-Unis	3,0	4,3	4,9	7,7	11,5	15,5

Indicateur 8.3

Proportion de l'APD bilatérale des pays du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques qui n'est pas liée^a

	1990	2003	2005	2006	2007	2008
En pourcentage	67,6	91,1	91,4	88,3	83,9	86,5
En milliards de dollars des États-Unis	16,3	30,1	49	62,2	60,3	80,6

^a Ne tient pas compte de la coopération technique et des dépenses administratives, ni de l'APD pour les pays qui ne précisent pas si leur aide est liée ou non. La proportion de l'APD bilatérale, hors coopération technique et dépenses administratives, dont le caractère lié était confirmé s'élevait à 99,6 % en 2008.

Indicateur 8.4

APD reçue par les pays en développement sans littoral en pourcentage de leur revenu national brut

	1990	2003	2005	2006	2007	2008
En pourcentage	6,3	8,1	7,0	6,2	5,6	4,2
En milliards de dollars des États-Unis	7,0	12,0	15,0	16,6	18,9	22,6

Indicateur 8.5

APD reçue par les petits États insulaires en développement en pourcentage de leur revenu national brut

	1990	2003	2005	2006	2007	2008
En pourcentage	2,7	2,5	2,5	2,5	2,8	2,7
En milliards de dollars des États-Unis	2,1	1,8	2,5	2,7	3,2	3,7

Accès aux marchés

Indicateur 8.6

Proportion du total des importations des pays développés (en valeur, et à l'exclusion des armes) en provenance des pays en développement et des pays les moins avancés qui sont admises en franchise de droits

(En pourcentage)

	1996	2000	2004	2006	2008	
a) À l'exclusion des armes						
Pays en développement ^a		53	63	76	81	84

Annuaire Express 2010

	1996	2000	2004	2006	2008
Pays les moins avancés	68	75	82	89	92
b) <i>À l'exclusion des armes et du pétrole</i>					
Pays en développement ^a	54	65	76	77	80
Afrique du Nord	20	26	94	95	95
Afrique subsaharienne	88	83	91	93	94
Amérique latine et Caraïbes	58	58	93	97	96
Amérique latine	74	82	92	93	93
Asie de l'Est	35	52	63	64	68
Asie du Sud	41	46	62	62	66
Asie du Sud-Est	60	76	76	78	80
Asie occidentale	45	56	89	93	95
Océanie	82	79	84	87	91
Communauté d'États indépendants	59	59	87	89	91
Pays les moins avancés	78	70	80	79	81

^a Comprend les pays de la Communauté d'États indépendants.

Indicateur 8.7

Droits de douane moyens appliqués par les pays développés aux produits agricoles, textiles et vêtements en provenance des pays en développement

(En pourcentage)

	1996	2000	2004	2008
a) <i>Produits agricoles</i>				
Pays en développement	10,5	9,3	9,1	8,0
Pays les moins avancés	3,9	3,6	3,0	1,6
b) <i>Textiles</i>				
Pays en développement	7,3	6,6	5,2	5,1
Pays les moins avancés	4,6	4,1	3,2	3,2
c) <i>Vêtements</i>				
Pays en développement	11,5	10,8	8,6	8,2
Pays les moins avancés	8,2	7,8	6,4	6,4

Indicateur 8.8

Estimation des subventions agricoles versées par les pays de l'OCDE en pourcentage de leur produit intérieur brut

	1990	2003	2005	2006	2007	2008 ^a
En pourcentage	2,05	1,17	1,05	0,96	0,88	0,84
En milliards de dollars des États-Unis	327	350	375	363	364	376

^a Données préliminaires.

Indicateur 8.9

Proportion de l'APD allouée au renforcement des capacités commerciales^a

	2001	2003	2005	2007	2008
Politique commerciale et réglementation des échanges, et mesures d'ajustement dans le domaine commercial ^b	1,0	0,8	0,8	0,8	0,8
Infrastructure économique	21,5	14,8	17,2	13,1	14,7
Renforcement des capacités de production	16,0	13,4	12,8	13,3	14,7
Montant total de l'aide au commerce	38,5	29,0	30,7	27,2	33,7

^a Indicateurs de l'aide au commerce en pourcentage de l'APD bilatérale sectorielle.

^b Les données concernant les mesures d'ajustement dans le domaine commercial n'ont été communiquées qu'à partir de 2007. Seuls le Canada et la Commission européenne en ont transmis.

Viabilité du niveau d'endettement

Indicateur 8.10

Nombre total de pays ayant atteint leurs points de décision dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et nombre total de pays ayant atteint leurs points d'achèvement

(Montant cumulatif)

	2000 ^a	2009 ^b
Pays parvenus au point d'achèvement	1	28
Pays parvenus au point de décision mais pas au point d'achèvement	21	7
Pays n'ayant pas encore atteint le point de décision	12	5
Total des pays susceptibles de bénéficier de l'Initiative	34	40

^a Au mois de décembre 2000; ne tient compte que des pays pauvres très endettés en 2009.

^b En mars 2010.

Indicateur 8.11

Allègement de la dette annoncé au titre de l'Initiative PPTE et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale^a

(En milliards de dollars des États-Unis, montant cumulé)

	2000	2010 ^b
En faveur des pays ayant atteint le point de décision ou le point d'achèvement	32	82

^a En valeur actualisée nette à la fin de 2008; état des engagements en mars 2010.

^b À l'exclusion d'un montant de 38,4 millions de dollars (en valeur nominale) correspondant à l'allègement de la dette de l'Afghanistan annoncé par l'Association internationale de développement et d'un montant de 201,3 millions de dollars (en valeur nominale) correspondant à l'allègement de la dette du Congo annoncé par l'Association et par le Fonds monétaire international.

Indicateur 8.12

Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services^{a, b}

	1990	1995	2000	2008
Régions en développement	19,7	14,4	12,6	3,5
Afrique du Nord	39,9	22,7	15,4	6,1
Afrique subsaharienne	17,6	10,4	9,4	1,9
Amérique latine et Caraïbes	20,6	18,7	21,8	6,7
Amérique Latine	20,6	19,0	22,2	6,6
Caraïbes	16,8	10,8	8,0	11,3
Asie de l'Est	10,6	9,0	5,1	0,6
Asie du Sud	17,6	27,0	13,8	5,4
Asie du Sud (hors Inde)	9,3	22,3	11,5	7,9
Asie du Sud-Est	16,7	7,9	6,5	2,8
Asie occidentale	27,8	22,3	17,6	9,5
Océanie	14,0	7,8	5,9	1,2
Communauté d'États indépendants	0,6 ^c	6,1	8,1	3,9
Communauté d'États indépendants, Asie	0,6 ^c	3,8	8,4	0,6
Communauté d'États indépendants, Europe	0,6 ^c	6,2	8,1	4,4
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	9,7	11,7	11,8	4,1
Pays les moins avancés	16,8	13,4	11,6	2,9
Pays en développement sans littoral	14,9	7,3	8,6	1,2
Petits États insulaires en développement	13,7	9,5	8,7	8,4

^a Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services et revenu net de l'extérieur.

^b Y compris les pays participant au système de notification de la dette de la Banque mondiale. Les agrégats sont calculés à partir des données disponibles et peuvent, certaines années, exclure les pays qui n'ont pas communiqué de données relatives aux exportations de biens et services et au revenu net de l'extérieur.

^c Données de 1993.

Cible 8.E

**En coopération avec l'industrie pharmaceutique,
rendre les médicaments essentiels disponibles
et abordables dans les pays en développement**

Indicateur 8.13

**Proportion de la population pouvant se procurer les médicaments
essentiels à un coût abordable et dans des conditions
pouvant être maintenues durablement**

(On ne dispose pas de données, ni mondiales ni régionales.)

Cible 8.F

En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les nouvelles technologies, en particulier les technologies de l'information et des communications, profitent au plus grand nombre

Indicateur 8.14

Nombre de lignes téléphoniques fixes pour 100 personnes

	1990	2000	2008
Monde	9,8	15,9	18,5
Régions en développement	2,4	8,0	12,9
Afrique du Nord	2,8	7,1	12,5
Afrique subsaharienne	1,0	1,4	1,4
Amérique latine et Caraïbes	6,3	14,7	18,6
Amérique latine	6,2	15,0	19,1
Caraïbes	7,0	11,2	11,2
Asie de l'Est	2,4	13,8	26,5
Asie de l'Est (hors Chine)	24,8	42,8	39,2
Asie du Sud	0,7	3,2	4,4
Asie du Sud (hors Inde)	1,0	3,4	7,2
Asie du Sud-Est	1,3	4,8	13,6
Asie occidentale	9,7	17,8	17,1
Océanie	3,3	5,2	5,4
Communauté d'États indépendants	12,5	18,6	26,0
Communauté d'États indépendants, Asie	7,9	8,8	12,0
Communauté d'États indépendants, Europe	13,9	21,9	31,3
Régions développées	42,4	55,0	45,9
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	13,1	21,1	25,9
Pays les moins avancés	0,3	0,5	1,0
Pays en développement sans littoral	2,4	2,8	3,8
Petits États insulaires en développement	7,9	12,9	12,4

Indicateur 8.15

Pourcentage de la population abonnée à un service de téléphonie mobile

	1995	2000	2008
Monde	1,6	12,1	59,7
Régions en développement	0,4	5,5	48,8
Afrique du Nord	<0,1	2,7	66,7
Afrique subsaharienne	0,1	1,7	31,8
Amérique latine et Caraïbes	0,8	12,2	80,1
Amérique latine	0,8	12,6	82,4
Caraïbes	1,2	6,4	49,8
Asie de l'Est	0,5	9,9	50,4
Asie de l'Est (hors Chine)	3,4	49,9	81,1
Asie du Sud	<0,1	0,4	32,7

	1995	2000	2008
Asie du Sud (hors Inde)	<0,1	0,5	40,9
Asie du Sud-Est	0,7	4,3	66,3
Asie occidentale	0,9	14,9	80,1
Océanie	0,2	2,4	20,9
Communauté d'États indépendants	<0,1	1,8	113,4
Communauté d'États indépendants, Asie	<0,1	1,3	63,4
Communauté d'États indépendants, Europe	0,1	2,0	132,4
Régions développées	7,8	47,7	104,6
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	0,1	8,9	111,9
Pays les moins avancés ^a	<0,1	0,3	20,9
Pays en développement sans littoral	<0,1	1,1	27,8
Petits États insulaires en développement	1,5	10,3	51,6

^a Les données présentées dans la colonne « 1995 » correspondent à l'année 1996.

Indicateur 8.16

Pourcentage de la population utilisant l'Internet

	1995	2000	2008
Monde	0,7	6,5	23,4
Régions en développement	0,1	2,0	15,1
Afrique du Nord	<0,1	0,7	19,1
Afrique subsaharienne	0,1	0,5	6,0
Amérique latine et Caraïbes	0,1	3,9	28,8
Amérique latine	0,1	4,0	29,5
Caraïbes	0,1	2,8	19,9
Asie de l'Est	0,1	3,6	24,6
Asie de l'Est (hors Chine)	0,9	27,0	54,4
Asie du Sud	<0,1	0,5	5,8
Asie du Sud (hors Inde) ^a	<0,1	0,3	9,1
Asie du Sud-Est	0,1	2,4	13,9
Asie occidentale	0,1	4,0	23,8
Océanie	<0,1	1,8	6,0
Communauté d'États indépendants	0,1	1,4	22,9
Communauté d'États indépendants, Asie ^a	<0,1	0,5	12,3
Communauté d'États indépendants, Europe	0,1	1,7	27,0
Régions développées	3,9	29,8	67,7
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	0,1	3,4	31,7
Pays les moins avancés ^b	<0,1	0,1	2,1
Pays en développement sans littoral ^a	<0,1	0,3	5,2
Petits États insulaires en développement	0,2	4,9	20,8

^a Les données présentées dans la colonne « 1995 » correspondent à l'année 1996.

^b Les données présentées dans la colonne « 1995 » correspondent à l'année 1998.

Annuaire Express 2010

Source : Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement et base de données des indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement (<http://mdgs.un.org>).

Notes :

Sauf indication contraire, les groupements régionaux correspondent aux régions géographiques de l'ONU, auxquelles des modifications ont été apportées afin de constituer dans la mesure du possible des groupes homogènes du point de vue de l'analyse et de la présentation. La composition régionale adoptée pour le rapport 2010 sur les indicateurs des objectifs du Millénaire peut être consultée à l'adresse <http://mdgs.un.org>, à la rubrique Données.

La Communauté d'États indépendants se compose du Bélarus, de la Fédération de Russie, de la République de Moldova et de l'Ukraine en Europe ainsi que de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, de la Géorgie, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan, du Tadjikistan et du Turkménistan en Asie.

La rubrique Régions développées regroupe l'Europe (à l'exception des pays membres de la Communauté d'États indépendants), l'Australie, le Canada, les États-Unis d'Amérique, le Japon et la Nouvelle-Zélande. Elle comprend toujours les pays d'Europe en transition économique.

Première partie : Questions politiques et de sécurité

Chapitre I (p. 41–105)

Paix et sécurité internationales

PROMOTION DE LA PAIX ET DE LA SECURITE INTERNATIONALES, 41 : Maintien de la paix et de la sécurité internationales, 41 ; Prévention des conflits, 48 ; Rétablissement et consolidation de la paix, 51 ; Protection, 58 ; Missions politiques spéciales, 68. MENACES CONTRE LA PAIX ET LA SECURITE INTERNATIONALES, 70 : Terrorisme international, 70. OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX, 79 : Aspects généraux des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, 81 ; Examen approfondi du maintien de la paix, 84 ; Opérations menées en 2010, 85 ; Registre des opérations menées en 2010, 85 ; Aspects financiers et administratifs des opérations de maintien de la paix, 87.

Le maintien de la paix, la consolidation de la paix, le redressement de l'économie dans les pays sortant d'un conflit et les stratégies antiterroristes figuraient parmi les principaux défis auxquels les Nations Unies ont été confrontées en 2010. Au cours de l'année écoulée, le Conseil de sécurité a publié des déclarations concernant les stratégies de transition et de retrait des opérations de maintien de la paix, la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit, la diplomatie préventive – particulièrement en Afrique –, les menaces contre la paix dues aux actes terroristes et la protection des civils lors d'un conflit armé. En octobre, le Conseil a adopté une résolution approuvant l'examen de l'architecture de consolidation de la paix des Nations Unies et a demandé à tous les acteurs concernés des Nations Unies de mettre en œuvre les recommandations du rapport correspondant et d'améliorer l'efficacité de la Commission de consolidation de la paix. Le Conseil a discuté, entre autres, du rôle qu'il joue dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

À la fin de l'année 2010, on comptait 15 opérations de maintien de la paix, composées de 120 927 membres du personnel civil et en uniforme, incluant des Volontaires des Nations Unies. Le 1^{er} juillet, la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en République Démocratique du Congo (MONUSCO) a remplacé une opération antérieure de maintien de la paix : la Mission des Nations Unies en République Démocratique du Congo (MONUC). La Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) a terminé son mandat le 31 décembre.

Également à la fin de l'année, les Nations Unies effectuaient 12 missions politiques ou de consolidation de la paix, composées de 4 286 membres du personnel. Le mandat du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) a pris fin le 31 décembre ; il a été remplacé par le bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB) le 1^{er} janvier 2011.

Les actes de terrorisme international ont entraîné la mort de centaines de civils innocents et blessé beaucoup d'autres, y compris en Afghanistan, en Fédération de Russie, en Iran, en Iraq, au Nigeria, en Ouganda et au Pakistan. En Afghanistan, un attentat terroriste a été perpétré, le 23 octobre, contre le centre d'opérations des Nations Unies dans la ville d'Hérat, à l'ouest du pays. Le 25 décembre, un attentat-suicide commis dans la ville de Khar, au Pakistan, devant un centre de distribution du Programme alimentaire mondial, aurait provoqué la mort de 45 personnes et blessé beaucoup d'autres. Le Conseil de sécurité et le Secrétaire général ont condamné ces attentats.

En septembre, l'Assemblée générale a réitéré sa condamnation du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations – quels qu'en soient les auteurs, les cibles ou les motifs – en raison de l'extrême gravité des menaces que le terrorisme fait peser sur la paix et la sécurité internationales. Il n'en demeure pas moins que l'Assemblée, en décembre, a exprimé sa

préoccupation au sujet des violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi que des violations du droit international des réfugiés et du droit international humanitaire, commises dans le contexte de la lutte contre le terrorisme.

Dans une résolution sur les diamants de la guerre, l'Assemblée générale a réaffirmé son soutien au système de certification du processus de Kimberley et au Processus de Kimberley dans son intégralité. L'Assemblée a également adopté des textes relatifs à un examen approfondi des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects : le compte d'appui au maintien de la paix, le financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi, l'examen de l'architecture de consolidation de la paix des Nations Unies et la responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies.

Concernant le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, les dépenses ont augmenté de 7,0 %, passant de 7 120,6 millions à 7 616,1 millions de dollars pour l'exercice 2009/2010. Les contributions non acquittées ont diminué de 4,4 %, passant de 954,0 millions de dollars, fin 2008/2009, à 912,2 millions de dollars fin 2009/2010.

Première partie : Questions politiques et de sécurité

Chapitre II (p. 106–316)

Afrique

PROMOTION DE LA PAIX EN AFRIQUE, 109. AFRIQUE CENTRALE ET REGION DES GRANDS LACS, 116 : Région des Grands Lacs, 116 ; République Démocratique du Congo, 120 ; Burundi, 141 ; République centrafricaine, 148 ; République centrafricaine et Tchad, 156 ; Ouganda, 173 ; Rwanda, 173. AFRIQUE DE L'OUEST, 174 : Questions régionales, 174 ; Côte d'Ivoire, 177 ; Libéria, 200 ; Sierra Leone, 213 ; Guinée-Bissau, 221 ; Cameroun–Nigéria, 231 ; Guinée, 233 ; Mauritanie, 237. CORNE DE L'AFRIQUE, 237 : Soudan, 237 ; Tchad–Soudan, 275 ; Somalie, 276 ; Djibouti–Érythrée, 303 ; Érythrée–Éthiopie, 306. AFRIQUE DU NORD, 308 : Sahara occidental, 308. AUTRES QUESTIONS, 315 : Madagascar, 315 ; Maurice–Royaume Uni, 315.

En 2010, les opérations concertées des Nations Unies pour le maintien de la paix, la consolidation de la paix et la prévention des conflits ont permis, malgré les importantes difficultés rencontrées, de dynamiser un retour à la paix et au développement durables dans les régions d'Afrique déchirées par les conflits. Les Nations Unies ont renforcé leur appui aux efforts de paix déployés par l'Afrique en l'aidant à développer ses capacités institutionnelles en vue de régler les conflits et de gérer les opérations de maintien de la paix. Afin de renforcer les efforts qu'elle fournit pour améliorer cette aide à l'Afrique et renforcer son partenariat avec l'Union africaine (UA), l'Assemblée générale a créé, en juin, le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine en intégrant les mandats et les fonctions des quatre bureaux des Nations Unies, installés à Addis-Abeba, chargés de la paix et de la sécurité. En juillet, le Conseil de Sécurité a tenu un débat public sur la question de l'« Utilisation optimale des instruments de diplomatie préventive : perspectives et défis en Afrique ». Il a également formalisé sa réunion consultative, avec le Conseil de paix et de sécurité de l'UA, destinée à renforcer la coopération entre les deux organisations pour la prévention des conflits, leur résolution et la consolidation de la paix, et à trouver des solutions au défi posé par le financement des activités en faveur de la paix menées par l'UA. Le Conseil a également dépêché des missions en République démocratique du Congo (RDC), ainsi qu'en Ouganda et au Soudan, afin d'y promouvoir les efforts de paix. Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a pris de nouvelles mesures pour renforcer l'appui à la sécurité et au développement de l'Afrique.

Au niveau sous-régional, les Nations Unies ont continué de travailler avec les pays d'Afrique centrale et de la région des Grands Lacs afin de faire face aux menaces contre la paix et la sécurité. En mars, le Conseil de Sécurité a débattu de l'impact du trafic illicite d'armes sur la paix et la sécurité en Afrique centrale et a exhorté les États de la région à établir des mécanismes et des réseaux régionaux permettant de combattre le trafic illicite de ces armes. En août, le Conseil a salué l'intention du Secrétaire général d'établir un bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale à Libreville, au Gabon, afin de poursuivre un programme commun de consolidation de la paix dans cette sous-région. Le Comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale a adopté, en avril, la Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions, de toutes pièces et composants pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage (Convention de Kinshasa) et son plan de mise en application en novembre.

En RDC, d'importants progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre des dispositions de l'accord de paix du 23 mars 2009, y compris la planification des élections législatives et présidentielles. Les Nations Unies ont donc réaménagé le mandat de la Mission de l'Organisation

des Nations Unies en RDC, qui a été remplacée par la Mission intégrée de l'Organisation des Nations Unies, dont le mandat consistait à rendre opérationnel le transfert des responsabilités en matière de sécurité au gouvernement et d'achever le retrait de la mission d'ici au 31 décembre. Cet élan a cependant été sérieusement freiné en raison des attaques lancées par les forces rebelles, entre le 30 juillet et le 2 août, qui se sont notamment soldées par le viol systématique d'au moins 387 personnes vivant dans 13 villages du territoire de Walikale. En outre, 923 maisons et 42 magasins ont été pillés, 116 civils enlevés. Ces attaques ont amené le Secrétaire général à envoyer le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix et sa Représentante spéciale pour la violence sexuelle dans les conflits afin d'examiner les difficultés auxquelles sont confrontées les forces des Nations Unies dans la protection des civils en RDC. Le Sous-Secrétaire général a formulé des recommandations visant à renforcer cette protection.

Au Burundi, d'importants progrès ont été accomplis sur la voie de la paix et de la stabilité. Malgré des divergences politiques très prononcées, le pays a organisé avec succès des élections municipales, présidentielles, législatives, sénatoriales et *collinaires* entre le 24 mai et le 7 septembre. Le Président en exercice, Pierre Nkurunziza, a été réélu avec 91 % des voix. Compte tenu des progrès réalisés, le Secrétaire général a recommandé une réduction de la présence des Nations Unies : le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB), dont le mandat arrivait à expiration le 31 décembre, sera donc remplacé par le Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB), chargé de soutenir les efforts du gouvernement pour consolider la démocratie et ouvrir la voie au développement durable.

En République centrafricaine (RCA), les efforts concertés se sont poursuivis afin d'appliquer les recommandations issues du dialogue politique inclusif de 2008, en particulier les préparatifs pour organiser des élections et faire avancer le processus de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR). Il a cependant été nécessaire de reporter les élections prévues pour le 16 mai, en raison de problèmes techniques et logistiques, contraignant ainsi l'Assemblée nationale à amender la Constitution afin de permettre au Président et aux membres de l'Assemblée de rester en place jusqu'à ce que des élections puissent être organisées. La nouvelle date pour le premier tour des élections présidentielles et législatives a été fixée au 23 janvier 2011, avec un possible second tour d'élections présidentielles et législatives prévues pour le 20 mars 2011. En dépit de retards dans la mise en application du programme de DDR, des progrès ont été réalisés dans l'élaboration d'une stratégie de réintégration nationale des ex-combattants. En attendant, la situation générale en matière de sécurité restait instable en raison de la rébellion interne qui se poursuivait dans le nord, des activités des bandits de grand chemin et des braconniers, de l'absence de progrès significatifs enregistrés par le DDR, des revers du processus électoral et de la présence d'éléments rebelles étrangers, dont les groupes associés à l'Armée de Résistance du Seigneur ougandaise (LRA). Les Nations Unies ont fait avancer le processus d'intégration avec la création, le 1^{er} janvier, de leur Bureau intégré pour la consolidation de la paix en République centrafricaine.

En RCA et au Tchad, l'amélioration des conditions de sécurité a mené à un accord, entre le Secrétariat et le gouvernement du Tchad, selon lequel, à compter du 16 mai, le mandat de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) pour la protection des civils, y compris les réfugiés, les personnes déplacées internes (PDI), les rapatriés et les communautés d'accueil, prendrait fin. Le gouvernement du Tchad assumerait alors cette responsabilité et faciliterait l'acheminement de l'aide humanitaire et la liberté de circulation du personnel humanitaire. En vertu d'un mandat révisé, la MINURCAT continuerait à accomplir les tâches relatives à l'état de droit, aux droits de l'homme et aux affaires civiles, ainsi qu'à l'assistance antimines, et à appuyer les efforts du gouvernement pour asseoir dans la durée le Détachement intégré de sécurité (DIS), un service professionnel de maintien de l'ordre mis en place dans le but précis de protéger les réfugiés, les PDI, et les civils vulnérables. Un groupe de

travail conjoint Tchad/UN élaborerait un programme prévoyant le transfert progressif au gouvernement de l'appui administratif, financier et logistique fourni au DIS. La MINURCAT a quitté le Tchad le 15 décembre. Parallèlement, les relations entre les gouvernements du Tchad et du Soudan se sont améliorées de façon significative, avec la signature d'un accord, le 15 janvier, visant à normaliser leurs relations bilatérales. Ils ont déployé le long de leurs frontières une force conjointe composée de 3000 soldats. Au nord-est de la RCA, le Secrétaire général a proposé que la présence de 300 soldats soit autorisée dans le cadre de la MINURCAT afin de sécuriser l'aéroport de Birao et de mener des opérations limitées visant à extraire les travailleurs humanitaires.

Le Conseil de Sécurité a dépêché une mission en Ouganda afin de réaffirmer le soutien du Conseil à l'amélioration des relations entre les pays de la région, de les encourager à renforcer leur coopération et de souligner son appui à la lutte contre les groupes armés, surtout la LRA.

L'Afrique de l'Ouest a montré, en 2010, de nouveaux signes de progrès dans la prévention et la résolution des conflits violents, et également dans les processus de consolidation de la paix débouchant sur la stabilité politique. Malgré des revers ponctuels dans certains pays de la région et la fragilité politique, à la fin de l'année, la tendance générale affichait une évolution positive. Les Nations Unies se sont consacrées en permanence à guider et assister les nations de la région à travers la médiation et l'aide logistique, particulièrement grâce à l'action du Bureau des Nations Unies en Afrique de l'Ouest (UNOWA). En outre, des missions de maintien et de consolidation de la paix ont participé à ces efforts en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau, au Libéria et en Sierra Leone.

L'UNOWA s'est efforcée de collaborer aux efforts régionaux et sous-régionaux en faveur de la paix et de la stabilité, en particulier à ceux de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'UA. En décembre, le Secrétaire général a recommandé la prolongation du mandat de l'UNOWA pour une période supplémentaire de trois ans, jusqu'à fin 2013. Il a également proposé que ce nouveau mandat soit axé sur la diplomatie préventive et s'attaque aux menaces transfrontalières et transversales contre la paix et la sécurité, favorise la bonne gouvernance et l'égalité des sexes ainsi que le partenariat avec les organisations régionales. Le Conseil de Sécurité a souscrit à ces recommandations.

En 2010, le processus de paix a progressé en Côte d'Ivoire suite aux efforts visant à mettre en œuvre l'Accord politique de Ouagadougou de 2007 et ses quatre accords complémentaires, qui traitaient de l'identification des électeurs et des processus électoraux, de la réunification de l'armée et du rétablissement de l'autorité de l'État dans tout le pays. L'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) a collaboré avec le gouvernement pour fournir l'appui logistique et technique en vue des préparatifs électoraux, aider au désarmement et à la démobilisation des ex-combattants et rétablir l'autorité de l'État. En juin, le Conseil de Sécurité a redéfini le mandat de l'ONUCI et souligné qu'il lui incombe de surveiller les groupes armés, prévenir les hostilités, surveiller les frontières, protéger les civils, surveiller l'embargo sur les armes, collecter les armes illégales, promouvoir le processus de paix en menant des actions d'information auprès du public, promouvoir les droits de l'homme et appuyer l'assistance humanitaire. En ce qui concerne le processus électoral, elle a été mandatée pour appuyer l'organisation d'élections libres, équitables et transparentes, surveiller les activités préélectorales et contribuer à l'identification de la population. Deux tours d'élections présidentielles se sont tenus fin 2010. Un premier, le 31 octobre, au cours duquel aucun candidat n'a réussi à rassembler la majorité, et un second tour, qui s'est tenu le 28 novembre. La Commission électorale indépendante du pays a annoncé qu'Alassane Ouattara avait remporté l'élection contre Laurent Gbagbo avec une avance de 6 %. Le 2 décembre, peu après l'annonce des résultats, les forces et les milices fidèles à M. Gbagbo et à son parti politique ont eu recours à de violentes attaques contre des communautés supposées

être des bastions du Président Ouattara et contre le siège de son parti dans la capitale. Les tâches inachevées en matière de désarmement et de réintégration des ex-combattants et de réunification du pays ont aggravé les tensions en fin d'année.

Des progrès ont été réalisés au Libéria : le gouvernement a poursuivi ses efforts pour améliorer la gouvernance et la sécurité, consolider l'autorité de l'État, gérer les ressources naturelles, résoudre les problèmes liés aux droits de l'homme et améliorer l'économie. La Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et plusieurs autres organisations internationales et régionales l'ont assisté dans ses efforts. La MINUL a continué d'apporter son soutien au Libéria pour la mise en œuvre de l'Accord sur le cessez-le-feu et la cessation des hostilités de 2003. Le Libéria a soumis son inscription à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix et, après acceptation, a indiqué à la Commission que l'état de droit, la réforme du secteur de la sécurité et la réconciliation nationales constituaient des domaines prioritaires. En mai 2010, la MINUL a terminé la troisième étape du rapatriement militaire en réduisant le nombre du personnel à 8 102 en fin d'année. En prévision du retrait effectif de la MINUL après les élections, une planification conjointe visant à faire passer les responsabilités de la MINUL en matière de sécurité aux autorités nationales a démarré. Les conditions de sécurité, quoique stables, étaient fragiles suite aux litiges portant sur les terres et les ressources et en raison des tensions ethniques et communautaires.

Conformément au programme défini par le Président dans son Programme pour le changement et en parallèle avec la Vision commune du Système des Nations Unies pour la Sierra Leone, ce pays a poursuivi ses efforts, en 2010, afin de réaliser les objectifs en matière de consolidation de la paix et de relance économique et a défini des priorités de consolidation de la paix pour 2009–2012. Le Bureau intégré de consolidation de la paix des Nations Unies en Sierra Leone a assisté le gouvernement dans ses efforts pour que son action en matière de maintien de la paix soit recentrée sur des opérations de consolidation de la paix et de développement. En septembre, le Conseil de Sécurité a levé les dernières sanctions qui pesaient encore sur la Sierra Leone, car, a-t-il affirmé, le gouvernement avait pleinement rétabli le contrôle sur ses territoires et les ex-combattants rebelles avaient été désarmés et démobilisés. Le Tribunal spécial pour la Sierra Leone s'est rapproché de l'aboutissement des procès engagés contre les principaux responsables des graves violations des lois humanitaires commises dans le pays depuis 1996. Le procès de l'ancien Président libérien, Charles Taylor, qui s'était ouvert en juillet 2009, restait la seule affaire en cours et les réquisitions et plaidoiries étaient prévues pour février 2011.

Le 1^{er} avril, le processus de paix et le retour à l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau ont subi un revers lorsque certains éléments au sein des forces armées, sous la conduite du chef adjoint de l'état-major général, ont arrêté le Premier ministre et le chef de l'état-major général, ainsi que d'autres officiers de haut rang. Ils ont été relâchés neuf mois plus tard. Suite à une violation sans précédent des locaux des Nations Unies ce jour-là, l'ancien chef d'état-major de la défense, qui avait cherché asile au siège du Bureau intégré des Nations Unies en Guinée Bissau (BINUGBIS), a été emmené. Malgré ces événements, la Mission et les autres organisations ont continué de travailler avec le gouvernement pour consolider la paix. La Commission de consolidation de la paix a dépêché une délégation en Guinée-Bissau qui a formulé des recommandations sur la façon dont la communauté internationale pouvait assister le pays pour qu'il parvienne à la stabilité, protège la population et lui fournisse les services de base et pour qu'il stimule la croissance économique. Le trafic de drogue demeurait une source d'inquiétude.

Par le biais de la Commission mixte Cameroun–Nigéria, ces deux pays ont continué de coopérer pour la mise en œuvre de l'arrêt de la Cour internationale de Justice de 2002 dans l'affaire de la frontière terrestre et maritime entre leurs deux pays. Le travail de la Commission visant à définir la frontière commune, puis à tracer cette frontière sur le terrain, s'est poursuivi. À la fin de l'année, abstraction faite d'une section de 95 kilomètres encore en cours d'évaluation, les deux pays s'étaient mis d'accord sur 1 466 kilomètres, sur une longueur totale estimée à 1 950

kilomètres de frontière terrestre. La Commission a également adopté des recommandations pour la formulation d'une « clause ressources » concernant les gisements d'hydrocarbures en mer à cheval sur la frontière maritime, ouvrant ainsi la voie à une coopération transfrontalière dans le domaine du pétrole et du gaz.

La situation en Guinée-Bissau restait instable en début d'année, en raison de l'absence du Président Moussa Dadis Camara, toujours au Maroc pour traitement médical. M. Camara avait mis en place un Conseil national pour la démocratie et le développement (CNDD), qui dirigeait le pays en s'appuyant sur un groupe d'officiers, et c'était le vice-président Sekouba Konaté qui, en son absence, assumait les fonctions de Président par intérim. À la mi-janvier 2010, M. Camara et le Général Konaté se sont entretenus, à Ouagadougou, avec le Président Blaise Campaoré du Burkina Faso, qui remplissait le rôle de médiateur dans les débats politiques concernant la Guinée. Une Déclaration commune à l'issue de la réunion fixait une liste de principes concernant la planification d'un nouveau gouvernement, incluant le retour à un régime civil au moyen d'élections organisées dans les six mois et la mise en place d'un gouvernement de transition. Suite à cette Déclaration, la situation a globalement évolué dans le bon sens. Les Nations Unies se sont associées aux organisations locales pour aider le gouvernement de transition à mettre en place le processus conduisant à des élections présidentielles, la première élection démocratique de l'histoire de la Guinée. Le premier tour des élections s'est tenu le 27 juin. Après avoir été reporté plusieurs fois, le deuxième tour requis s'est tenu le 7 novembre. Les résultats provisoires, publiés peu après, ont été déclarés frauduleux par le candidat Cellou Dalein Diallo. Cependant, le 3 décembre, la Cour suprême a confirmé Alpha Condé dans son poste de Président élu et, plus tard, M. Diallo a annoncé qu'il acceptait cette décision.

La situation politique en Mauritanie restait tendue en raison de l'absence de progrès dans les discussions politiques entre le gouvernement mis en place en 2009 et l'opposition. Le Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest s'est rendu en Mauritanie pour discuter du processus de dialogue national, de l'insécurité et du terrorisme au Sahel et, également, des perspectives de coopération régionale dans ces domaines. Ces pourparlers ont confirmé qu'un sentiment de méfiance subsistait entre le gouvernement et l'opposition et qu'il n'existait pas de consensus sur les termes de références prévus pour le dialogue national. L'opposition insistait sur la nécessité de mettre en œuvre l'Accord-cadre de Dakar de 2009, alors que le gouvernement ne voulait aucune référence à cet accord.

Les Nations Unies ont poursuivi leurs efforts en faveur d'une paix durable dans la Corne de l'Afrique. Au Soudan, les parties à l'accord de paix global (CPA) de 2005 ont progressé sur plusieurs fronts. Le bon déroulement des élections nationales en avril a marqué une étape importante dans la mise en œuvre du CPA. Les discussions sur l'organisation des référendums au Sud-Soudan et dans l'Abyei se sont poursuivies grâce à l'engagement réaffirmé des parties à négocier la procédure et la structure à mettre en place à l'issue du référendum. Tandis que les préparatifs pour le référendum au Sud-Soudan, prévu pour janvier 2011, s'accéléraient, avec la création de la Commission chargée de l'organisation du référendum au Sud-Soudan, les dispositions concernant le référendum dans l'Abyei prenaient du retard, aggravant une situation déjà tendue. En septembre, le Secrétaire général a nommé un groupe d'experts chargés de surveiller les deux procédures référendaires.

La Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) a apporté un appui continu au règlement des principaux problèmes liés au CPA. En avril, le Conseil de sécurité a prolongé de 12 mois le mandat de la MINUS.

En dépêchant une Mission du Conseil de Sécurité au Darfour en octobre, la communauté internationale a réaffirmé son engagement à la mise en œuvre du CPA et à un règlement pacifique, complet et inclusif de la situation dans cette région. La signature d'un protocole sur la sécurité aux frontières a permis aux gouvernements du Soudan et du Tchad d'améliorer leurs

relations ; en outre, la signature par le gouvernement soudanais d'accords séparés, avec le Mouvement pour la justice et l'égalité (JEM) en février, puis avec le tout nouveau Mouvement de libération et de justice en mars, a fixé les conditions nécessaires à des négociations de paix. Alors qu'en avril les élections s'étaient déroulées sans incident majeur, ensuite, la violence a connu une recrudescence, faisant du mois de mai le mois plus meurtrier depuis la création de l'Opération hybride Union africaine–Nations Unies au Darfour (MINUAD). Les conflits tribaux, les déplacements, la criminalité et les violations des droits de l'homme ont provoqué le départ de dizaines de milliers d'habitants. En mai et juin, au cours de différentes attaques au Darfour, cinq agents de maintien de la paix de la MINUAD ont été tués.

En juillet, le Conseil de Sécurité a prolongé d'un an le mandat de la MINUAD, et plus tard, renforcé l'embargo sur les armes pour garantir que les États fournissent la documentation nécessaire sur les utilisateurs finaux afin d'empêcher que des résolutions antérieures ne soient violées lors d'exportations d'armes vers le Soudan.

En vue de renforcer la participation de la société civile au processus de paix, la MINUAD et le gouvernement du Qatar ont organisé conjointement à Doha, en juillet, la deuxième conférence des représentants de la société civile du Darfour. En septembre, le gouvernement du Soudan a approuvé une nouvelle stratégie politique et de sécurité pour le Darfour visant à faciliter la participation au processus de paix et à renforcer son appropriation locale ; cette initiative devra être complétée par le développement socio-économique et l'aide au retour des quelque 2 millions de personnes déplacées internes (PDI). En décembre, le JEM a accepté de reprendre les négociations sur un cessez-le-feu avec le gouvernement, tandis que les relations entre le gouvernement et l'Armée de libération du Soudan (Minni Minawi) se sont détériorées à un point tel que Minni Minawi a été déclarée l'ennemie du gouvernement.

La situation en Somalie restait instable, malgré les progrès enregistrés dans la mise en œuvre de l'Accord de paix de Djibouti de 2008. En mars, le Conseil de Sécurité a condamné les violations constantes des embargos sur les armes imposés à la Somalie et à l'Érythrée et prolongé de 12 mois le mandat du groupe chargé de surveiller le respect de l'embargo. À travers « le Comité du Conseil de Sécurité créé par les résolutions 751(1992) et 1907(2009) », récemment rebaptisé, le Conseil a supervisé le régime de sanctions contre ces deux pays.

En raison de l'augmentation continue du nombre d'actes de piraterie au large des côtes somaliennes et de la montée de violence qu'ils entraînent, le Conseil a intensifié ses efforts pour renforcer la coopération internationale et régionale en vue de traduire les pirates en justice. La Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) a poursuivi son action, consistant à : appuyer les institutions fédérales de transition dans leurs efforts pour stabiliser le pays ; faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire ; créer des conditions favorables à la stabilisation, la reconstruction et le développement. En décembre, le Conseil de Sécurité a prolongé jusqu'au 30 septembre 2011 l'autorisation donnée à AMISOM et a approuvé la taille du contingent formé de 12 000 hommes.

En juin, la négociation d'un accord entre Djibouti et l'Érythrée a fait suite à leur décision de régler leur conflit frontalier, concernant Ras Doumeira et l'île de Doumeira, qui avait éclaté en 2008. La liquidation administrative de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée – arrivée à son terme en 2008 – s'est poursuivie. La Commission des réclamations Érythrée–Éthiopie a achevé son mandat.

Les négociations en vue d'un règlement politique durable au problème du Sahara occidental se sont poursuivies, cependant les deux parties se disputant ce territoire – le Maroc et le Frente Polisario para la Liberación de Saguía el-Hamra y de Río de Oro (Frente Polisario) – ont conservé des positions éloignées. La Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) s'est assuré du respect du cessez-le-feu de 1991

conclu entre les deux parties. En avril, le Conseil de Sécurité a prolongé d'un an le mandat de la MINURSO, soit jusqu'en avril 2011.

Première partie : Questions politiques et de sécurité

Chapitre III (p. 317–337)

Amériques

AMÉRIQUE CENTRALE, 317 : Guatemala, 317 ; Nicaragua–Costa Rica, 319 ; Nicaragua–Honduras, 319. HAÏTI, 319 : Séisme du 12 janvier, 320 ; Évolutions de la situation politique et des conditions de sécurité, 321 ; MINUSTAH, 328. AUTRES QUESTIONS, 333 : Colombie, 333 ; Cuba–États-Unis, 334 ; Coopération entre les Nations Unies et les organisations régionales, 335.

Au cours de l'année 2010, les Nations Unies ont continué d'œuvrer pour la paix durable, les droits de l'homme, la bonne gouvernance et l'état de droit dans les Amériques, en plus de répondre aux catastrophes naturelles et aux urgences humanitaires qui ont également altéré la stabilité politique.

Le séisme du 12 janvier en Haïti a coûté la vie à 222 750 personnes, d'après les estimations, et détruit 105 000 habitations. Le Chef de la Mission de stabilisation des Nations Unies en Haïti (MINUSTAH), son adjoint et 100 autres membres du personnel des Nations Unies ont trouvé la mort. En réponse au séisme, les Nations Unies ont mis en place des moyens d'une importance rarement égalée. Le Conseil de Sécurité a accru l'effectif global de la force de la MINUSTAH afin d'appuyer les efforts immédiats de relèvement, de reconstruction et de stabilisation. Près de 1,5 million de personnes ont bénéficié d'abris et reçu régulièrement nourriture, eau potable et soins médicaux. En octobre, dix mois après le tremblement de terre, un foyer de choléra a été confirmé en Haïti. L'épidémie s'est rapidement répandue dans tout le pays, tuant plus de 2 000 personnes en moins de deux mois. Suite aux affirmations suggérant que les Casques bleus installés dans la ville de Mirebalais, au centre du pays, avaient peut-être introduit la maladie en Haïti, de violentes manifestations ont éclaté dans plusieurs villes. C'est dans ces conditions que se sont déroulées, le 28 novembre, des élections permettant de choisir un nouveau président et les 99 membres du Parlement et de renouveler le mandat d'un tiers du Sénat. Des soupçons de fraude électorale ont circulé peu après l'annonce, par le Conseil électoral provisoire, de la défaite de Michel Martelly, un des candidats favoris, qui avait raté à quelques voix près sa participation au second tour. Par la suite, des manifestants, rassemblés dans la capitale et dans d'autres villes, ont réclamé l'annulation des résultats de l'élection. Le Conseil de Sécurité a exhorté tous les acteurs politiques à collaborer au processus électoral afin de garantir que l'issue du scrutin reflète la volonté du peuple.

La Commission internationale contre l'impunité au Guatemala a poursuivi l'exécution de son mandat. En décembre, le Secrétaire général a communiqué à l'Assemblée générale une mise à jour des activités de la Commission et de la façon dont les Nations Unies l'assistaient dans l'exécution de son mandat.

En octobre, le Costa Rica a porté plainte contre les opérations de dragage menées par le Nicaragua dans le fleuve San Juan, car elles constituaient une violation de sa souveraineté territoriale et entraînaient une dégradation environnementale sur le sol costaricien. Le Nicaragua a rejeté les affirmations du Costa Rica, déclarant que le nettoyage du fleuve avait été réalisé en territoire nicaraguayen. En novembre, le Costa Rica a engagé une procédure contre le Nicaragua devant la Cour internationale de Justice.

Comme les années précédentes, l'Assemblée générale a demandé aux États d'éviter de promulguer des lois ou des mesures semblables à l'embargo imposé à Cuba par les États-Unis.

Première partie : Questions politiques et de sécurité

Chapitre IV (p. 338–408)

Asie et Pacifique

AFGHANISTAN, 339 : MANUA, 358 ; Force internationale d'assistance à la sécurité, 358 ; Enfants et conflits armés, 361 ; Sanctions, 361. IRAQ, 363 : Évolutions de la situation politique et des conditions de sécurité, 363 ; MANUI, 370 ; Conseil international consultatif et de contrôle, 371 ; Obligations en matière de non-prolifération et de désarmement, 373 ; Programme « Pétrole contre nourriture », 375. IRAQ–KOWEÏT, 377 : Prisonniers de guerre, biens koweïtiens et personnes disparues, 377 ; Commission et Fonds de compensation des Nations Unies, 378. TIMOR-LESTE, 379 : Évolutions de la situation politique et des conditions de sécurité, 379 ; MINUTO, 384 ; MINUT, 384 ; REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE, 386 : Non-prolifération, 386 ; Autres questions, 387. NEPAL, 388 : MINUNEP, 395 ; Enfants et conflits armés, 395. IRAN, 396 : Non-prolifération, 396 ; Sanctions, 405. AUTRES QUESTIONS, 406 : Inde–Pakistan, 406 ; Kirghizistan, 406 ; Pakistan, 406 ; Philippines, 407 ; Sri Lanka, 407 ; Thaïlande–Cambodge, 408 ; Émirats Arabes Unis–Iran, 408.

En 2010, les Nations Unies ont continué de relever les défis en matière de politique et de sécurité en Asie et dans le Pacifique afin de mener à bien leur entreprise visant à rétablir la paix et la stabilité et à promouvoir le développement économique et social dans cette région.

Au cours de la Conférence de Londres, en janvier, le gouvernement afghan et la communauté internationale ont renouvelé leur engagement à mettre en œuvre un programme d'édification de la nation axé sur des réformes. En juillet, la Conférence de Kaboul a permis de formuler une stratégie sur la voie à suivre : le processus de Kaboul. Le 18 septembre, malgré les menaces et la violence, 4,3 millions d'Afghans ont voté pour élire la Chambre basse de l'Assemblée nationale, la Wolesi Jirga. La Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan a continué d'encourager le dialogue politique, de coordonner les activités internationales d'aide humanitaire et de développement et d'assister le gouvernement dans la mise en place des institutions. En mars, le Conseil de Sécurité a prolongé le mandat de la Mission d'une année. La Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS), une force multinationale dirigée par l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, a continué d'aider le gouvernement à assurer la sécurité. Le Conseil a prolongé l'autorisation de la FIAS jusqu'en octobre 2011.

En Iraq, on estime que 12 millions d'électeurs se sont rendus aux urnes pour les élections législatives nationales en mars. En novembre, les principaux blocs politiques se sont mis d'accord sur la formation d'un gouvernement de coalition reflétant les résultats de l'élection. En décembre, le Conseil a adopté les textes suivants : résolution 1956(2010), prorogeant jusqu'au 30 juin 2011 les dispositions pour le versement au Fonds de développement pour l'Iraq des produits des ventes à l'exportation de pétrole, de produits pétroliers et de gaz naturel provenant d'Iraq ; résolution 1957(2010), levant les mesures qui exigeaient de l'Iraq de détruire toutes ses armes de destruction massive et tous ses missiles balistiques de longue portée et de ne pas acquérir l'arme nucléaire ; résolution 1958(2010), mettant fin aux activités restantes du programme « Pétrole contre nourriture ». En mai, une série d'attentats à travers l'Iraq, incluant la zone relativement calme du sud de l'Iraq, a fait plus de 100 morts. La Mission d'assistance des Nations Unies à l'Iraq a continué d'offrir des conseils au gouvernement sur la mise en place des services civils et sociaux, de favoriser la protection des droits de l'homme et les réformes légales et de contribuer à la coordination du développement et de la reconstruction. Le Conseil a prolongé le mandat de la Mission jusqu'en juillet 2011.

La Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (UNMIT) a continué d'aider le pays à réformer le secteur de la sécurité, à consolider l'état de droit, à promouvoir le développement économique et social et à encourager la gouvernance démocratique. Le retrait progressif des effectifs de la police de la MINUT, recommandé par le Secrétaire général, a débuté en avril. En février, le Conseil a prolongé le mandat de la Mission d'une année. Suite au verdict rendu par le tribunal de district de Dili, condamnant 24 des 28 accusés à l'issue du procès sur l'attentat du 11 février 2008 contre le Président et le Premier ministre, le Président Ramos-Horta a accordé la commutation des peines pour 23 des personnes condamnées.

Au cours de l'année, la République populaire démocratique de Corée a poursuivi son programme d'armement nucléaire. En mai, le Groupe d'experts créé conformément à la résolution 1874(2009) [YUN 2009, p. 384] du Conseil a présenté son rapport final. La tension est montée d'un cran sur la péninsule coréenne après l'attaque du 26 mars, par la République populaire démocratique de Corée, d'un navire de la marine de la République de Corée, le *Cheonan*, qui a entraîné le naufrage du navire et la mort de 46 militaires coréens à bord.

Le processus de paix au Népal est demeuré dans l'impasse, au cours de l'année 2010, les partis ne pouvant s'entendre sur la direction à prendre. Au nombre des évolutions positives figurent la démobilisation des membres du personnel de l'armée maoïste disqualifiés, qui s'est conclue en février, et la signature d'un accord en quatre points, le 13 septembre, entre le gouvernement et les partis politiques prévoyant l'achèvement du processus de paix d'ici au 14 janvier 2011. La Mission des Nations Unies au Népal (MINUN) a continué d'encourager les partis politiques pour qu'ils parviennent à un accord sur l'intégration et la réinsertion ainsi que sur les autres engagements connexes. En septembre, par sa résolution 1939(2010), le Conseil a prolongé le mandat de la Mission pour une période de quatre mois et a décidé que la MINUN prendrait fin le 15 janvier 2011.

L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a signalé que l'Iran n'avait mis en œuvre ni le Protocole additionnel à son accord de garanties ni les résolutions connexes du Conseil de Sécurité et du Conseil des gouverneurs de l'AIEA. Le gouvernement n'a pas non plus offert la coopération dont l'Agence avait besoin pour pouvoir confirmer que tout le matériel nucléaire en Iran était utilisé à des fins pacifiques. En juin, par la résolution 1929(2010), le Conseil a imposé de nouvelles sanctions à l'Iran.

La Commission d'enquête, formée de trois membres et chargée de faire la lumière sur l'assassinat de l'ancien Premier ministre pakistanais Benazir Bhutto, a présenté son rapport au Secrétaire général le 30 mars. À la suite d'un changement de pouvoir inconstitutionnel au Kirghizistan, en avril, des élections législatives se sont tenues le 10 octobre. Les observateurs les ont jugées positives, transparentes et bien organisées. En août, le Cambodge et la Thaïlande ont examiné la question concernant la démarcation de la frontière.

Première partie : Questions politiques et de sécurité

Chapitre V (p. 409–436)

Europe et Méditerranée

BOSNIE-HERZEGOVINE, 409 : Mise en œuvre de l'Accord de paix, 401. KOSOVO, 416 : Évolutions de la situation politique et des conditions de sécurité, 416 ; EULEX, 417 ; MINUK, 418 ; Force de paix au Kosovo, 419. L'EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE, 420. GEORGIE, 420 : MONUG, 422. ARMENIE ET AZERBAÏDJAN, 422. ORGANISATION POUR LA DEMOCRACIE ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE-GUAM, 423. CHYPRE, 423 : Évolutions de la situation politique et des conditions de sécurité, 424 ; UNFICYP, 425. AUTRES QUESTIONS, 431 : Renforcement de la sécurité et de la coopération en Méditerranée, 431 ; Coopération avec l'Organisation du Traité de sécurité collective, 432 ; Coopération avec le Conseil de l'Europe, 433 ; Coopération avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, 436 ; Stabilité et développement en Europe du Sud-Est, 436.

En 2010, les progrès réalisés en vue du rétablissement de la paix et de la stabilité dans les pays sortant d'un conflit, dans la région Europe et Méditerranée, se sont révélés lents et laborieux tandis que ces pays poursuivaient leurs efforts pour remettre sur pied leurs institutions et leur infrastructure sociale et économique. Plusieurs questions restaient en suspens.

La communauté internationale, emmenée par l'Union européenne (UE), a continué d'aider la Bosnie-Herzégovine à progresser sur la voie de sa pleine intégration à l'Europe à travers le Processus de stabilisation et d'association de l'UE. La libéralisation des visas pour les citoyens de Bosnie-Herzégovine, détenteurs de passeports biométriques, est entrée en vigueur le 15 décembre. Des élections générales, tenues le 3 octobre, ont été jugées globalement libres et équitables par les missions internationales d'observation des élections. Toutefois, la mise en œuvre des réformes clés indispensables pour poursuivre l'intégration au sein de l'UE est restée au point mort.

La situation dans le nord du Kosovo est restée instable et les tensions se sont accentuées après que la Cour internationale de Justice (CIJ) a rendu un avis consultatif sur la déclaration d'indépendance du Kosovo, le 22 juillet, dans lequel elle concluait que « l'adoption de cette déclaration ne violait aucune règle du droit international applicable ». Le 9 septembre, suite à la décision de la CIJ, l'Assemblée générale a adopté une résolution saluant la volonté de l'UE de faciliter le processus de dialogue entre Pristina (Kosovo) et Belgrade (Serbie).

Bien que les Nations Unies aient continué d'appuyer le processus de négociation visant à trouver une solution au différend qui oppose la Grèce et l'ex-République yougoslave de Macédoine, sur la question du nom de cette dernière, ce problème n'était toujours pas résolu à la fin de l'année.

Le processus de paix entre la Géorgie et l'Abkhazie continuait de souffrir de la guerre en Ossétie du Sud, en août 2008, et de ses conséquences ainsi que des relations entre la Géorgie et la Russie. Les débats internationaux, tenus sous la coprésidence de l'UE, des Nations Unies et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et visant à résoudre les problèmes touchant la sécurité, la stabilité et l'aide humanitaire en Géorgie, se sont poursuivis tout au long de l'année. Le 7 septembre, l'Assemblée a adopté une résolution sur le statut des personnes déplacées internes et des réfugiés appartenant à l'Abkhazie, la Géorgie et la région de Tskhinvali/Ossétie du Sud, en Géorgie, dans laquelle elle a engagé tous les participants aux débats internationaux à veiller au respect des droits de l'homme et à instaurer des conditions de sécurité propices au retour volontaire sans entrave, dans la sécurité et la dignité de tous les déplacés et réfugiés dans leurs foyers.

Le règlement du conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, concernant le Haut-Karabakh, région occupée de la République d'Azerbaïdjan, n'a enregistré aucun progrès.

Les bons offices du Secrétaire général ont permis aux Nations Unies de poursuivre leur entreprise visant à régler le problème chypriote. Les négociations de paix, parrainées par les Nations Unies, ont connu une avancée, notamment les pourparlers intensifs du début 2010 qui ont accru l'attention portée par la communauté internationale à un règlement durable du problème chypriote. La Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre a continué de coopérer avec les deux communautés afin de faciliter la réalisation de projets bénéficiant aux Chypriotes grecs et turcs dans la zone tampon et de favoriser le rétablissement de conditions normales et d'une aide humanitaire sur l'île.

En cours d'année, l'Assemblée a adopté plusieurs résolutions concernant la sécurité en Méditerranée et la coopération avec les organisations intergouvernementales européennes.

Première partie : Questions politiques et de sécurité

Chapitre VI (p. 437–503)

Moyen-Orient

PROCESSUS DE PAIX, 437 : Actions diplomatiques, 437 ; Territoire palestinien occupé, 438. QUESTIONS RELATIVES A LA PALESTINE, 465 : Aspects généraux, 465 ; Assistance aux Palestiniens, 470. LIBAN, 484 : Évolutions de la situation politique et des conditions de sécurité, 485 ; Mise en œuvre de la résolution 1559(2004), 486 ; Mise en œuvre de la résolution 1701(2006) et activités de la FINUL, 487 ; Tribunal spécial pour le Liban, 496. REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE, 497 : FNUOD, 500. ONUST, 503.

En 2010, les Israéliens et les Palestiniens ont tenu sept cycles de pourparlers indirects, relancés en mai par l'activité diplomatique internationale sous la médiation des États-Unis. Les pourparlers indirects ont conduit à une réunion bilatérale le 2 septembre, à Washington, D.C., entre le Président palestinien Mahmoud Abbas et le Premier ministre israélien Benyamin Netanyahu. Ces pourparlers ont été considérés comme une étape importante vers la reprise des négociations bilatérales directes interrompues depuis 2008. Cependant, fin septembre les Palestiniens ont mis fin à leur engagement à poursuivre les pourparlers suite à l'implantation de nouvelles colonies par Israël.

Composé de la Fédération de Russie, des États-Unis, de l'Union européenne et des Nations Unies, le Quatuor – mécanisme de coordination des efforts de la communauté internationale pour la paix – a demandé que soit trouvée une solution durable aux questions en suspens tout en répondant aux préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité. Le Quatuor n'a réalisé aucun progrès décisif vers la libération du caporal israélien Gilad Shalit, détenu par le Hamas depuis plus de quatre ans.

Le Conseil de sécurité a tenu 17 réunions tout au long de l'année sur la situation au Moyen-Orient, notamment sur la question palestinienne, et sur l'utilisation de la force, en mai, lors de l'opération militaire menée par les Israéliens dans les eaux internationales contre une flottille humanitaire à destination de Gaza. Le Conseil a condamné cette opération, qui aurait coûté la vie à 10 civils et en a blessé beaucoup d'autres, y compris des officiers appartenant aux Forces de défense israéliennes. Dans sa déclaration présidentielle S/PRST/2010/9, le Conseil a demandé la mainlevée immédiate de l'immobilisation des navires et la prompte libération des passagers civils détenus par Israël.

En août, le Secrétaire général a créé une équipe d'enquête sur l'incident de la flottille à l'issue de consultations intensives avec Israël et la Turquie, disposés à apporter leur concours. Le groupe d'enquête a présenté son premier rapport d'activités en septembre.

Le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés s'est inquiété des politiques de punition collective menées contre la population palestinienne occupée, qu'il s'agisse du blocus imposé aux 1,5 million d'habitants de Gaza ou des restrictions de circulation, y compris celles découlant de la construction du mur par Israël et du régime de permis imposé. Le Comité spécial a demandé instamment aux États membres et au Conseil de Sécurité de veiller à l'application de l'avis consultatif de 2004 rendu par la Cour internationale de Justice concernant les conséquences juridiques de la construction de la barrière de séparation sur le territoire palestinien occupé.

Le blocus de Gaza a eu des répercussions néfastes sur la reconstruction et le redressement économique, en plus d'aggraver les conditions humanitaires à Gaza. Le produit intérieur brut par habitant dans le territoire palestinien occupé accusait un recul de plus de 30 % par rapport à son niveau d'il y a 10 ans, et les perspectives à long terme de créer un État palestinien viable et contigu semblaient bien sombres étant donné l'accès toujours plus réduit aux ressources naturelles et économiques, auquel s'ajoutent la séparation et la fragmentation de la bande de Gaza, de la Cisjordanie et de Jérusalem-Est. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les

réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient a déclaré que des taux de chômage et de pauvreté très élevés persistaient à Gaza et qu'il y avait peu d'espoir de voir une amélioration significative tant que le blocus restait en place. La situation en Cisjordanie et à Jérusalem-Est était similaire.

Au Liban, le Procureur du Tribunal spécial, créé pour mener l'enquête sur l'assassinat de l'ex-Premier ministre Rafic Hariri en 2005 et poursuivre les responsables, a intensifié ses efforts de recherche. Le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) a été prolongé de 12 mois. La FINUL a continué de travailler avec les Forces armées libanaises en vue de renforcer la sécurité dans le Sud-Liban, de servir de médiateur entre les forces libanaises et israéliennes et d'empêcher les milices non étatiques d'attaquer Israël.

Le mandat de la Force des Nations Unies pour l'observation du désengagement (FNUOD) sur les hauteurs du Golan a également été prolongé en cours d'année, à deux reprises. L'Organisation des Nations unies pour la surveillance de la trêve a continué d'assister la FINUL et la FNUOD en leur fournissant des observateurs militaires non armés afin de surveiller les conventions d'armistice, les cessez-le-feu et les tâches connexes.

Première partie : Questions politiques et de sécurité

Chapitre VII (p. 504–580)

Désarmement

MECANISMES DES NATIONS UNIES, 504. ROLE DES NATIONS UNIES DANS LE DESARMEMENT, 511. DESARMEMENT NUCLEAIRE, 514 : Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, 525 ; Avis consultatif de la Cour internationale de Justice, 529 ; Interdiction du recours aux armes nucléaires, 530. NON-PROLIFERATION, 531 : Traité sur la non-prolifération, 531 ; Missiles, 533 ; Non-prolifération des armes de destruction massive, 534 ; Multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, 537 ; Garanties de l'AIEA, 539 ; Déchets radioactifs, 542 ; Zones exemptes d'armes nucléaires, 543. ARMES BACTERIOLOGIQUES (BIOLOGIQUES) ET CHIMIQUES, 549 : Armes bactériologiques (biologiques), 549 ; Armes chimiques, 551 ; Protocole de Genève de 1925, 553. ARMES CONVENTIONNELLES, 554 : Vers un traité sur le commerce des armes, 554 ; Armes légères, 554 ; Convention sur les armes classiques pouvant être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs et Protocoles, 559 ; Armes à sous-munitions, 562 ; mines antipersonnel, 562 ; Désarmement concret, 563 ; Transparence, 565. AUTRES QUESTIONS, 566 : Prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, 566 ; Prévention d'une course aux armements sur les fonds marins et océaniques, 569 ; Respect des normes environnementales, 569 ; Effets de l'uranium appauvri, 570 ; Rôle de la science et de la technique dans le contexte du désarmement, 571. ETUDES, RECHERCHE ET FORMATION, 571. DESARMEMENT REGIONAL, 575 : Centres régionaux pour la paix et le désarmement, 577.

L'évolution de la communauté internationale vers un monde exempt d'armes nucléaires a connu son point d'orgue, en 2010, lorsque la huitième Conférence des parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) a adopté le plan d'action, en 64 points, sur le désarmement nucléaire, la non-prolifération et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et lancé un appel à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. La Conférence d'examen a reconnu que les violations du Traité nuisaient à cette progression et a demandé à la République populaire démocratique de Corée de revenir au Traité. La Conférence a reconnu les intérêts légitimes des États non dotés d'armes nucléaires pour ce qui est de restreindre le développement et le perfectionnement qualitatif des armes nucléaires et de mettre fin au développement de nouveaux types avancés d'armes nucléaires.

En avril, à Prague, le président russe, Dmitri Medvedev et le président des États-Unis, Barack Obama, ont signé le Nouveau Traité START qui établit des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs. Dans le même temps, à la Conférence du désarmement – seule instance de négociation multilatérale sur cette question – les négociations continuaient à être bloquées bien que l'ordre du jour ait fait l'objet d'un consensus l'année précédente. Lors d'une réunion de haut niveau, destinée à revitaliser le travail de la Conférence du désarmement, les États membres n'ont pas réussi à trouver un terrain d'entente : fallait-il réexaminer le mécanisme de désarmement des Nations Unies ? Fallait-il préserver la nature, le rôle et l'objet de chacun de ses organes, y compris la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement ?

La Commission du désarmement n'a pas été en mesure d'atteindre un consensus sur les questions clés figurant à l'ordre du jour : désarmement nucléaire et non-prolifération, adoption d'un projet de déclaration faisant des années 2010 la quatrième Décennie du désarmement et définition de mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques.

Bien que deux pays supplémentaires aient ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), portant le nombre de parties à 153, le Traité n'a pu entrer en vigueur. À

l'occasion de la cinquième Réunion ministérielle du Traité, les pays se sont engagés à faire du TICE une de leurs priorités au plus haut niveau politique. Parallèlement, l'Agence internationale de l'énergie atomique a poursuivi son entreprise visant à vérifier le caractère pacifique du programme nucléaire de l'Iran et a cherché, sans succès, à déterminer le bien-fondé des allégations faisant état de la destruction d'un réacteur nucléaire en République arabe syrienne.

Concernant la portée du traité visant à interdire la production de matières fissiles, les États ont débattu de l'opportunité d'y inclure des mesures de réduction des stocks existants. Des avis divergents ont été exprimés quant à savoir si ce traité devait être considéré comme une mesure de désarmement nucléaire ou de non-prolifération.

Lors de la Conférence d'examen du TNP, les États se sont accordés pour organiser en 2012 une conférence devant mener à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, tandis que les trois centres régionaux pour la paix et le désarmement ont continué à s'acquitter de leur mandat dans un contexte de restrictions budgétaires.

S'agissant des armes classiques, l'Assemblée générale a organisé les préparatifs pour se réunir en 2012 afin de commencer à travailler sur un traité visant à renforcer le commerce licite et sanctionner le commerce illicite des armes légères. La Convention sur les armes à sous-munitions est entrée en vigueur au mois d'août. Le nombre d'États parties à la Convention sur les armes chimiques est resté inchangé, les pays parties n'ont donc pas caché leur pessimisme quant au respect de l'échéance finale fixée au 29 avril 2012 pour la destruction de toutes les catégories d'armes chimiques dans le monde. Le Conseil consultatif pour les questions de désarmement a discuté des questions techniques à étudier avant la Conférence d'examen du TNP de 2010 et du suivi de l'étude des Nations Unies, réalisée en 2002, sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération.

Première partie : Questions politiques et de sécurité

Chapitre VIII (p. 581–630)

Autres questions politiques et de sécurité

ASPECTS GENERAUX DE LA PAIX ET DE LA SECURITE INTERNATIONALES, 582 : Appui aux démocraties, 582. ASPECTS REGIONAUX DE LA PAIX ET DE LA SECURITE INTERNATIONALE, 582 : Atlantique Sud, 582. DECOLONISATION, 583 : Décennie de l'élimination du colonialisme, 585 ; Porto Rico, 593 ; Territoires en cours d'examen, 593 ; Autres questions, 604. UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE, 609 : Mise en œuvre des recommandations UNISPACE III, 609 ; Sous-comité scientifique et technique, 603 ; Sous-comité juridique, 613. EFFETS DES RAYONNEMENTS IONISANTS, 617. SECURITE DE L'INFORMATION, 619. INFORMATION, 621 : Information publique des Nations Unies, 621.

En 2010, les Nations Unies ont continué d'examiner les questions de politique et de sécurité relatives aux actions qu'elles mènent en faveur de la démocratisation dans le monde, à la promotion de la décolonisation et aux utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, en plus d'organiser des activités d'information publique.

Dans une résolution du mois de mars, l'Assemblée générale a rappelé que 2010 marquait le soixante-cinquième anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale et a souligné les progrès accomplis, depuis la fin de la guerre, sur la voie de la réconciliation, de la coopération internationale et de la promotion des valeurs démocratiques, des droits de l'homme et des libertés fondamentales, notamment à travers l'action des Nations Unies. En mai, l'Assemblée a organisé une réunion solennelle en hommage à toutes les victimes de la Seconde Guerre mondiale.

Le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux a examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration de 1960, en particulier en ce qui concerne le droit des 16 territoires non autonomes restants à l'autodétermination. Il a organisé un séminaire régional pour le Pacifique à Nouméa, en Nouvelle-Calédonie, afin d'examiner la mise en œuvre du plan d'action de la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme (2001–2010) et d'identifier les actions prioritaires pour la dernière année de la décennie. Un rapport, présenté en août par le Secrétaire général, établissait le bilan des progrès réalisés au cours de la Décennie tout en notant que la décolonisation entreprise était inachevée. À cet égard, et sur recommandation du Comité spécial, l'Assemblée a déclaré, en décembre, la période 2011–2020 troisième Décennie internationale pour l'élimination du colonialisme.

Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a abordé les sujets suivants : moyens d'assurer que l'espace continue à être utilisé à des fins pacifiques ; retombées bénéfiques de la technologie spatiale ; espace et société ; espace et eau ; espace et changement climatique ; utilisation de la technologie spatiale au sein du système des Nations Unies ; promotion de l'utilisation de données géospatiales d'origine spatiale pour le développement durable. Il a également examiné le travail de ses deux sous-comités, l'un traitant des questions scientifiques et techniques et l'autre des questions juridiques, et étudié la mise en œuvre des recommandations issues de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (1999).

Des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER). Un accord de pays hôte a été signé entre la Chine et le

Bureau des affaires spatiales en vue de la création d'un bureau UN-SPIDER à Beijing. UN-SPIDER a joué un rôle majeur à la suite des tremblements de terre en Haïti et au Chili en assurant l'activation et la diffusion immédiates d'imagerie et de cartes satellites des régions touchées, notamment via son portail de connaissances.

Le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants a tenu sa cinquante-septième session à Vienne en août. Le Comité a mis au point et approuvé un rapport scientifique devant être soumis à l'Assemblée, dans lequel sont résumés les effets sur la santé des rayonnements à faible dose. Il a également approuvé une stratégie visant à améliorer la collecte, l'analyse et la diffusion des données.

Concernant les risques que posent les nouvelles technologies de l'information et de la communication dans le contexte de la sécurité internationale, l'Assemblée, en décembre, a appelé les États membres à promouvoir l'évaluation des menaces existantes et potentielles dans le domaine de la sécurité de l'information et la formulation de stratégies permettant de lutter contre ces menaces, mais préservant impérativement la libre circulation de l'information.

Le Comité de l'information a continué d'examiner les politiques et les activités des Nations Unies en matière d'information et la gestion et le fonctionnement du Département de l'information des Nations Unies. Lors de sa session en mai, le Comité a examiné les rapports du Secrétaire général sur les activités menées par le Département de l'information en vue de promouvoir le travail des Nations Unies auprès du public international et a adopté deux résolutions qui seront soumises à l'Assemblée générale. Au cours de l'année écoulée, le Département de l'information a fourni un appui en matière de communication à divers événements, parmi lesquels : la création d'ONU-Femmes ; la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ; la Journée internationale de la femme ; l'examen de l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing quinze ans après son adoption ; la Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies. L'initiative Impact universitaire a continué de s'étendre, avec l'adhésion de plus de 300 universités appartenant à 60 pays différents.

Deuxième partie : Droits de l'Homme

Chapitre I (p. 633–662)

Promotion des droits de l'homme

MECANISMES des Nations Unies, 633 : Conseil des droits de l'homme, 633 ; Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, 637 ; Autres aspects, 639. INSTRUMENTS DES DROITS DE L'HOMME, 639 : Convention contre la discrimination raciale, 640 ; Pacte relatif aux droits civils et politiques et protocoles facultatifs, 643 ; Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et protocole facultatif, 644 ; Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et protocole facultatif, 645 ; Convention contre la torture, 645 ; Convention relative aux droits de l'enfant, 646 ; Convention sur les travailleurs migrants, 653 ; Convention sur les droits des personnes handicapées, 653 ; Convention internationale pour la protection contre les disparitions forcées, 654 ; Convention sur le génocide, 655 ; Aspects généraux, 655. AUTRES ACTIVITES, 656 : Renforcement des actions pour la promotion des droits de l'homme, 656 ; Éducation aux droits de l'homme, 660 ; Année internationale pour les personnes d'ascendance africaine, 661 ; Suivi de la conférence mondiale de 1993, 662.

Les efforts pour promouvoir les droits de l'homme ont continué de se renforcer progressivement en 2010. Le Conseil des droits de l'homme a examiné le bilan en matière des droits de l'homme de 48 États membres par le biais du mécanisme d'examen périodique universel, conçu pour évaluer, à intervalle de quatre ans, le bilan en matière des droits de l'homme de tous les États. Les recommandations suivantes, de nature très diverse, ont été formulées lors des examens : demandes de ratification de traités des droits de l'homme ; adoption de législation nationale et coopération renforcée avec les mécanismes relatifs aux droits de l'homme ; action et mesures spécifiques au niveau national.

Le Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme, qui a fourni ses services d'expert au Conseil, a tenu ses quatrième et cinquième sessions et a présenté 10 recommandations ; de son côté, la procédure de requête du Conseil, composée du Groupe de travail des communications et du Groupe de travail des situations, a examiné les cas de violations flagrantes et systématiques, attestées par des éléments dignes de foi, des droits de l'homme dans le monde entier.

Au cours de l'année, le Conseil a tenu trois sessions régulières (treizième, quatorzième et quinzième), ainsi que deux sessions extraordinaires (treizième et quatorzième) destinées à apporter une approche fondée sur les droits de l'homme à la reconstruction d'Haïti au lendemain du séisme et à se pencher sur la situation des droits de l'homme en Côte d'Ivoire. La promotion des droits de l'homme a également été rendue possible grâce au travail des organes de traités, constitués de comités d'experts qui contrôlent le respect, par les États parties, des traités juridiquement contraignants relatifs aux droits de l'homme.

Le Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme a fourni son soutien au travail du Conseil et de ses mécanismes, incluant les organes de traité et les procédures spéciales. Le Bureau a renforcé sa solidarité à l'égard des pays et sa présence sur le terrain au niveau national et régional.

En mars, le Conseil a créé un groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée chargé de négocier, finaliser et soumettre au Conseil le projet de déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme. En septembre, le Conseil a adopté le plan d'action pour la deuxième phase (2010–2014) du Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme.

En décembre, l'Assemblée générale a pris note du projet de programme des activités pour l'Année internationale pour les personnes d'ascendance africaine 2011 et a invité les États membres à soutenir les activités organisées à l'occasion de l'Année.

La Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées est entrée en vigueur en décembre. L'Assemblée générale a déclaré le 30 août Journée internationale des victimes de disparitions forcées.

Deuxième partie : Droits de l'Homme

Chapitre II (p. 663–764)

Protection des droits de l'homme

PROCEDURES SPECIALES, 663. DROITS CIVILS ET POLITIQUES, 664 : Racisme et discrimination raciale, 664 ; Défenseurs des droits de l'homme, 673 ; Représailles pour avoir coopéré avec des organes de défense des droits de l'homme, 674 ; Protection des migrants, 675 ; Discrimination à l'encontre des minorités, 679 ; Liberté de religion ou de conviction, 681 ; Droit à l'autodétermination, 688 ; État de droit, démocratie et droits de l'homme, 693 ; Autres questions, 699. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS, 719 : Réalisation des droits économiques, sociaux et culturels, 719 ; Impact des crises économiques et financières, 719 ; Droit au développement, 719 ; Forum social, 732 ; Extrême pauvreté, 733 ; Droit à l'alimentation, 736 ; Droit à un logement convenable, 740 ; Droit à la santé, 741 ; Droit à la culture, 744 ; Droit à l'éducation, 744 ; Préoccupations scientifiques et environnementales, 747 ; Problèmes liés à l'esclavage, 748 ; Groupes vulnérables, 751.

En 2010, les Nations Unies ont continué de protéger les droits de l'homme à l'échelle mondiale par l'intermédiaire de plusieurs mécanismes. Ses principaux organes – l'Assemblée générale, le Conseil de Sécurité et le Conseil économique et social – ont continué de s'investir dans la protection de ces droits. Le Conseil des droits de l'homme a rempli sa mission d'organe intergouvernemental central des Nations Unies chargé de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales à l'échelle mondiale. Le Conseil a examiné les violations, s'est efforcé de les prévenir, a fourni des orientations générales, surveillé le respect des droits de l'homme partout dans le monde et collaboré avec les États pour les aider à s'acquitter de leurs obligations en matière de droits de l'homme.

Les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme ont joué un rôle essentiel dans la protection des droits de l'homme. Elles sont constituées d'experts indépendants qui ont pour mandat d'enquêter, de faire rapport et de conseiller sur la situation des droits de l'homme dans un domaine thématique ou sur un pays spécifique. Fin 2010, on comptait 41 procédures spéciales (33 mandats thématiques et 8 mandats par pays ou territoires) et 61 titulaires de mandat. Ces rapporteurs spéciaux, experts indépendants, groupes de travail et représentants du Secrétaire général ont agi à titre personnel, ne faisaient pas partie du personnel des Nations Unies et n'ont touché aucune rémunération financière.

Au cours de l'année, les procédures spéciales ont soumis 156 rapports au Conseil des droits de l'homme, dont 58 rapports sur les visites de pays, et 26 rapports à l'Assemblée générale. Ils ont adressé 604 communications à 110 États ; 66 % d'entre elles ont été adressées conjointement par plus d'un mandat. Ces communications concernaient au moins 1 407 cas individuels, dont 19 % de femmes. Les gouvernements ont répondu à 35 % des communications adressées en 2010 et 18 % de ces communications ont fait l'objet d'un suivi par les titulaires de mandat. Les procédures spéciales ont publié 232 communiqués de presse et déclarations publiques sur des situations jugées préoccupantes, dont 24 déclarations publiées conjointement par deux titulaires ou plus.

Les procédures spéciales ont effectué 67 visites de pays dans 48 États et territoires. Soixante-dix-huit pays avaient adressé une invitation permanente aux procédures spéciales au 31 décembre.

En 2010, le Conseil a créé deux mandats thématiques : le Groupe de travail sur la question de la discrimination à l'égard des femmes dans la législation et dans la pratique et le Rapporteur spécial sur les droits à la liberté de réunion pacifique et d'association.

Les droits de l'homme ont également été protégés grâce à l'action menée par le réseau des défenseurs des droits de l'homme dans les différents pays, dans le cadre de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme de 1998.

Les droits économiques, sociaux et culturels sont restés un axe de travail essentiel. En juillet, l'Assemblée générale a reconnu le droit de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement. Toujours en juillet, l'Assemblée a adopté une résolution sur le droit à l'éducation lors des situations d'urgence.

En décembre, l'Assemblée générale a proclamé le 24 mars Journée internationale pour le droit à la vérité, en ce qui concerne les violations flagrantes des droits de l'homme, et pour la dignité des victimes et le 30 août Journée internationale des victimes de disparition forcée.

Deuxième partie : Droits de l'Homme

Chapitre III (p. 765–788)

Situations des pays en matière de droits de l'homme

ASPECTS GÉNÉRAUX, 765. AFRIQUE, 766 : Burundi, 766 ; Côte d'Ivoire, 766 ; République démocratique du Congo, 767 ; Guinée, 768 ; Sierra Léone, 768 ; Somalie, 768 ; Soudan, 769. AMÉRIQUES, 770 : Bolivie, 770 ; Colombie, 771 ; Guatemala, 771 ; Haïti, 771. ASIE, 772 : Afghanistan, 772 ; Cambodge, 772 ; République populaire démocratique de Corée, 773 ; Iran, 776 ; Kirghizistan, 779 ; Myanmar, 779 ; Népal, 783. EUROPE ET MÉDITERRANÉE, 783 : Chypre, 783. MOYEN-ORIENT, 784 : Territoires occupés par Israël, 784.

En 2010, l'Assemblée générale, le Conseil des droits de l'homme, le Secrétaire général, les Rapporteurs spéciaux et les experts indépendants ont examiné la situation des États membres en matière de droits de l'homme.

En Afrique, la situation en matière de droits de l'homme s'est dégradée en Côte d'Ivoire, à la suite des élections présidentielles de novembre, ainsi qu'en République démocratique du Congo, où l'impunité et le recours aux enfants soldats ont continué à soulever de graves inquiétudes. En Somalie, les attaques aveugles contre les populations civiles ont aggravé la situation en matière de droits de l'homme et les conditions humanitaires, alors qu'au Somaliland, une diminution des violations des droits de l'homme a été enregistrée et des élections présidentielles ont été organisées avec succès en juin. En Guinée, un nouveau président, Alpha Condé, a promis la création d'une commission de vérité et de réconciliation afin de veiller à ce que les responsables de violations passées des droits de l'homme répondent de leurs actes. Le Soudan a progressé dans ses réformes institutionnelles et législatives, toutefois, le secteur de la justice et la police continuaient à manquer d'équipement approprié et de ressources. Les élections générales d'avril se sont globalement déroulées dans le calme et l'ordre, marquant les premières élections multipartites en 24 ans.

En Asie, la situation en matière des droits de l'homme s'est dégradée en Afghanistan, à cause d'une intensification du conflit armé, et en Iran, en raison de la répression menée contre les défenseurs des droits de l'homme, les militantes des droits des femmes, les journalistes et les opposants politiques. Le premier procès khmer rouge s'est achevé au Cambodge, où des progrès notables ont été accomplis dans la promotion et la protection des droits de l'homme. Au Kirghizistan, des pertes humaines ont été déplorées durant les manifestations menant à un changement de gouvernement le 7 avril et pendant le regain de violence en mai et juin. Au Myanmar, la situation en matière des droits de l'homme est restée préoccupante malgré des élections parlementaires nationales en novembre et un examen des lois pour les mettre en conformité avec les normes internationales. L'assignation à résidence de la Secrétaire générale de la Ligue nationale pour la démocratie, Daw Aung San Suu Kyi, a été levée, toutefois de nombreux autres prisonniers de conscience sont restés en détention. La communauté musulmane du nord de l'État de Rakhine a continué d'être l'objet de discrimination endémique.

Israël a maintenu le blocus de la bande de Gaza et la restriction de la libre circulation des Palestiniens en poursuivant la construction du mur en Cisjordanie, les contrôles aux postes-frontière et le morcellement de la Cisjordanie et de Jérusalem-Est. Les auteurs de violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire ont continué à bénéficier d'une impunité généralisée, le droit du peuple palestinien à l'autodétermination a été bafoué et la situation en matière des droits de l'homme à Jérusalem-Est s'est aggravée. Le 31 mai, Israël a attaqué une flottille de navires qui tentaient d'apporter une aide humanitaire à Gaza. Une mission internationale d'établissement des faits a conclu qu'Israël s'était rendu coupable

d'une série de violations du droit international au cours de l'interception du convoi et pendant la détention des passagers avant leur expulsion.

Le Conseil des droits de l'homme a tenu deux sessions extraordinaires sur des situations des droits de l'homme particulières : sa treizième session extraordinaire (27–28 janvier) concernant le soutien au processus de relèvement en Haïti après le séisme du 12 janvier 2010 et sa quatorzième session (23 décembre) concernant la situation en matière des droits de l'homme en Côte d'Ivoire suite aux résultats de l'élection présidentielle de 2010.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre I (p. 791–858)

Politiques de développement et coopération économique internationale

RELATIONS ECONOMIQUES INTERNATIONALES, 791 : Développement et coopération économique internationale, 791 ; Développement durable, 800 ; Élimination de la pauvreté, 809 ; Science et technique au service du développement, 829. TENDANCES ECONOMIQUES ET SOCIALES, 840. POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT ET ADMINISTRATION PUBLIQUE, 840 : Comité des politiques de développement, 840 ; Administration publique, 841. GROUPES DE PAYS EN SITUATION PARTICULIERE, 842 : Pays les moins avancés, 842 ; Petits États insulaires en développement, 848 ; Pays en développement sans littoral, 855.

À cinq ans de l'échéance 2015 convenue pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), les progrès en matière de réduction de la pauvreté étaient inégaux d'une région à l'autre, voire menacés dans certaines parties du monde. Malgré la crise financière et économique, l'élan pris par la croissance économique dans le monde en développement était assez fort pour permettre de continuer à faire reculer la pauvreté et de tenir le cap de l'objectif fixé dans ce domaine.

Plusieurs initiatives ont été développées en vue d'accélérer les progrès vers la réalisation des OMD et des autres objectifs de développement convenus au niveau international. Le système des Nations Unies a poursuivi la mise en œuvre de ses neuf initiatives communes destinées à aider les pays à surmonter la crise économique et à s'en remettre. Un programme d'action pour la deuxième décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008–2017) dans le cadre du développement a cherché à apporter une réponse, à l'échelle du système des Nations Unies, à la crise économique et à son impact. Au mois de septembre, lors de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les OMD, les dirigeants mondiaux ont proposé une feuille de route établissant les actions nécessaires pour atteindre les objectifs à l'horizon 2015.

Le Conseil économique et social s'est penché sur un large éventail de problèmes relatifs à la mise en œuvre du programme de développement des Nations Unies. La Commission du développement durable a examiné les progrès accomplis dans le suivi du Sommet mondial pour le développement durable de 2002 et la mise en œuvre de l'Agenda 21 (plan d'action pour le développement durable adopté par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992).

La session de la Commission a eu lieu à un moment crucial, puisque la communauté internationale s'apprêtait à tenir plusieurs événements de haut niveau, dont la Réunion plénière de haut niveau sur les OMD, la Réunion de haut niveau de l'examen quinquennal de l'application de la Stratégie de Maurice, la Réunion de haut niveau sur la biodiversité ainsi que la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, prévue en 2012, et la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA-IV), prévue en 2011.

La Commission de la science et de la technique au service du développement a procédé à un examen sur cinq ans des progrès accomplis dans le suivi du Sommet mondial sur la société de l'information de 2003–2005. Le Comité des politiques de développement a abordé les questions suivantes, concernant : l'impact des crises mondiales sur l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme ; les mesures internationales de soutien destinées à aider les pays les moins avancés (PMA) ; le soutien du système des Nations Unies aux petits États insulaires en développement. Le Comité d'experts de l'administration publique a examiné le programme des Nations Unies sur l'administration et les finances publiques.

Les besoins particuliers des 49 pays catégorisés comme les moins avancés ont été examinés en relation avec l'application de la Déclaration de Bruxelles et du Programme d'action en faveur

des pays les moins avancés pour la décennie 2001–2010 et les préparatifs pour la PMA-IV. Le Comité des politiques de développement a observé que la Guinée équatoriale et les Maldives évoluaient en douceur vers leur retrait de la catégorie des PMA. En 2009, à la suite du tsunami dans le Pacifique, le Samoa avait été victime de pertes humaines et économiques considérables et ses perspectives économiques demeuraient incertaines.

La mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty, qui traite des besoins des pays en développement sans littoral, a été révisée lors de la session régulière de l'Assemblée générale de 2010, ainsi qu'en septembre au cours de la neuvième Réunion ministérielle annuelle en marge de la session de l'Assemblée. Le même mois, l'Assemblée générale a procédé à un examen de haut niveau visant à évaluer les progrès accomplis dans la résolution des problèmes des petits États insulaires en développement.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre II (p. 859–892)

Activités opérationnelles de développement

ACTIVITES A L'ECHELLE DU SYSTEME, 859. COOPERATION TECHNIQUE VIA LE PNUD, 867 : PNUD/Conseil exécutif du FNUAP, 867 ; Activités opérationnelles du PNUD, 871 ; Questions financières et administratives, 879. AUTRES ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE, 885 : Activités des Nations Unies, 885 ; Bureau des Nations Unies pour les partenariats, 886 ; Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, 887 ; Volontaires des Nations Unies, 890 ; Coopération économique et technique entre pays en développement, 891 ; Fonds d'équipement des Nations Unies, 891.

2010 a été une année particulièrement importante pour l'ensemble des acteurs du développement puisqu'elle a lancé le compte à rebours pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) dont l'échéance est fixée à 2015. Le système des Nations Unies a continué de fournir une aide au développement aux pays en voie de développement et aux pays en transition. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) – principal organisme des Nations Unies pour l'assistance technique à travers son double rôle d'agence leader et de coordonnateur du système de développement des Nations Unies – a connu une hausse de ses revenus et de ses dépenses globales, s'établissant respectivement à 5,95 milliards de dollars et 5,99 milliards de dollars. Une aide au développement a également été fournie à travers les organismes suivants : le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, qui a financé des projets de coopération technique évalués à quelque 71,8 millions de dollars ; le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux, avec un cumul des ressources allouées aux projets atteignant 1,17 milliard de dollars ; le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), qui a mis en place des projets évalués à 1,27 milliard de dollars pour le compte de ses partenaires ; le Fonds d'équipement des Nations Unies qui, malgré un environnement extérieur difficile, a vu ses revenus augmenter pour atteindre 42,3 milliards de dollars, une hausse qui lui a permis d'élaborer de nouvelles interventions en réponse à la demande émanant des pays.

Le Secrétaire général a estimé que les tendances à long terme du financement destiné aux activités opérationnelles de développement ont été favorables, le financement total, en termes réels, ayant plus que doublé entre 1995 et 2010. Des préoccupations ont pourtant été exprimées quant à la stagnation de la croissance des contributions, voire à son recul, en raison de l'impact négatif de la crise économique mondiale. Le Secrétaire général a néanmoins noté une amélioration du fonctionnement du système des Nations Unies pour le développement avec une coordination interinstitutions renforcée et des progrès dans la simplification et l'harmonisation des pratiques commerciales.

En février, le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud s'est réuni afin de considérer la mise en œuvre du document de Nairobi issu de la Conférence de haut niveau sur la coopération Sud-Sud de 2009. Il a prié le Secrétaire général d'établir, avec le soutien de l'Unité spéciale de coopération Sud-Sud du PNUD, des directives opérationnelles, relatives à la mise en œuvre du document final de Nairobi, à l'intention des organisations et des agences des Nations Unies.

Le Programme des Volontaires des Nations Unies (VNU), administré par le PNUD et fort de ses 7765 bénévoles, a mené 7960 missions dans 132 pays. Il a fait office de coordonnateur à l'occasion du dixième anniversaire de l'Année internationale des Volontaires en 2011.

En décembre, le Conseil d'administration du PNUD/Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a été renommé, par l'Assemblée générale, Conseil d'administration du PNUD/FNUAP et de l'UNOPS.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre III (p. 893–936)

Assistance humanitaire et programmes spéciaux d'assistance économique

ASSISTANCE HUMANITAIRE, 893 : coordination, 893 ; Mobilisation des ressources, 901 ; activités humanitaires, 902. PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE, 908 ; Redressement économique et développement de l'Afrique, 908 ; Autres activités d'assistance économique, 916 ; INTERVENTIONS EN CAS DE CATASTROPHE, 920 : Coopération internationale, 921 ; Prévention des catastrophes, 925 ; Assistance en cas de catastrophe, 929.

En 2010, des catastrophes naturelles dévastatrices, les effets paralysants de la crise financière et économique mondiale sur les pays les plus vulnérables et les situations de conflit permanent dans beaucoup de régions du monde ont entraîné des crises humanitaires de grande ampleur. Quelque 385 catastrophes ont fait plus de 297 000 morts et ont affecté 217 millions de personnes, causant des dommages économiques estimés à 124 milliards de dollars. Les Nations Unies, par le biais du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), ont mobilisé et coordonné l'aide humanitaire en réponse à ces urgences internationales, lançant des appels globaux et des appels éclair pour l'Afghanistan, l'Afrique de l'Ouest, le Congo, le Guatemala, Haïti, le Kenya, le Kirghizistan, la Mongolie, l'Ouganda, le Pakistan, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la Somalie, le Soudan, le Tchad, le Territoire palestinien occupé, le Yémen et le Zimbabwe. L'OCHA a bénéficié de contributions, destinées à l'aide en cas de catastrophes naturelles, s'élevant à 6,4 milliards de dollars. Le Fonds central d'intervention d'urgence a continué d'assurer l'acheminement rapide d'assistance aux populations affectées par des catastrophes soudaines et des situations d'urgence insuffisamment financées.

En Haïti, où le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti travaillait déjà à promouvoir à long terme le redressement socio-économique, la stabilité et la reconstruction à la suite d'une catastrophe, un tremblement de terre de forte magnitude a été la cause, en janvier, de centaines de milliers de morts et de blessés et de dégâts considérables. Les Nations Unies, par le biais de l'OCHA, ont mobilisé les interventions humanitaires internationales. Deux conférences internationales ont été organisées en Haïti : la conférence internationale des donateurs au mois de mars et le Sommet mondial pour l'avenir d'Haïti en juin. Dans le cadre d'autres activités pour le développement, le Corps commun d'inspection a publié un rapport sur le soutien fourni par le système des Nations Unies en Afrique, où figurent 17 recommandations relatives à l'amélioration de la coordination, de la coopération et de la cohérence dudit soutien.

Les efforts se sont poursuivis pour mettre en œuvre la Déclaration de Hyōgo et le Cadre d'action de Hyōgo pour 2005–2015, un programme sur 10 ans adopté lors de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, en 2005, en vue de réduire les risques de catastrophe. Un examen à mi-parcours du Cadre d'action a débuté dans le but de donner des points de repère pour poursuivre la mise en œuvre et la coopération internationale post-2015 en matière de réduction des risques de catastrophe.

En cours d'année, le Conseil économique et social s'est employé à renforcer la coordination de l'assistance humanitaire des Nations Unies, notamment les opérations humanitaires menées dans des environnements extrêmement dangereux et instables, et à améliorer la préparation aux situations d'urgence humanitaires. L'« approche des responsabilités modulaires » – mécanisme visant à améliorer l'efficacité des interventions humanitaires et à renforcer les partenariats – a été évaluée et des recommandations ont été proposées afin d'améliorer sa mise en œuvre.

Le nouveau cadre stratégique 2010–2013 de l'OCHA a axé son action sur l'assurance d'un environnement plus propice à l'intervention humanitaire ; il a établi un système de coordination des actions humanitaires plus efficace et renforcé la gestion et l'administration de l'OCHA.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre IV (p. 937–966)

Commerce international, financement et transports

COMMERCE INTERNATIONAL, 937 : Système commercial multilatéral, 938 ; Politique commerciale, 941 ; Promotion et facilitation du commerce, 942 ; Produits de base, 944 ; FINANCEMENT, 945 ; Politique financière, 945 ; Financement du développement, 953 ; Autres problématiques de financement, 961. TRANSPORTS, 963 : Transport maritime, 963 ; Transport des marchandises dangereuses, 963. QUESTIONS INSTITUTIONNELLES ET ORGANISATIONNELLES RELATIVES A LA CNUCED, 964.

En 2010, le travail du système des Nations Unies sur le commerce international, le financement et les transports a porté principalement sur la crise financière et économique mondiale survenue en 2008. Le système, en particulier la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), a cherché des solutions pour affronter « l'énormité et la nature multidimensionnelle » de la crise, selon l'expression utilisée en décembre par l'Assemblée générale.

Après une année de reprise fragile et inégale, la croissance économique mondiale a commencé à accuser un ralentissement généralisé au milieu de l'année 2010. Le commerce international a continué de croître en 2010, mais l'élan de la forte croissance observée au premier semestre de l'année a commencé à s'essouffler au cours du deuxième. Alors que le volume des exportations de nombreuses économies émergentes a atteint, voire dépassé, les sommets enregistrés avant la crise, les exportations des économies développées n'ont pas pleinement récupéré et se sont trouvées, au cours du troisième trimestre de l'année 2010, 8 % en deçà des sommets enregistrés avant la crise. Reflétant la reprise du commerce mondial, le transport maritime international a connu un essor en 2010 après le repli de 2009. Les flux nets de capitaux privés vers les économies émergentes se sont remis de leur déclin vertigineux fin 2008–début 2009. Ils ont été estimés à plus de 800 milliards de dollars en 2010, une augmentation de plus de 30 % par rapport à 2009. À la suite des flux négatifs nets de 2009, les prêts bancaires internationaux ont repris en 2010, même s'ils sont restés largement en dessous des niveaux d'avant la crise.

En mars, la réunion de haut niveau entre le Conseil économique et social, les institutions de Bretton Woods (le Groupe de la Banque mondiale et le Fonds monétaire international), l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED a porté sur la « Consolidation des acquis de Monterrey et de Doha : réalisation des objectifs de développements convenus sur le plan international, y compris des objectifs du Millénaire pour le développement ». En juin, l'Assemblée générale a tenu une réunion informelle sur les sources innovantes de financement du développement apportant ainsi des contributions de fond à la Réunion plénière de haut niveau de septembre sur les objectifs du Millénaire pour le développement.

En juin également, la Conférence des Nations Unies sur le cacao pour la négociation d'un accord destiné à succéder à l'Accord international de 2001 sur le cacao a conclu un nouvel accord international sur le cacao, en remplacement de celui de 2001, ayant pour objectif de renforcer la coopération internationale entre les producteurs et les consommateurs de cacao.

En novembre, lors de la sixième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives, les directeurs des autorités de la concurrence et les représentants gouvernementaux, le secteur privé et la société civile ont évalué l'application de l'Ensemble de principes et de règles et ont étudié des propositions visant à l'améliorer.

Lors de sa session annuelle de septembre, le Conseil du commerce et du développement, organe directeur de la CNUCED, a pris des mesures sur l'Afrique et sur de nouvelles formes de partenariats du développement. Il a également entrepris une évaluation et un examen de la mise en œuvre, par la CNUCED, de l'Accord 2008 d'Accra, adopté lors de CNUCED XII, et a révisé les activités de coopération technique de la CNUCED et leur financement.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre V (p. 967–998)

Activités économiques et sociales régionales

COOPERATION REGIONALE, 967. AFRIQUE, 968 : Tendances économiques, 968 ; Activités, 969 ; Questions relatives aux programmes et à l'organisation, 973 ; Coopération régionale, 974. ASIE ET PACIFIQUE, 974 : Tendances économiques, 974 ; Activités, 975 ; Questions relatives aux programmes et à l'organisation, 978. EUROPE, 983 : Tendances économiques, 983 ; Activités, 983 ; Logement et aménagement du territoire, 984. AMERIQUE LATINE ET CARAÏBES, 988 ; Tendances économiques, 988 ; Activités, 985 ; Questions relatives aux programmes et à l'organisation, 992. ASIE OCCIDENTALE, 993 : Tendances économiques, 994 ; Activités, 994 ; Questions relatives aux programmes et à l'organisation, 998.

En 2010, les cinq commissions régionales des Nations Unies ont continué de fournir une coopération technique, notamment des services consultatifs, à leurs États membres, de promouvoir des programmes et des projets et de dispenser des formations afin de renforcer les capacités nationales dans plusieurs secteurs. Quatre d'entre elles ont tenu des sessions régulières en cours d'année : la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO). La Commission économique pour l'Europe ne s'est pas réunie en 2010. Les Secrétaires exécutifs des commissions ont continué à se rencontrer à intervalle régulier afin d'échanger des points de vue et de coordonner leurs activités et leurs positions sur les questions majeures relatives au développement.

La CEA a organisé sa session annuelle dans le cadre des réunions conjointes de la Conférence des ministres de l'Économie et des Finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des Finances, de la Planification et du Développement économique de la CEA. La session s'est réunie en mars et a adopté une déclaration ministérielle en vertu de laquelle les ministres se sont engagés à mettre en œuvre des programmes pour la transformation économique, la création d'emplois et l'élimination de la pauvreté qui passera par une garantie de la sécurité alimentaire en Afrique d'ici cinq ans.

En mai, la CESAP a adopté la Déclaration d'Incheon qui souligne la nécessité d'une coopération régionale renforcée en vue de rendre la région plus résistante aux crises futures et de consolider la capacité des pays à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. La sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (27 septembre–2 octobre, Astana, Kazakhstan) a adopté les textes suivants : Déclaration ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique 2010 ; Plan régional d'application pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique 2011–2015 ; Initiative d'Astana pour une « passerelle verte », Programme de partenariat Europe-Asie-Pacifique pour la mise en œuvre de la « croissance verte ».

Au cours de sa trente-troisième session, la CEPALC a adopté la Résolution de Brasilia dans laquelle le Secrétaire exécutif est prié de mener des études et d'émettre des propositions politiques visant à renforcer les capacités nationales de développement économique et social. La Commission a également demandé au Secrétaire exécutif de développer des indicateurs permettant de mesurer l'impact social et économique de la coopération Sud-Sud.

Lors de sa session de mai, la CESAO a tenu deux tables rondes : la première sur les politiques nationales pour la jeunesse dans la cadre du Programme d'action mondial pour la jeunesse à

l'horizon 2000 et au-delà ; la seconde sur le renforcement des capacités humaines et institutionnelles. Elle a réclamé l'organisation d'un Forum arabe sur la gouvernance de l'Internet et a adopté un statut pour l'établissement du Centre de technologie de la CESAO que le Conseil économique et social a approuvé en juillet.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre VI (p. 999–1004)

Énergie, ressources naturelles et cartographie

ENERGIE ET RESSOURCES NATURELLES, 999 : Énergie, 999 ; Ressources naturelles, 1002. CARTOGRAPHIE, 1004.

Parmi les divers organismes des Nations Unies se consacrant à la conservation, au développement et à l'utilisation de l'énergie et des ressources naturelles en 2010, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), parallèlement à son travail sur la non-prolifération des armes nucléaires, a continué d'aborder les questions internationales relatives à la technologie nucléaire. L'Agence sert notamment de coordonnateur pour la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de la technologie nucléaire et pour la promotion de la sûreté et de la sécurité nucléaires au niveau international. L'Initiative de l'AIEA sur les utilisations pacifiques, lancée au cours de l'année, a permis d'accroître le financement des activités de coopération technique.

L'Assemblée générale a déclaré 2012 Année internationale de l'énergie durable pour tous, et 2013 Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau. L'Assemblée a également reconnu le droit à l'eau et à l'assainissement et indiqué que l'accès à l'eau potable et à l'assainissement était indispensable à la réalisation de l'ensemble des droits de l'homme. Elle a invité à davantage soutenir les efforts destinés à renforcer les capacités, surtout dans les pays en voie de développement.

Un dialogue interactif de haut niveau sur la Journée mondiale de l'eau (22 mars) a souligné que la résolution des problèmes liés à la compétition autour des ressources en eau partagées et des eaux transfrontières, superficielles et souterraines, contribuerait à la réalisation de nombreux objectifs du Millénaire pour le développement. En attendant, la distribution entre les États des eaux transfrontières représentait toujours un défi, notamment dans les pays à climat aride ou semi-aride. L'examen complet à mi-parcours de la Décennie internationale d'action « L'eau, source de vie » 2005–2015 a mis l'accent sur la nécessité de poursuivre la mobilisation des ressources au cours de la deuxième moitié de la décennie.

Le Conseil économique et social a pris note des recommandations de la neuvième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour les Amériques et de la dix-huitième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique. Il a adopté une résolution sur la gestion de l'information géographique au niveau mondial.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre VII (p. 1005–1051)

Environnement et établissements humains

ENVIRONNEMENT, 1005 : Programme des Nations Unies pour l'environnement, 1005 ; Fonds pour l'environnement mondial, 1017 ; Conventions et mécanismes internationaux, 1018 ; Activités en faveur de l'environnement, 1028. ETABLISSEMENTS HUMAINS, 1044 : Mise en œuvre du Programme pour l'habitat et renforcement d'ONU-Habitat, 1044, Programme des Nations Unies pour les établissements humains, 1049.

En 2010, les Nations Unies et la communauté internationale ont redoublé d'efforts pour renforcer la protection de l'environnement et faire face aux nouveaux défis liés à l'environnement par le biais d'instruments juridiquement contraignants et d'activités menées par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

La onzième session extraordinaire du Conseil d'administration du PNUE/Forum ministériel mondial sur l'environnement a abordé une nouvelle question de politique générale : l'environnement dans le système multilatéral. Elle a donné lieu à l'adoption de la Déclaration Nusa Dua, portant sur les préoccupations fondamentales liées à l'environnement, en particulier celles relatives au changement climatique, au développement durable, à l'économie verte et à la biodiversité. Le Conseil a formé un groupe consultatif composé de ministres ou de représentants de haut niveau afin d'examiner une réforme plus vaste du système de la gouvernance internationale de l'environnement. Il a adopté des directives pour l'élaboration d'une législation nationale sur l'accès à l'information, la participation du public et l'accès à la justice dans le domaine de l'environnement et pour l'élaboration d'une législation nationale sur la responsabilité, l'intervention et l'indemnisation en cas de dommages causés à l'environnement par des activités dangereuses. Le Conseil a également adopté des décisions concernant : le soutien du PNUE en Haïti suite au tremblement de terre dévastateur qui a frappé le pays en janvier ; une amélioration de la coordination de l'action des organismes à l'échelle du système des Nations Unies, y compris du Groupe de la gestion de l'environnement ; la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques ; l'état de l'environnement dans la bande de Gaza ; les océans ; les options de financement pour les déchets chimiques.

Le 22 septembre, l'Assemblée générale a tenu une réunion de haut niveau dans le cadre de la célébration de l'Année internationale de la biodiversité. Les discussions ont porté sur des questions essentielles de stratégie et de politique, notamment : l'élaboration de la stratégie pour la biodiversité après 2010 ; les avantages procurés par la biodiversité pour le développement et la réduction de la pauvreté ; les mesures permettant d'atteindre les objectifs de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). La dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a adopté le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation et le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011–2020, y compris les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. La cinquième réunion de la Conférence des Parties à la convention sur la diversité biologique servant de Réunion des Parties du protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques a adopté le Plan stratégique du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques pour la période 2011–2020.

La seizième session de la Conférence des Parties de la CCNUCC a adopté les Accords de Cancún, précisant l'action concertée à engager à long terme en vue d'établir un objectif global, à savoir, une réduction sensible des émissions mondiales d'ici à 2050, et une coopération visant à atteindre le plus tôt possible le pic des émissions mondiales et nationales de gaz à effet de serre. Les Accords ont

également créé le Cadre de l'adaptation de Cancún afin de renforcer l'action engagée dans le domaine de l'adaptation et un Comité de l'adaptation chargé de promouvoir une mise en œuvre cohérente de cette action.

L'Assemblée a réélu Achim Steiner au poste de Secrétaire exécutif du PNUE pour un mandat de quatre ans commençant le 15 juin 2010 et prenant fin le 14 juin 2014.

Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a maintenu son soutien à la mise en œuvre du Programme 1996 pour l'habitat et aux objectifs du Millénaire pour le développement. La cinquième session du Forum urbain mondial s'est tenue en mars à Rio de Janeiro, Brésil, sur le thème « Le droit à la ville : réduire la fracture urbaine ». Le Forum a traité des nouvelles inégalités urbaines, des alternatives politiques et de pratiques efficaces en matière de développement des établissements humains. La Campagne urbaine mondiale a été lancée au cours de la session : elle est destinée à promouvoir l'action d'ONU-Habitat et de ses partenaires du Programme pour l'Habitat visant à rendre les villes meilleures, plus intelligentes, plus vertes et plus équitables.

En août, l'Assemblée a élu Joan Clos au poste de Directeur exécutif d'ONU-Habitat pour un mandat de quatre ans commençant le 18 octobre 2010 et prenant fin le 17 octobre 2014.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre VIII (p. 1052–1064)

Population

COMMISSION DE LA POPULATION ET DU DEVELOPPEMENT, 1052 : Session de la Commission, 1052. MIGRATIONS INTERNATIONALES ET DEVELOPPEMENT, 1054. FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION, 1057 : Activités, 1057. AUTRES ACTIVITES RELATIVES A LA POPULATION, 1063.

En 2010, la population mondiale comptait 6,9 milliards de personnes dont l'espérance de vie atteignait 69 ans dans toutes les régions du monde, à l'exception de l'Afrique. 91 % des droits liés à la procréation ont été inclus dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et plus de 6 000 communautés appartenant à huit pays ont rejeté la pratique de la mutilation génitale féminine. Les Nations Unies ont apporté leur soutien aux pays effectuant le recensement de la population du cycle de 2010, aux pays mettant en œuvre des programmes destinés à la prévention de la transmission mère-enfant du VIH et aux régions ayant besoin de soins obstétriques et néonataux d'urgence, de planning familial et d'une prise en charge des nouveau-nés.

Les activités du système des Nations Unies en matière de population ont continué de suivre le Programme d'action adopté lors de la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994 (CIPD) et les principales mesures de sa mise en œuvre adoptées lors de la vingt et unième séance extraordinaire de l'Assemblée générale en 1999. La Commission sur la population et le développement – l'organisme chargé de la surveillance, de l'examen et de l'évaluation de la mise en œuvre du Programme d'action – a étendu le Programme et ses principales mesures au-delà de 2014 et a étudié le thème spécial « Santé, morbidité, mortalité et développement ». La Division de la population a effectué une analyse des tendances démographiques et des politiques à travers le monde et présenté un rapport aux conclusions disponibles dans des publications et sur Internet.

Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a apporté son soutien aux pays qui mettaient en œuvre le programme d'action de la CIPD et les Objectifs du Millénaire pour le développement en s'appuyant sur les données démographiques dont ils disposaient pour élaborer des politiques et des programmes cohérents. En 2010, l'assistance fournie par le FNUAP à 155 pays, régions et territoires a porté en priorité sur les domaines suivants : accroissement de la disponibilité et de la qualité des services de santé procréative, en particulier chez les jeunes ; autonomisation de la femme ; élimination de la violence sexiste ; élaboration de politiques démographiques efficaces.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre IX (p. 1065–1132)

Politique sociale, prévention du crime et développement des ressources humaines

POLITIQUE SOCIALE ET QUESTIONS CULTURELLES, 1065 : Développement social, 1065 ; Personnes handicapées, 1077 ; Activités de suivi de l'Année internationale de la famille, 1081 ; Développement culturel, 1082. PREVENTION DU CRIME ET JUSTICE PENALE, 1094 : Douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, 1094 ; Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, 1101 ; Programme pour la prévention du crime, 1103 ; Intégration et coordination, 1109. DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES, 1129 ; Instituts de recherche et de formation des Nations Unies, 1129 ; Éducation pour tous, 1130.

En 2010, les Nations Unies ont continué de promouvoir le développement social, culturel et humain, et de renforcer leur programme pour la prévention du crime et la justice pénale.

En février, la Commission pour le développement social a de nouveau considéré le thème de « l'Intégration sociale » comme prioritaire et, pour la première fois de son histoire, a adopté un projet de résolution relatif à ce thème que le Conseil économique et social a approuvé. L'Assemblée générale a examiné la mise en œuvre du document issu du Sommet mondial 1995 pour le développement social et des nouvelles initiatives adoptées lors de la vingt-quatrième séance extraordinaire de l'Assemblée en 2000. En décembre, la Commission a également adopté une résolution sur les coopératives dans le développement social en prévision du lancement de l'Année internationale des coopératives en 2012. Toujours en février, l'Assemblée a déclaré le 21 mars de chaque année Journée internationale du Novruz.

Le douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, organisé au Brésil en avril, a adopté la Déclaration de Salvador sur les stratégies globales pour faire face aux défis mondiaux : les systèmes de prévention du crime et de justice pénale et leur évolution dans un monde en mutation. En mai, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a tenu un débat thématique sur la protection des biens culturels contre le trafic illicite et a abordé différents thèmes, parmi lesquels : le renforcement de la prévention du crime et des réponses de la justice pénale à la violence à l'égard des femmes ; les Règles des Nations Unies concernant le traitement des détenues et l'imposition de mesures non privatives de liberté aux délinquantes ; la réorganisation des fonctions de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) ; le douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

En juillet, l'Assemblée a adopté le Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes et les Règles des Nations Unies concernant le traitement des détenues et l'imposition de mesures non privatives de liberté aux délinquantes. En octobre, l'Assemblée a adopté par consensus une résolution proclamant la première semaine de février de chaque année Semaine mondiale de l'harmonie interconfessionnelle parmi toutes les confessions et croyances. Elle a reconnu l'impérieuse nécessité d'instaurer un dialogue entre les différentes croyances et religions pour améliorer l'entente mutuelle, l'harmonie et la coopération entre les êtres humains.

En 2010, les Nations Unies ont célébré l'Année internationale de rapprochement des cultures. Cette année a également marqué la fin de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence au profit des enfants du monde, qui avait débuté en 2001. Dans une résolution du mois de novembre, l'Assemblée a rappelé que la mise en œuvre effective du Programme d'action sur une culture de la paix avait pour objectif de renforcer le mouvement mondial en faveur d'une culture de la paix et a appelé tous les intéressés à renouveler leur soutien à la réalisation de cet objectif.

En décembre, l'Assemblée générale a adopté les résolutions suivantes, concernant : le sport en tant que moyen de promouvoir l'éducation, la santé, la paix et le développement, y compris dans la perspective des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ; la culture et le développement, insistant sur l'importance de la contribution de la culture pour un développement durable et pour la réalisation des objectifs de développement ; la réalisation des OMD relatifs aux personnes handicapées. Toujours en décembre, l'Assemblée a prié le Secrétaire général d'accorder une attention toute particulière aux ressources nécessaires à la réalisation des missions confiées à l'ONUSC ; elle a demandé aux États membres d'élaborer, en collaboration avec le programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, des stratégies destinées à lutter contre la criminalité transnationale organisée ; elle a exhorté les États membres, les organisations non gouvernementales et la communauté internationale à continuer d'adopter des mesures pratiques et concrètes visant à appuyer l'Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants. Au cours du même mois, dans une résolution sur la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation, l'Assemblée a demandé aux États membres, à leurs partenaires de développement, à la communauté internationale des donateurs, au secteur privé et à la société civile d'intensifier leurs efforts en faveur de l'alphabétisation et de réfléchir à la stratégie de l'après 2012 pour lutter contre les défis posés par l'alphabétisation des jeunes et des adultes.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre X (p. 1133–1182)

Femmes

SUIVI DE LA QUATRIÈME CONFÉRENCE MONDIALE SUR LES FEMMES ET DE BEIJING+5, 1133 : Principaux sujets de préoccupation, 1139. MECANISME DES NATIONS UNIES, 1176 : Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, 1176 ; Commission de la condition de la femme, 1177 ; ONU-Femmes, 1178 ; Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, 1182

2010 a marqué le quinzième anniversaire de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes (1995). Les Nations Unies ont célébré cette étape importante à travers diverses activités destinées à mesurer les efforts accomplis pour améliorer le statut de la femme dans le monde entier. La Commission de la condition de la femme a procédé à un examen, à l'échelle mondiale, des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing adopté lors de la Quatrième Conférence mondiale et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale en 2000 (Beijing+5). La Commission a tenu une série de tables rondes et de débats d'experts dont les résumés ont été transmis au Conseil économique et social pour éclairer son examen ministériel annuel 2010 concernant la mise en œuvre des objectifs et des engagements convenus au niveau international en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. Elle a également adopté une déclaration, marquant ce quinzième anniversaire, qui a été présentée au Conseil avant d'être transmise à l'Assemblée générale et approuvée, par celle-ci, en décembre.

En juillet, l'Assemblée a créé l'Entité des Nations Unies chargée de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes) dont l'entrée en fonctions est fixée au 1er janvier 2011. Regroupant les mandats et les avoirs des quatre entités actuelles chargées des questions relatives aux femmes – Bureau de la Conseillère spéciale pour les problématiques hommes-femmes et la promotion de la femme, Division de la promotion de la femme, Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme –, ONU-Femmes serait placé au centre du dispositif de promotion de l'égalité des sexes du système des Nations Unies. En octobre, le Conseil a défini les modalités d'élection du Conseil d'administration d'ONU-Femmes, et l'Assemblée a pris des décisions importantes de financement, notamment en approuvant le recours à la formule du versement d'une somme forfaitaire pour l'administration des ressources du budget ordinaire d'ONU-Femmes, et en déterminant le montant et les sources de financement devant être transférés au chapitre ONU-Femmes du budget ordinaire des Nations Unies de l'exercice 2010–2011.

En mars, la Commission de la condition de la femme a porté à l'attention du Conseil les résolutions suivantes, concernant : les femmes et les filles face au VIH/sida ; la libération des femmes et des enfants pris en otages lors de conflits armés, y compris de ceux emprisonnés ultérieurement ; l'autonomisation économique des femmes ; l'abandon de la mutilation génitale féminine ; l'élimination de la mortalité maternelle. Elle a également recommandé au Conseil l'adoption d'un projet de résolution sur la situation des Palestiniennes et l'aide à leur apporter. En juillet, le Conseil s'est prononcé sur ce projet, ainsi que sur une résolution concernant la transversalisation de la problématique hommes-femmes dans toutes les politiques et tous les programmes des Nations Unies. L'Assemblée a adopté une série de résolutions sur des questions essentielles touchant la vie des femmes, parmi lesquelles : l'élimination de la violence à l'égard des femmes ; l'appui à l'action engagée pour en finir avec la fistule obstétricale ; l'instauration de la Journée internationale des veuves ; la traite des femmes et des filles ; le renforcement des réponses de la justice pénale à la violence à

l'égard des femmes ; le suivi de la Quatrième Conférence sur les femmes et la pleine mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire ; le renforcement de la prévention du crime et des réponses de la justice pénale à la violence à l'égard des femmes. Dans la dernière résolution figuraient les nouvelles Stratégies et mesures concrètes types relatives à l'élimination de la violence contre les femmes dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale.

En avril et octobre, dans ses deux déclarations concernant les femmes et les conflits armés, le Président du Conseil de Sécurité a salué l'élection de Margot Wallström au poste de Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et a soutenu l'élaboration d'une série d'indicateurs possibles à usage international, destinés à suivre la mise en œuvre de la résolution 1325(2000) sur la pleine participation des femmes à la prévention et au règlement des conflits. Dans une résolution de décembre, le Conseil a demandé au Secrétaire général d'établir, dans ses rapports annuels sur la mise en œuvre des résolutions 1820(2008) et 1888(2009) sur la violence sexuelle en période de conflit armé, la liste des personnes soupçonnées de se livrer au viol et à d'autres formes de violence sexuelle dans les situations de conflit dont le Conseil est saisi.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre XI (p. 1183–1197)

Enfants, jeunes et personnes âgées

ENFANTS, 1183 : Suivi de la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 2002 consacrée aux enfants, 1183 ; Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 1184. JEUNES, 1192. PERSONNES AGEES, 1193 : Suivi de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (2002), 1193.

En 2010, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a continué d'œuvrer pour donner aux enfants le meilleur départ possible dans la vie et pour leur permettre de surmonter la pauvreté, la violence, la maladie et la discrimination. En collaboration avec 150 pays, régions et territoires, l'UNICEF a centré son action sur cinq domaines principaux : survie et développement du jeune enfant ; éducation de base et égalité des sexes ; VIH/sida et les enfants ; protection de l'enfant contre la violence, l'exploitation et les abus ; analyse de politiques et partenariats pour les droits de l'enfant. Des services d'intervention d'urgence ont apporté de l'aide dans 98 pays, notamment en Haïti et au Pakistan où les efforts déployés pour faire face aux conséquences des catastrophes naturelles ont été les plus importants. Au cours de sa première année avec l'Unicef, Anthony Lake, au poste de directeur général depuis le 1^{er} mai, a entamé son mandat par la visite de 22 pays dans lesquels l'organisation était présente.

L'Année internationale de la jeunesse : dialogue et compréhension mutuelle (12 août 2010–11 août 2011) a été célébrée dans le monde entier à travers des manifestations, conférences et initiatives diverses. L'objectif était de promouvoir les idéaux de paix, de respect des droits de l'homme et de solidarité en favorisant la communication entre les générations, les cultures, les religions et les civilisations. Le système des Nations Unies a collaboré, à tous les niveaux, aux activités liées à la jeunesse dans le but d'appliquer le Programme d'action pour la jeunesse. Dix-sept entités des Nations Unies œuvrant au développement de la jeunesse se sont appliquées à renforcer la mise en œuvre de programmes sur le VIH/sida, à appuyer les politiques visant à améliorer la création d'emplois et à mettre en place des mesures de protection pour les adolescentes défavorisées.

Le Secrétaire général a présenté deux rapports sur le suivi de la deuxième Assemblée mondiale de 2002 sur le vieillissement : l'un axé sur les efforts nationaux et l'autre dressant un état des lieux de la situation sociale, du bien-être, de la participation au développement et des droits des personnes âgées à travers le monde. Les Nations Unies ont poursuivi la mise en œuvre du Plan d'action international 2002 de Madrid sur le vieillissement ; le Secrétaire général a fait rapport sur la mise en œuvre de ce plan, sur les mécanismes visant à l'améliorer et sur les modalités prévues pour son examen. En juillet, le Conseil économique et social a formulé des recommandations à l'intention des États membres, de la communauté internationale et des organisations du système des Nations Unies sur l'application future du Plan d'action. En décembre, l'Assemblée générale a créé un groupe de travail à composition non limitée pour renforcer la protection des droits fondamentaux des personnes âgées.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre XII (p. 1198–1217)

Réfugiés et personnes déplacées

HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES, 1198 : Politique du programme du UNHCR, 1198 ; Protection et assistance aux réfugiés, 1203 ; Elaboration de la politique générale et coopération, 1213 ; Questions financières et administratives, 1215.

Le nombre de personnes relevant de la compétence du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) a baissé, passant de 36,5 millions en 2009 à 33,9 millions en 2010, y compris 10,6 millions de réfugiés parmi lesquels 7,2 millions se trouvaient dans une situation de réfugiés prolongée. Le nombre d'apatrides se situait à 3,5 millions, contre 6,6 millions en 2009. Cette réduction traduisait des modifications dans la méthodologie utilisée pour compter les apatrides dont le nombre réel se rapprochait plutôt des 12 millions selon les estimations. Le nombre de personnes déplacées internes (PDI) atteignait 27,5 millions, parmi lesquels 14,7 millions environ bénéficiaient de la protection et de l'aide de l'UNHCR. Le nombre de réfugiés rapatriés était estimé à 197 600 ; le plus faible en 20 ans. Par contre, le nombre de PDI rapatriés était, lui, de 2,9 millions ; le plus élevé en presque 15 ans.

L'Afrique subsaharienne a accueilli 10 millions de personnes relevant de la compétence du HCR et les efforts déployés au sein de toutes les opérations se sont centrés sur la lutte contre la violence, le viol et l'exploitation. Au centre et au sud de la Somalie, les troubles politiques persistants, la violence et la grave sécheresse ont entraîné le déplacement de dizaines de milliers de personnes à l'intérieur du pays et hors de ses frontières. Au nombre des évolutions positives figurait le retour de quelque 42 000 réfugiés et près d'un million de PDI, principalement en Afrique centrale et dans la région des Grands Lacs. Dans le courant de l'année, quelque 9 250 Congolais ont été rapatriés de Zambie, mettant ainsi un terme aux opérations de rapatriement dans ce pays. Quelque 162 000 réfugiés burundais ont été naturalisés en République-Unie de Tanzanie. En décembre, l'Assemblée générale a pris des mesures sur l'aide aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées en Afrique.

Les Amériques ont accueilli 4,6 millions de personnes relevant de la compétence du HCR qui a centré son action sur le renforcement des mécanismes de protection, la recherche de solutions globales et l'élargissement des partenariats.

La région Asie-Pacifique a accueilli 10,8 millions de personnes relevant de la compétence du HCR qui a centré ses activités sur la préservation de l'espace de protection et d'asile, la recherche de solution aux situations de réfugiés prolongées, la garantie d'une protection et de solutions durables pour les PDI et la protection des apatrides.

Le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord ont accueilli, mais également produit un nombre considérable de réfugiés et de PDI, ainsi qu'une importante population apatride d'environ 4,5 millions de personnes. La protection de l'espace est restée faible et l'absence de systèmes d'asile nationaux a gêné le Bureau dans l'accomplissement de sa mission.

Quelque 274 000 personnes ont déposé une demande d'asile en Europe, qui a accueilli 4 millions de personnes relevant de la compétence du HCR. Le Haut-Commissariat s'est employé en priorité à assurer le respect des principes de protection internationale, à consolider l'assistance et les solutions durables et à rallier un soutien en faveur des efforts qu'il déploie au niveau mondial pour protéger et aider les personnes relevant de sa compétence.

Dans sa quête de solutions durables pour les réfugiés, l'UNHCR a concentré ses efforts sur le rapatriement librement consenti, l'intégration locale et la réinstallation. Plusieurs opérations de rapatriement librement consenti ont été organisées et ont permis à 197 600 réfugiés de rentrer

chez eux, en Afghanistan, en République démocratique du Congo et en Iraq, pour l'essentiel. Le Bureau a aidé de nombreuses personnes réfugiées dans différents pays à préparer leur intégration locale à travers, entre autres, des programmes d'éducation, des projets d'autonomisation et une aide juridique. Le groupe de pays offrant des programmes réguliers de réinstallation s'est élargi à 25, parmi lesquels : la Bulgarie, l'Espagne, la Hongrie et le Paraguay, qui ont établi de nouveaux programmes ; le Japon et la Roumanie, qui ont lancé des programmes-pilotes.

En octobre, le Comité exécutif a adopté une conclusion relative aux réfugiés handicapés et aux autres personnes handicapées protégées et assistées par l'UNHCR. En décembre, le Haut-Commissariat a célébré son soixantième anniversaire.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre XIII (p. 1218–1240)

Santé, alimentation et nutrition

SANTE, 1218 : Prévention et lutte contre le SIDA, 1218 ; Maladies non transmissibles, 1222 ; Eau et assainissement, 1225 ; Tabac, 1226 ; Paludisme, 1227 ; Santé publique mondiale, 1228 ; Sécurité routière, 1233. ALIMENTATION ET AGRICULTURE, 1235 : Aide alimentaire, 1235 ; Sécurité alimentaire, 1236. NUTRITION, 1240.

En 2010 les Nations Unies ont persévéré dans leurs efforts pour éradiquer la faim et pour garantir la santé et une alimentation appropriée pour tous.

L'Assemblée générale a réaffirmé son engagement dans la lutte contre la pandémie du VIH/Sida qui a été une cause importante de maladies et de mortalité infantiles et la principale cause de décès parmi les femmes âgées de 15 à 49 ans. L'Assemblée a décidé de convoquer une réunion de haut niveau en 2011 afin d'examiner la réponse mondiale au VIH/sida qui, selon le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, a commencé à entraîner moins de décès ou de nouvelles infections. Fin 2010, le nombre de personnes vivant avec le VIH dans le monde était estimé à 34 millions et environ 15 milliards de dollars étaient consacrés à la lutte contre le VIH/sida.

L'Assemblée a également décidé de convoquer une réunion de haut niveau en 2011 sur la prévention et la lutte contre les maladies non transmissibles, y compris les maladies cardiovasculaires, les cancers, les maladies respiratoires chroniques et le diabète, qui sont la cause de 60 % des décès dans le monde. L'Assemblée a examiné le manque d'accès aux services d'assainissement de base qui a concerné 2,6 milliards d'individus, et a appelé les États membres à promouvoir la mobilisation de ressources financières, technologiques et humaines afin d'améliorer l'accès à ces services. L'Assemblée a également examiné les décès et les traumatismes liés à la circulation routière et a déclaré 2011–2020 Décennie d'action pour la sécurité routière. Reconnaisant le rôle de l'agriculture dans l'élimination de la pauvreté qui, dans sa forme extrême, a touché plus d'un milliard d'individus, l'Assemblée a demandé un suivi coordonné du Sommet mondial 2009 sur la sécurité alimentaire.

Le Programme alimentaire mondial a fourni 5,7 millions de tonnes de nourriture à 109,2 millions de personnes dans 75 pays. Le Comité permanent sur la nutrition du système des Nations Unies a lancé des réformes administratives visant à faciliter le resserrement des liens avec le Conseil économique et social et le Comité de la sécurité alimentaire mondiale. L'Université des Nations Unies a mené plusieurs activités de lutte contre la faim et la malnutrition.

Le Conseil économique et social a débattu des dégâts causés par la consommation de tabac responsable de plus de 5 millions de morts par an et a appelé les États membres à intégrer un programme de lutte antitabac dans leurs efforts pour améliorer la santé maternelle et infantile.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a préconisé la mise en œuvre de la Convention-cadre pour la lutte antitabac, dont la participation a augmenté, passant à 171 états, auxquels s'ajoute l'Union européenne. L'OMS a également suivi les efforts dans la lutte contre le paludisme dont 800 000 personnes meurent par an. En mai, plus de 2 800 délégués se sont réunis à l'occasion de l'Assemblée mondiale de la santé pour débattre des questions internationales de santé publique.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre XIV (p. 1241–1261)

Système international de contrôle des drogues

ACTION DES NATIONS UNIES POUR LA LUTTE CONTRE L'ABUS DE DROGUES, 1241 : Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 1241 ; Commission des stupéfiants, 1245. COOPERATION CONTRE LE PROBLEME MONDIAL DE LA DROGUE, 1249. CONVENTIONS, 1256 : Organe international de contrôle des stupéfiants, 1257.

En 2010, la Commission des stupéfiants, l'Organe international des contrôles des stupéfiants (OICS) et le Bureau des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), ont permis aux Nations Unies de continuer à renforcer la coopération internationale dans la lutte contre le problème mondial de la drogue. Selon l'ONUDC, environ 230 millions de personnes, soit 5 % de la population adulte mondiale, auraient utilisé une drogue illicite au moins une fois en 2010. L'usage problématique de drogues concernait environ 27 millions de personnes.

L'ONUDC a apporté une assistance technique, des conseils juridiques et des données de recherche aux principaux organes directeurs pour le contrôle des drogues, et a aidé les États membres à mettre au point une législation nationale sur les drogues et à appliquer les conventions internationales relatives au contrôle des drogues. En cours d'année, des activités ont été réalisées dans divers domaines, notamment : la réduction de l'offre et de la demande ; les moyens de subsistance durables, avec une attention particulière pour le contrôle des cultures illicites, les cultures de substitution et l'élimination de la pauvreté ; la collecte de données, la recherche et l'analyse de tendances ; un appui scientifique et criminalistique aux États membres, aux laboratoires nationaux et aux organes intergouvernementaux ; les politiques et initiatives de programmation régionales ; le renforcement des partenariats au sein du système des Nations Unies et avec la société civile ; le suivi de la Déclaration politique et du Plan d'action de 2009 sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue.

En mars, la Commission des stupéfiants – principal organe directeur des Nations Unies pour le contrôle des drogues – a tenu sa cinquante-troisième séance au cours de laquelle elle a recommandé l'adoption, par le Conseil économique et social, d'une résolution et de deux décisions et adopté 15 résolutions sur des sujets portant notamment sur la coopération régionale et internationale, la prévention des usages des drogues, le développement alternatif et les tendances émergentes de l'abus des drogues.

L'OICS a examiné la question de la corruption liée à la drogue qui entravait les efforts internationaux visant à éliminer les problèmes concernant les drogues sous contrôle. Il a débattu des défis auxquels la communauté internationale se trouvait confrontée dans l'application des trois principales conventions internationales sur le contrôle des drogues, de la façon dont les gouvernements y répondaient et des mesures qu'il leur fallait prendre. La Commission a continué de superviser la mise en œuvre de ces conventions, d'analyser la situation en matière de drogue au niveau mondial et d'attirer l'attention des gouvernements sur les faiblesses dans le contrôle national et dans le respect du traité ; elle a formulé des recommandations visant à améliorer, au niveau national et international, les pratiques observées.

En février, le Conseil de sécurité a constaté avec inquiétudes les graves menaces que le trafic de drogue et la criminalité transnationale organisée font peser sur la sécurité internationale. Il a exhorté les États membres à accroître la coopération internationale et régionale, de même que la collaboration entretenue avec l'ONUDC et l'OICS afin de lutter contre la production, la demande et le trafic illicites des drogues et d'identifier les tendances émergentes dans le trafic de la drogue.

En juillet, le Conseil économique et social a salué les progrès accomplis par l'ONU DC dans l'élaboration d'une approche de programmation intégrée comprenant des programmes thématiques et régionaux. En décembre, l'Assemblée générale a appelé les gouvernements à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ces actions afin d'atteindre les objectifs et buts fixés dans la Déclaration politique et le Plan d'action de 2009. Il a réaffirmé que la lutte contre la drogue était une responsabilité commune et partagée, et a entrepris de promouvoir la coopération bilatérale, régionale et internationale en vue de lutter plus efficacement contre le problème mondial de la drogue.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre XV (p. 1262–1270)

Statistiques

COMMISSION DE STATISTIQUE, 1262 : Statistiques économiques, 1262 ; Statistiques démographiques et sociales, 1266 ; Autres activités statistiques, 1268.

En 2010, ce sont principalement la Commission de statistique et la Division de statistique qui ont permis aux Nations Unies de poursuivre leurs activités touchant divers aspects des statistiques. En février, la Commission a approuvé le contenu technique et les orientations stratégiques concernant une stratégie mondiale visant à améliorer les statistiques agricoles ; elle a adopté un plan de travail pour obtenir des statistiques du commerce international de marchandises ; elle a adopté un manuel des statistiques du commerce international des services ; elle a élargi le Programme de comparaison internationale ; elle a programmé la diffusion du *Système de comptabilité nationale de 2008* ; elle a approuvé, dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, les améliorations et les initiatives concernant la production de données et le système de suivi.

Le 3 juin, l'Assemblée générale a décidé de déclarer le 20 octobre 2010 Journée mondiale de la statistique sur le thème « Célébrer les nombreuses avancées de la statistique officielle » et reposant sur les valeurs fondamentales de service, d'intégrité et de professionnalisme. La Division a organisé au niveau local, régional et international des activités de promotion, dont le lancement d'un site Internet dédié.

Quatrième partie : Questions juridiques

Chapitre I (p. 1273–1289)

Cour internationale de Justice

TRAVAIL JUDICIAIRE DE LA COUR, 1273 : Procédures contentieuses, 1273 ; Procédures consultatives, 1286. AUTRES QUESTIONS, 1289 : Fonctionnement et organisation de la Cour, 1289 ; Fonds d'affectation spéciale destiné à aider les États à porter leurs différends devant la Cour internationale de Justice, 1289.

En 2010, la Cour Internationale de Justice (CIJ) a rendu trois arrêts et neuf ordonnances ; 17 affaires contentieuses et une procédure consultative étaient pendantes. S'adressant à l'Assemblée générale le 28 octobre, le juge Hisashi Owada, Président de la CIJ, a signalé qu'entre le 1^{er} août 2009 et le 31 juillet 2010 le champ des affaires confiées à la Cour était le plus étendu jamais enregistré en terme de portée, chaque affaire présentant des éléments de droit et de fait distincts. Il a ajouté que le recours croissant des États à la CIJ pour le règlement judiciaire de leurs différends témoignait de la prise de conscience grandissante chez les dirigeants politiques de ces États de l'importance de l'état de droit au sein de la communauté internationale.

Quatrième partie : Questions juridiques

Chapitre II (p. 1290–1320)

Cour et tribunaux internationaux

TRIBUNAL PENAL INTERNATIONAL POUR L'EX-YOUGOSLAVIE, 1290 : Chambres, 1290 ; Bureau du Procureur, 1295 ; Le Greffe, 1296 ; Financement, 1296. TRIBUNAL INTERNATIONAL POUR LE RWANDA, 1298 : Chambres, 1298 ; Bureau du Procureur, 1302 ; Le Greffe, 1303 ; Financement, 1303. FONCTIONNEMENT DES TRIBUNAUX, 1305 : Mise en œuvre des stratégies de fin de mandat, 1305. COUR PENALE INTERNATIONALE, 1314 : Chambres, 1317.

En 2010, les tribunaux internationaux de l'ex-Yougoslavie et du Rwanda se sont employés à achever leur mandat.

Le Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 a poursuivi ses travaux conformément à sa stratégie de fin de mandat. Au cours de l'année, le Tribunal a rendu un jugement en première instance et deux arrêts en appel. À la date du 6 décembre, il était prévu que quatre des dix procès en cours soient achevés en 2011, cinq en 2012, un en 2013 et que l'ensemble des appels le soit d'ici fin 2014.

Le Tribunal chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violences graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou de violations commises sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994 a continué de mettre en œuvre sa stratégie de fin de mandat. En 2010, il a rendu six jugements en première instance et cinq arrêts en appel, portant ainsi à 10 le nombre de jugements en première instance en attente d'une décision. Un fugitif a été arrêté, mais 10 autres sont toujours en fuite.

La Cour pénale internationale a poursuivi les procédures entamées concernant les situations préoccupantes de cinq pays. Un second mandat d'arrêt a été délivré contre le Président du Soudan, Omar Hassan Ahmad Al-Bashir, pour trois chefs d'accusation de génocide. Neuf mandats d'arrêt n'avaient pas été exécutés à la fin de l'année. En mai et juin, le Secrétaire général a convoqué la Conférence de révision du statut de Rome, au cours de laquelle les États parties ont adopté la Déclaration de Kampala et, par là même, réaffirmé leur attachement au Statut de Rome et à sa pleine mise en œuvre, ainsi qu'à son universalité et à son intégrité.

Quatrième partie : Questions juridiques

Chapitre III (p. 1321–1355)

Questions juridiques internationales

ASPECTS JURIDIQUES DES RELATIONS POLITIQUES INTERNATIONALES, 1321 : Commission du droit international, 1321 ; Relations politiques internationales et droit international, 1328 ; Relations diplomatiques, 1336 ; Traités et accords, 1338. DROIT INTERNATIONAL ECONOMIQUE, 1339 ; Commission pour le droit commercial international, 1339. AUTRES QUESTIONS, 1347 : État de droit aux niveaux national et international, 1347 ; Renforcement du rôle des Nations Unies, 1348 ; Relations avec le pays hôte, 1354.

En 2010, la Commission du droit international a poursuivi l'examen de questions relatives au développement progressif et à la codification du droit international. Elle a adopté à titre provisoire 59 projets de directives sur les réserves aux traités, notamment 11 projets de directives portant sur la liberté de formuler des objections et sur des questions touchant à la validité des réactions aux réserves ainsi qu'à la validité des déclarations interprétatives et des réactions à celles-ci. La Commission a ainsi achevé l'adoption provisoire de l'ensemble des projets de directives. Elle a également envoyé au Comité de rédaction 14 projets d'articles sur l'expulsion des étrangers et 17 autres relatifs aux conséquences des conflits armés sur les traités. La Commission a adopté cinq autres projets d'articles sur la protection des personnes en cas de catastrophe. Ses groupes de travail sur les ressources naturelles partagées, sur l'obligation d'extrader ou de poursuivre (*aut dedere aut judicare*) et sur le programme de travail à long terme, ont été reconstitués, de même que ses groupes d'étude sur les clauses de la nation la plus favorisée et sur les traités dans le temps. La Commission a également constitué un groupe de planification chargé d'examiner son programme, ses procédures et ses méthodes de travail relatifs aux clauses de règlement des différends.

Le Comité ad hoc, créé par l'Assemblée générale, a poursuivi l'élaboration d'un projet de convention générale sur le terrorisme international. En juillet, le Secrétaire général a rendu compte des mesures prises par les États, les entités du système des Nations Unies et les organisations internationales afin de mettre en œuvre la Déclaration de l'Assemblée générale (1994) sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international. En octobre, la Sixième Commission (juridique) de l'Assemblée générale a créé un groupe de travail dans le but de finaliser le projet de convention générale. En décembre, l'Assemblée a condamné la totalité des actes, des méthodes et des pratiques terroristes les qualifiant de criminels et injustifiables et a exhorté les États à mettre en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies au niveau international, régional, sous régional et national.

La Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) a adopté la version révisée (en 2010) du Règlement d'arbitrage de la CNUDCI, le supplément au Guide législatif de la CNUDCI sur les opérations garanties consacrées aux sûretés réelles mobilières grevant des propriétés intellectuelles et la troisième partie sur le traitement des groupes d'entreprises en cas d'insolvabilité du Guide législatif de la CNUDCI sur le droit de l'insolvabilité. Elle a poursuivi ses travaux concernant la passation de marché, l'arbitrage et la conciliation, le droit de l'insolvabilité et la sûreté. Elle a examiné les travaux futurs possibles concernant le commerce électronique, le règlement en ligne des différends, le droit de l'insolvabilité et les sûretés. S'agissant de la microfinance, elle a décidé de convoquer un colloque pour étudier les questions légales et réglementaires liées à la microfinance et relevant de son mandat.

Le Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation a continué d'examiner, entre autres, des propositions concernant le maintien de la

paix et de la sécurité internationales, dans le but de renforcer l'Organisation, et la mise en œuvre des dispositions de la Charte relatives à l'assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions en vertu du Chapitre VII.

Le Comité des relations avec le pays hôte a abordé les questions soulevées par les missions permanentes auprès des Nations Unies, y compris l'accélération des formalités d'immigration et de douane, les visas d'entrée délivrés par le pays hôte et la question de la sécurité des missions et des membres du personnel.

Quatrième partie : Questions juridiques

Chapitre IV (p. 1356–1391)

Droit de la mer

CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER, 1356 : Institutions créées par la Convention, 1370 ; Autres évolutions relatives à la Convention, 1372 ; Division des affaires maritimes et du droit de la mer, 1391.

En 2010, les Nations Unies ont continué à promouvoir l'adoption universelle de la Convention de 1982 des Nations Unies sur le droit de la mer et de ses deux Accords relatifs, l'un à l'application de la Partie XI de la Convention, et l'autre à la conservation et à la gestion des stocks de poissons chevauchants et des stocks de poissons grands migrants.

Les trois institutions créées par la Convention – l'Autorité internationale des fonds marins, le Tribunal international du droit de la mer et la Commission des limites du plateau continental – ont tenu des sessions au cours de l'année.

En mai, la reprise de la Conférence chargée d'examiner l'application de l'Accord sur les stocks de poissons a tenté d'évaluer dans quelles mesures l'Accord assurait la conservation et la gestion des stocks de poissons chevauchants et des stocks de poissons grands migrants.

Cinquième partie : Questions institutionnelles, administratives et budgétaires

Chapitre I (p. 1395–1423)

Restructuration des Nations Unies et questions institutionnelles

QUESTIONS DE RESTRUCTURATION, 1395 : Programme de réformes, 1395. QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, 1407 : Organes intergouvernementaux, 1407. ORGANES INSTITUTIONNELS, 1409 : Assemblée générale, 1409 ; Conseil de sécurité, 1411 ; Conseil économique et social, 1411. COORDINATION, SURVEILLANCE ET COOPERATION, 1412 : Mécanismes institutionnels de coordination, 1412 ; Autres questions de coordination, 1413. NATIONS UNIES ET AUTRES ORGANISATIONS, 1414 : Coopération avec les organisations, 1414 ; Participation au travail des Nations Unies, 1422.

En 2010, l'Assemblée générale a pris des mesures concertées pour renforcer la cohérence de l'action des organismes à l'échelle du système des Nations Unies en rationalisant les arrangements institutionnels sur l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme, en consolidant la gouvernance des activités opérationnelles pour le développement et en améliorant le financement de ces activités. En juin, une Conférence tripartite de haut niveau réunissant les huit pays pilotes du programme « Unis dans l'action » a examiné les enseignements tirés de l'expérience et a formulé des propositions sur la voie à suivre. En juillet, l'Assemblée générale a adopté une résolution portant sur la cohérence de l'action des organismes à l'échelle du système dans laquelle elle a créé l'Entité des Nations Unies chargée de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme, appelée ONU-Femmes et résultant du regroupement et du transfert des mandats et des fonctions du Bureau de la Conseillère spéciale pour la problématique hommes-femmes et la promotion de la femme, de la Division de la promotion de la femme, du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme. En outre, la proposition avancée par le Président de choisir comme thème spécial, pour le débat général de sa soixante-cinquième session, « Réaffirmer le rôle central des Nations Unies sur la gouvernance globale » a été saluée par l'Assemblée, de même que son intention d'organiser en 2011 un débat thématique informel sur la gouvernance globale ; l'Assemblée a également examiné la proposition du Secrétaire général concernant une nouvelle architecture de responsabilisation du Secrétariat.

Le Groupe de travail ad hoc sur la revitalisation de l'Assemblée générale s'est concentré sur les méthodes de travail de l'Assemblée, sur son rôle et sur sa relation avec les autres principaux organes des Nations Unies, sur la sélection et la nomination du Secrétaire général et sur le renforcement de la mémoire institutionnelle du Bureau du Président de l'Assemblée générale. L'Assemblée a repris sa soixante-quatrième session et ouvert la soixante-cinquième à la date du 14 septembre. Elle a tenu les rencontres suivantes : son quatrième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement ; un sommet sur les objectifs du Millénaire pour le développement ; des réunions de haut niveau sur l'Année internationale de la biodiversité, sur la revitalisation des travaux de la Conférence du désarmement et sur la façon de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement ; l'examen quinquennal de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement ; une réunion commémorative à l'occasion du cinquantenaire de la Déclaration de l'octroi de l'Indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

Le Conseil de sécurité a tenu 187 réunions officielles consacrées aux conflits régionaux, aux opérations de maintien de la paix et à d'autres questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Outre ses sessions d'organisation et de fond, le Conseil économique et social a tenu une réunion extraordinaire de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods (le Groupe de la Banque mondiale et le Fonds monétaire international), l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

Concernant les autres questions de coordination, le Comité du programme et de la coordination a examiné le rapport d'ensemble annuel du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations unies pour la coordination, tandis que l'Assemblée a examiné un certain nombre de rapports du Secrétaire général sur les activités de coopération entre les Nations Unies et les organisations régionales.

Cinquième partie : Questions institutionnelles, administratives et budgétaires

Chapitre II (p. 1424–1447)

Financement et activités de programmation des Nations Unies

SITUATION FINANCIERE, 1424. BUDGET DES NATIONS UNIES, 1425 : Budget pour 2010–2011, 1425 ; Esquisse budgétaire pour 2012–2013, 1438. CONTRIBUTIONS, 1440 : Contributions nationales, 1440. COMPTABILITE ET AUDIT, 1442 : Pratiques de gestion financière, 1444 ; Examen du fonctionnement administratif et financier des Nations Unies, 1445. PLANIFICATION DES PROGRAMMES, 1446 : Cadre stratégique pour 2012–2013, 1446 ; Performance des programmes, 1447.

Durant l'année 2010, les Nations Unies ont connu une situation financière généralement contrastée, avec une amélioration dans certains domaines. À la fin de l'année, les contributions globales avaient augmenté, pour atteindre 12,5 milliards de dollars, contre 9 milliards de dollars en 2009. Le montant total des contributions non acquittées a subi une augmentation, atteignant 351 millions de dollars pour le budget ordinaire et un peu moins de 2,5 milliards de dollars pour les opérations de maintien de la paix, contre 335 millions de dollars et 1,85 milliard de dollars, respectivement, en 2009. Les soldes de liquidités ont baissé dans toutes les catégories d'activités, à l'exception du maintien de la paix, avec un montant de liquidités total de 412 millions de dollars pour le budget ordinaire et un total de la dette dû aux États membres pour les contingents, les unités de police constituées et le matériel appartenant aux contingents de 539 millions de dollars. Le nombre d'États membres s'acquittant en totalité et dans les délais de leurs contributions au budget ordinaire a augmenté, passant à 138.

En décembre, l'Assemblée générale a adopté la révision des crédits affectés au budget pour l'exercice biennal 2010–2011, d'un montant de 5 367 234 700 dollars, soit une augmentation de 208 273 500 dollars par rapport à la révision des crédits affectés au budget, d'un montant de 5 158 961 200 dollars, approuvée en mars. Elle a également invité le Secrétaire général à préparer sa proposition de budget-programme pour l'exercice 2012–2013 sur la base d'une estimation préliminaire de 5 396 697 200 dollars.

Le Comité des contributions a continué d'examiner la méthodologie employée pour établir le barème des quotes-parts pour les contributions budgétaires des États membres au budget et d'encourager le paiement des arriérés au moyen des échéanciers de paiements pluriannuels. L'Assemblée générale a continué d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation.

L'Assemblée a également examiné le projet de cadre stratégique pour l'exercice 2012–2013 et approuvé le projet de plan-programme biennal pour cette période.

Cinquième partie : Questions institutionnelles, administratives et budgétaires

Chapitre III (p. 1448–1494)

Questions administratives et relatives au personnel

QUESTIONS ADMINISTRATIVES, 1448 : Réforme et contrôle de la gestion, 1448. AUTRES QUESTIONS ADMINISTRATIVES, 1454 : Gestion des conférences, 1454 ; Systèmes d'information des Nations Unies, 1461 ; Locaux et biens des Nations Unies, 1463. QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL, 1465 : Conditions d'emploi, 1465 ; Sûreté et sécurité du personnel, 1473 ; Autres questions relatives au personnel, 1478 ; Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, 1486 ; Questions relatives aux voyages, 1488 ; Administration de la justice, 1488.

Au cours de l'année 2010, l'Assemblée générale et ses organes subsidiaires ont continué d'examiner le fonctionnement administratif de l'Organisation, y compris les activités de contrôle interne et externe et les questions relatives au personnel des Nations Unies.

Le Comité des Conférences a examiné la gestion des réunions et l'utilisation des services et des installations de conférence, l'impact sur les réunions tenues à New York du plan-cadre d'équipement (CMP) couvrant la rénovation des bâtiments du siège des Nations Unies, les progrès réalisés dans la gestion intégrée à l'échelle mondiale et les questions relatives à la documentation, la traduction et l'interprétation. En décembre, l'Assemblée a demandé au Secrétaire général d'assurer la maintenance continue des systèmes informatiques au cours de la mise en œuvre du CMP.

S'agissant de la stratégie en matière de technologies de l'information et des communications de l'Organisation, qui se compose de trois programmes portant sur la gestion des connaissances, des ressources et de l'infrastructure, l'Assemblée a approuvé le supplément de ressources nécessaire à sa mise en œuvre.

Des progrès significatifs ont été accomplis dans la mise en œuvre du CMP, y compris le déménagement de plusieurs milliers d'employés des Nations Unies dans des locaux provisoires sur place et à l'extérieur, l'inauguration du bâtiment de la pelouse nord et le début des travaux dans les bâtiments des conférences et du secrétariat. En décembre, l'Assemblée a autorisé le report sur l'exercice 2011 du solde inutilisé des fonds affectés aux dépenses connexes approuvées en 2010.

Au cours de l'année, la Commission de la fonction publique internationale a examiné les conditions de service du personnel du régime commun des Nations Unies. Ses recommandations concernant différents aspects des conditions de service ont été adoptées par l'Assemblée en décembre.

En 2010, de violentes attaques ont de nouveau été perpétrées contre le personnel des Nations Unies, faisant des morts et des blessés. L'Organisation a réagi en prenant des mesures pour renforcer la structure unifiée de gestion de la sécurité, en développant un nouveau système de niveau de sécurité et en adoptant des directives sur les risques acceptables. En décembre, l'Assemblée a condamné tous les actes de violence contre le personnel des Nations Unies et a exhorté les États à renforcer les mesures prises pour enquêter sur ces attaques.

Concernant la gestion des ressources humaines, l'Assemblée a approuvé l'octroi d'engagements de caractère continu à compter du 1^{er} janvier 2011 ; elle a également demandé au Secrétaire général de redoubler d'efforts pour atteindre la parité des sexes au sein du Secrétariat, notamment aux échelons supérieurs, et a également pris note du nouveau Règlement provisoire du personnel promulgué par le Secrétaire général. Le nouveau système d'administration de la justice pour le personnel administratif des Nations Unies, devenu opérationnel en 2009, est constitué du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies, du Tribunal d'appel des

Nations Unies, du Groupe du contrôle hiérarchique, du Bureau de l'aide juridique au personnel et du Bureau des services d'ombudsman et de médiation. En décembre, l'Assemblée a noté les réalisations du nouveau système et a pris des mesures pour l'améliorer.

En 2010, l'action de l'Assemblée a également porté sur les procédures d'achats, le Bureau des services de contrôle interne, le Corps commun d'inspection, les conditions d'emploi des juges ad litem des tribunaux internationaux pour le Rwanda et l'ex-Yougoslavie, les conditions d'emploi et de rémunération des personnes qui n'ont pas la qualité de fonctionnaire du Secrétariat et la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Le Secrétaire général a également présenté un rapport sur le rôle du multilinguisme au sein du Secrétariat et sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles.